

Direction

Direction de la stratégie, de l'organisation et de l'évaluation

Toutes commissions

RAPPORT AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 1 octobre 2015

OBJET : MISE À JOUR DU PLAN D' ACTIONS DE L'AGENDA 21.

Mesdames, messieurs,

L'engagement de notre collectivité dans une démarche de développement durable remonte à 2007, avec l'adoption d'un Agenda 21 centré sur l'éco-responsabilité de l'administration. La démarche a ensuite évolué pour constituer à partir de 2008 le cadre stratégique de l'action départementale.

Parmi les premiers à engager une telle démarche, le département de la Seine-Saint-Denis a depuis été rejoint par de nombreuses collectivités territoriales. Ce sont en effet plus de 1 000 agendas 21 locaux qui sont aujourd'hui mis en œuvre en France, dont une cinquantaine par des départements.

L'expérience acquise par les collectivités en matière de développement durable a conduit ces porteurs d'Agendas 21 à expérimenter et à faire évoluer leurs démarches, et ce d'autant plus que celles-ci ne présentent aucun caractère obligatoire.

C'est dans cette perspective d'amélioration continue que s'inscrit la mise à jour de l'Agenda 21 de la Seine-Saint-Denis, commencée en 2011 pour prendre en compte à la fois l'évolution du contexte international et national, en pleine mutation, et l'expérience acquise depuis 2007 par la collectivité en matière d'intégration du développement durable.

L'évolution du contexte international et national de mise en œuvre des Agendas 21

A l'échelle internationale, des constats alarmants sur la crise écologique planétaire se cumulent avec les observations sur les effets de la crise sociale et économique. Le rapport de synthèse du 5^e Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) adopté le 31 octobre 2014, souligne les changements observés et leurs causes. Le dérèglement climatique, causé par l'activité humaine, est incontestable. Les émissions de gaz à effet de serre (GES) récentes d'origine anthropique sont les plus élevées de l'histoire. Si elles se poursuivent au même rythme, cela produira un réchauffement additionnel et accroîtra les risques d'impacts sévères et irréversibles.



Dans ce contexte, l'organisation de la 21^{ème} Conférence de l'ONU sur les changements climatiques (COP 21) qui sera organisée à Paris, sur le site Paris-le Bourget du 30 novembre au 11 décembre 2015, revêt une importance particulière. Le Département mobilisera toute son énergie pour faire entendre sa voix dans les débats, aux côtés de représentants des autorités locales du monde entier.

L'Etat a d'ailleurs exprimé son intention d'associer le plus possible les collectivités aux débats de la COP 21, car elles sont aujourd'hui considérées comme des acteurs indispensables de la lutte et de l'adaptation face aux changements climatiques.

A l'échelle nationale, une réflexion sur les Agendas 21 de demain, menée par le ministère en charge du développement durable, témoigne également du souci de faire des collectivités les fers de lance de la transition écologique : le projet de *Stratégie nationale de la transition écologique vers un développement durable 2014 – 2020*, précise ainsi que la « *multiplication des Agendas 21 locaux sera [...] un indicateur clé de la transition écologique des territoires vers le développement durable* ».

De plus, le processus de reconnaissance nationale des Agendas 21, dont bénéficie le Département (depuis déc. 2011 et jusque fin 2015), est en cours de refonte qui s'est concrétisé par un colloque national le 4 décembre 2014. Cette rencontre nationale a été une journée pour découvrir, échanger et explorer collectivement des solutions innovantes pour développer une économie territoriale durable, favoriser le bien-être et la cohésion sociale, susciter la mobilisation de tous et relever les défis de la transition écologique, par le biais des Agendas 21 d'aujourd'hui et de demain.

Le Département a été associé à cette réflexion nationale, ce qui lui permet d'anticiper les conditions d'obtention, ou de renouvellement, des reconnaissances "Agenda 21" applicables aux collectivités.

Une labellisation annuelle « Agenda 21 » d'actions ciblées pour encourager les initiatives innovantes et illustrer de façon concrète les engagements du Département en faveur du développement durable.

Le caractère annuel de ce processus est gage de dynamisme pour la démarche, et permet de mobiliser l'ensemble des politiques départementales sans pour autant être redondant avec le dispositif de pilotage global de la collectivité.

Les actions sont validées par le Conseil départemental, sur la base de proposition des directions, elles-mêmes effectuant leur choix sur la base de leur maîtrise des enjeux du territoire, leur excellente connaissance des publics concernés par leurs domaines d'intervention, et leur dialogue quotidien avec leurs partenaires et usagers, dans le respect de critères de développement durable.

Les actions proposées à la labellisation doivent respecter les conditions suivantes :

- justifier d'une dimension transversale (en interne au Département), partenariale (avec les acteurs extérieurs au Département) et innovante ;
- s'inscrire en cohérence avec les orientations de l'Agenda 21 ou d'un des grands projets du Département.

Bilan de la labellisation « Agenda 21 » 2014

50 actions ont été labellisées le 26 juin 2014 par le Conseil départemental. Elles couvrent l'ensemble des orientations stratégiques de l'Agenda 21 départemental.

Cette labellisation a permis :

- de valoriser les initiatives du Département exemplaires en matière de développement durable, à travers la mobilisation de ses outils de communication, l'élaboration d'une plaquette de synthèse dédiée au développement durable, et le rapport de développement durable annuel, présenté en séance du Conseil général en décembre 2014 ;
- de soutenir les efforts réalisés par les services et directions du Département pour développer la capacité d'innovation et de travail en transversalité de l'administration ;
- de solliciter auprès du ministère en charge du Développement durable la prolongation de la reconnaissance Agenda 21 de France dont bénéficie le Département depuis 2011 ;
- de légitimer et conforter la participation du Département aux différents réseaux et mouvements de mobilisation autour des enjeux de la transition écologique, notamment dans le cadre de l'accueil par la France de la Conférence de l'ONU sur les changements climatiques (COP21) sur le site du Bourget en décembre 2015.

Les évolutions proposées pour la labellisation « Agenda 21 » 2015

La labellisation est réactualisée annuellement, afin de s'assurer de son adéquation constante avec les évolutions qui touchent la collectivité. Les évolutions du plan d'actions entre 2014 et 2015 sont les suivantes :

- 43 actions sont considérées comme toujours pertinentes pour faire partie de la labellisation et sont seulement réactualisées, parfois légèrement réorientées
- 7 actions sont sorties du plan d'actions, pour des raisons variables : achèvement ou réorientation du projet, abandon de l'action en raison d'une évolution du contexte financier ou réglementaire ou volonté de valoriser d'autres actions en priorité
- 4 nouvelles actions sont proposées à la labellisation « Agenda 21 » 2015 :
 - engager les jeunes du Département autour de la COP21 (DEJ) ;
 - développer l'offre de transport en commun par le réseau lourd (DAD) ;
 - animer une réflexion sur la démocratie participative dans le cadre du laboratoire d'idées « Osons la participation » (DSOE) ;
 - engager une dynamique de coopération territoriale autour de l'accueil de la COP21 (DSOE&DEA).

L'Agenda 21 a constitué la première expression par le Département d'une vision et d'une ambition globales du développement durable pour le territoire départemental. Il a ainsi permis de formaliser une vision d'ensemble des différentes politiques de la collectivité, de mettre en évidence certaines de ses réalisations les plus remarquables et d'encourager la transversalité.

Le renforcement de la transversalité en interne est également remarquable. Sept actions sont ainsi portées simultanément par au moins deux directions, et presque toutes mobilisent les compétences de plusieurs directions.

Cette deuxième édition de la labellisation ne constitue qu'une étape de notre démarche « Agenda 21 » renouvelée. Il nous appartient désormais d'enrichir et de préciser le dispositif dans les années à venir notamment par l'amélioration du suivi-évaluation de nos politiques au regard de nos objectifs en matière de développement durable, et le renforcement de nos outils de dialogue avec nos partenaires, les usagers de nos services et, plus largement, les habitants du département de la Seine-Saint-Denis.

Au regard des éléments exposés ci-dessus, je vous propose d'approuver la mise à jour du plan d'actions de l'Agenda 21.

Le Président du Conseil départemental,

Stéphane Troussel

PLAN D' ACTIONS AGENDA 21

Edition 2015



Sommaire

La démarche Agenda 21, un cadre stratégique pérenne pour le Département	p. 3
⇒ <i>L'Agenda 21, une longue histoire</i>	<i>p. 3</i>
⇒ <i>L'Agenda 21 aujourd'hui</i>	<i>p. 4</i>
⇒ <i>La plus-value de la démarche Agenda 21 pour le Département</i>	<i>p.6</i>
Le plan d'actions Agenda 21	p. 7
⇒ <i>Modalités de sélection des actions labellisées « Agenda 21 »</i>	<i>p. 7</i>
⇒ <i>Bilan de la labellisation « Agenda 21 » 2014</i>	<i>p. 7</i>
⇒ <i>Les évolutions proposées pour la labellisation « Agenda 21 » 2015</i>	<i>p. 8</i>
⇒ <i>Vision d'ensemble des actions proposées pour la labellisation « Agenda 21 » 2015</i>	<i>p. 13</i>
⇒ <i>Fiches actions détaillées</i>	<i>p. 15</i>

La démarche Agenda 21, un cadre stratégique pérenne pour le Département

L'AGENDA 21, UNE LONGUE HISTOIRE

L'engagement du Département de la Seine-Saint-Denis dans une démarche de développement durable remonte à 2007, avec l'adoption d'un **Agenda 21 des services**, centré sur l'écoresponsabilité de l'administration.

La démarche a ensuite évolué pour constituer, à partir de 2008, le **cadre stratégique de l'action départementale**, avec l'adoption de 5 orientations stratégiques, et, à partir de 2009, **une feuille de route pour les services**, avec l'adoption d'un plan de 135 actions.

Cet Agenda 21 a été considéré dès son élaboration comme **une approche vivante et évolutive**. L'expérience progressivement acquise par la collectivité à travers la mise en œuvre de ses actions en faveur du développement durable l'a ainsi conduite à s'interroger en continu sur les améliorations à apporter.

Porté au plan politique par le Président et au plan technique par le Directeur général des services, la démarche est pilotée par un Comité de projet transversal.

Elle couvre en effet l'ensemble des politiques du Département, tant ses compétences et dispositifs obligatoires, que ses politiques volontaires.

- ➔ Un **premier bilan d'étape de l'Agenda 21, réalisé en juin 2010**, a mis en lumière ses principales avancées mais aussi la nécessité à la fois de mettre à jour le contenu des 5 orientations définies deux ans plus tôt, et de les consolider en développant des projets stratégiques dans des domaines essentiels.

Les orientations de l'Agenda 21 ont donc été revisitées et remaniées, en intégrant le nouveau contexte politique, économique et social, tandis que quatre projets stratégiques venaient compléter le Plan climat énergie (PCED) : le Projet éducatif départemental (PED), le Projet social départemental (PSD), le Projet d'écologie urbaine (PEU) et le Projet d'aménagement et de développement métropolitains (PADM). Ont également été adoptés, à l'initiative du Président du Conseil général, des Engagements pour l'égalité et contre les discriminations

- ➔ A l'issue de ces premiers changements, **un bilan de la mise en œuvre de l'Agenda 21, réalisé courant 2013**, a permis de définir la méthode de réactualisation du plan d'actions, afin d'optimiser le pilotage global de la démarche, fortement impacté par l'adoption des projets stratégiques. Ce bilan visait ainsi à apprécier l'état d'avancement et les impacts de chaque action mise en œuvre depuis 2009, mais aussi à identifier les forces et les faiblesses de l'animation globale de la démarche.

Il a ainsi été décidé de recentrer le plan d'actions sur un nombre plus restreint d'actions, focalisées sur des réalisations opérationnelles, et non des politiques publiques englobantes, afin qu'il joue un rôle moteur d'entraînement, sans se confondre avec le dispositif global de pilotage de la collectivité, très bien structuré par ailleurs sur la base d'un projet de gestion.

En complément, le parti-pris du Département a été de réactualiser annuellement son plan d'actions, afin de s'assurer de son adéquation constante avec toutes les évolutions qui impactent en continu la vie d'une collectivité. Cette logique a été formalisée comme une labellisation « Agenda 21 », complémentaire des autres volets de l'Agenda 21 tel qu'il se structure dorénavant.

L'AGENDA 21 AUJOURD'HUI

Depuis l'adoption de sa mise à jour par le Conseil général le 26 juin 2014, l'Agenda 21 prend la forme de cinq volets aux fonctions complémentaires.

- ➔ **Des orientations stratégiques**, mises à jour par le Conseil général en novembre 2012 pour affirmer le sens et les grands objectifs du Département. Il s'agit du seul cadre de référence commun à tous les programmes de politiques publiques mis en œuvre par les 8 000 agents départementaux.

Orientation 1 – Egalité et promotion sociale

- Protéger et accompagner
- Ouvrir les possibles dans la métropole
- S'engager contre toutes les discriminations et pour l'égalité des chances

Orientation 2 – Un nouveau modèle urbain métropolitain

- La ville au quotidien, équilibrée et agréable
- La ville métropolitaine, attractive, rayonnante et solidaire
- La ville durable, sobre et harmonieuse

Orientation 3 – Une gouvernance partagée, du local au global

- Faire vivre le dialogue territorial et la démocratie en Seine-Saint-Denis
- Peser dans la gouvernance pour une métropole plus solidaire et une organisation institutionnelle plus à l'écoute des territoires
- Un Département ouvert sur l'Europe et sur le monde

Orientation 4 – Développer l'éco-responsabilité de l'institution départementale

- Favoriser les bonnes pratiques des agents
- Concevoir et gérer un patrimoine durablement
- Améliorer la qualité du service public avec le projet d'administration
- Le Département, acheteur et financeur responsable

- ➔ **Des projets de long terme** élaborés avec l'ensemble des acteurs concernés – acteurs publics, réseau associatif local, habitants, etc. – et animés par le Département avec ses partenaires, pour guider la conduite de politiques identifiées comme prioritaires au regard du développement durable.

Engagements pour l'égalité et contre les discriminations

Afin de correspondre à la principale préoccupation des habitants, les Engagements s'inscrivent pleinement dans la priorité du Département : l'emploi, dans l'acception la plus large de tous ses déterminants (formation, insertion professionnelle, création d'entreprises et d'emplois, valorisation de la diversité...).

Projet social départemental

Le Projet social départemental a été élaboré pour affirmer le rôle de chef de file de l'action sociale du Conseil général. Il se décline progressivement en Projets sociaux de territoire pour mettre en cohérence l'action des différents partenaires à l'échelle de chaque commune.

Projet éducatif départemental

Le Projet éducatif départemental vise à rendre lisibles et cohérentes les démarches éducatives mises en œuvre en Seine-Saint-Denis pour les adolescents de 11 à 16 ans, sur l'ensemble de leurs temps de vie, scolaires et non scolaires, dans les domaines de la culture, du sport, de l'écologie ou encore de la santé.

Projet d'aménagement et de développement métropolitains

Ce document d'orientations a pour objectif de définir les grands enjeux d'aménagement pour la Seine-Saint-Denis, tout en mesurant la capacité du territoire à bénéficier des retombées de la métropolisation.

Projet d'écologie urbaine

Le Département a adopté un Projet d'écologie urbaine pour renforcer son action visant à rapprocher les enjeux de vie en ville des enjeux écologiques.

Plan climat énergie

Le Plan climat énergie départemental cherche à traduire localement les objectifs internationaux sur les changements climatiques et à adapter le territoire aux impacts à venir.

- ➔ **Des chantiers de recherche & développement**, pour progresser en interne sur les modalités de mise en œuvre des politiques publiques propres au développement durable, notamment en matière d'innovation et de démocratie participative.

Les laboratoires d'idées sont des chantiers de recherche et développement animés depuis 2013 en interne pour identifier de nouveaux leviers d'optimisation du fonctionnement de l'administration et des politiques publiques départementales.

Cinq thématiques ont été identifiées comme prioritaires dans une approche prospective visant à anticiper sur les évolutions du contexte d'intervention de la collectivité :

- *de l'information à la co-construction : le rôle de l'usager et de l'habitant,*
- *la promotion de la culture de l'innovation à tous les niveaux,*
- *l'équilibre territorial des politiques publiques,*
- *l'amélioration de la mobilité interne et des parcours professionnels,*
- *la déontologie des agents départementaux.*

Les propositions des laboratoires ont été présentées à la Direction générale, qui a arbitré sur leur mise en œuvre.

- ➔ **Un dialogue avec les différents échelons territoriaux** pour progresser avec l'ensemble des partenaires vers le développement durable. Ce dialogue prend la forme d'une contribution active à différents réseaux nationaux, notamment le Comité 21, ou régionaux, comme le TEDDIF. Il s'incarne également dans des participations ou l'animation de réseaux locaux dédiés aux enjeux séquanodionysiens de développement durable.

Le Département anime depuis 2009 un réseau des référents développement durable des communes et intercommunalités de Seine-Saint-Denis. Ses objectifs sont le partage d'expériences et d'informations. Il se réunit à 4 quatre reprises chaque année, sur des sujets variés, comme la démocratie participative, l'agriculture urbaine ou encore le lien entre santé et développement durable.

En 2014, le Département a également pris l'initiative de constituer un Comité de pilotage des élus locaux pour préparer l'accueil de la 21^{ème} Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques en décembre 2015 sur le site du Bourget.

- ➔ **Une labellisation annuelle « Agenda 21 »** d'actions ciblées pour encourager les initiatives innovantes et illustrer de façon concrète les engagements du Département en faveur du développement durable. Le caractère annuel de ce processus est gage de dynamisme pour la démarche, et permet de mobiliser l'ensemble des politiques départementales sans pour autant être redondant avec le dispositif de pilotage global de la collectivité.

Les actions sont validées par le Conseil général, sur la base de proposition des directions, elles-mêmes effectuant leur choix sur la base de leur maîtrise des enjeux du territoire, leur excellente connaissance des publics concernés par leurs domaines d'intervention, et leur dialogue quotidien avec leurs partenaires et usagers, dans le respect de critères de développement durable.

Les actions proposées à la labellisation doivent respecter les conditions suivantes :

- justifier d'une dimension transversale (en interne au Département), partenariale (avec les acteurs extérieurs au Département), innovante ;
- s'inscrire en cohérence avec les orientations de l'Agenda 21 ou d'un des grands projets du Département.

LA PLUS-VALUE DE LA DEMARCHE AGENDA 21 POUR LE DEPARTEMENT

➔ Sens

Face aux crises qui pèsent sur l'évolution du territoire de la Seine-Saint-Denis, la tentation pourrait être grande d'opposer la logique du développement durable à celle de la réponse immédiate aux besoins des populations. L'Agenda 21 permet de réaffirmer à quel point le développement durable est porteur de sens pour un territoire comme celui de la Seine-Saint-Denis, dans la mesure où il constitue une vision solidaire du développement qui concerne l'ensemble de la société.

➔ Lisibilité

La démarche Agenda 21 animée par le Département lui permet de définir un cap à suivre et des priorités accessibles par toutes ses parties prenantes, tant par les citoyens que par ses partenaires et son administration, dans un contexte marqué par ailleurs de plus en plus souvent par la complexité et la technicité des débats autour de l'action publique.

➔ Cohérence

Alors que le Département rassemble près de 8 000 agents exerçant près de 200 métiers distincts au service de la réussite de près de 50 programmes de politiques publiques, l'Agenda 21 exprime une vision et une ambition globales pour le territoire départemental. Cette vision d'ensemble participe de la convergence des efforts menés par l'ensemble des acteurs de la collectivité dans des domaines aussi variés que la gestion de la voirie, l'entretien des collèges ou l'attribution du RSA.

➔ Stabilité

L'Agenda 21 reflète aussi la capacité du Département à décliner dans toutes ses politiques des priorités de long terme, garantes de la pérennité de l'action publique. Cette stabilité est d'autant plus importante que le contexte est marqué par des incertitudes institutionnelles et des interrogations sur les perspectives de croissance.

➔ Innovation

La priorité donnée à l'innovation dans le cadre du dispositif de labellisation annuelle « Agenda 21 » a vocation à encourager la créativité. En valorisant les initiatives et les expérimentations, au croisement des enjeux présents et futurs, l'Agenda 21 soutient la volonté du Département de faire preuve de sa capacité à inspirer demain d'autres acteurs territoriaux.

➔ Coopération

L'Agenda 21 constitue une base d'échanges féconds avec les autres collectivités de Seine-Saint-Denis et de France et à l'international.

Le plan d'actions Agenda 21

MODALITES DE SELECTION DES ACTIONS LABELLISEES « AGENDA 21 »

Les actions proposées à la labellisation « Agenda 21 » 2014 sont proposées par les directions, sollicitées via les projets annuels de performance pour désigner leurs initiatives les plus exemplaires de la capacité du Département à intégrer les enjeux du développement durable, dans une logique d'exemplarité et d'encouragement.

Pour être plus efficace, la labellisation ne concerne qu'un nombre restreint d'actions, ciblées sur des réalisations opérationnelles, et répondant au mieux aux critères suivants :

- avoir un impact positif et mesurable pour les usagers et habitants de Seine-Saint-Denis,
- favoriser des projets plutôt que des activités récurrentes,
- valoriser des actions pour lesquelles le Département a des marges de manœuvre conséquentes,
- privilégier la logique du « faisable » à celle du « souhaitable » sur le plan budgétaire,
- présenter une dimension innovante au regard de l'existant au sein des services concernés,
- justifier d'une dimension transversale en interne au Département,
- s'inscrire dans une démarche partenariale et/ou participative.

BILAN DE LA LABELLISATION « AGENDA 21 » 2014

50 actions ont été labellisées le 26 juin 2014 par le Conseil général. Elles couvrent l'ensemble des orientations stratégiques de l'Agenda 21 départemental.

Cette labellisation a permis :

- de valoriser les initiatives du Département exemplaires en matière de développement durable, à travers la mobilisation de ses outils de communication, l'élaboration d'une plaquette de synthèse dédiée au développement durable, et le rapport de développement durable annuel, présenté en séance du Conseil général en décembre 2014 ;
- de soutenir les efforts réalisés par les services et directions du Département pour développer la capacité d'innovation et de travail en transversalité de l'administration ;
- de solliciter auprès du ministère en charge du Développement durable la prolongation de la reconnaissance Agenda 21 de France dont bénéficie le Département depuis 2011, et dont l'attribution sera déterminée au printemps 2015 ;
- de légitimer et conforter la participation du Département aux différents réseaux et mouvements de mobilisation autour des enjeux de la transition écologique, notamment dans le cadre de l'accueil par la France de la Conférence de l'ONU sur les changements climatiques (COP21) sur le site du Bourget en décembre 2015.

LES EVOLUTIONS PROPOSEES POUR LA LABELLISATION « AGENDA 21 » 2015

Les évolutions du plan d'actions entre 2014 et 2015 sont les suivantes :

- 43 actions sont considérées comme toujours pertinentes (en blanc) pour faire partie de la labellisation et sont seulement réactualisées, parfois légèrement réorientées ;
- 7 actions sont sorties du plan d'actions (en gris), pour des raisons variables : achèvement ou réorientation du projet, abandon de l'action en raison d'une évolution du contexte financier ou réglementaire ou volonté de valoriser d'autres actions en priorité ;
- 4 nouvelles actions (en vert) sont proposées à la labellisation « Agenda 21 » 2015.

Les actions labellisées « Agenda 21 » 2014

Les actions proposées pour la labellisation « Agenda 21 » 2015

ORIENTATION 1. EGALITE ET PROMOTION SOCIALE

Axe 1.1. Une Seine-Saint-Denis qui protège et accompagne.

1. Favoriser l'égalité d'accès aux modes d'accueil du jeune enfant (DEF)	1. Favoriser l'égalité d'accès aux modes d'accueil du jeune enfant (DEF)
2. Elaborer un Plan Familles pour améliorer la qualité des bâtiments accueillant les familles (DEF & DBL)	2. Elaborer un Plan petite enfance et parentalité pour investir au profit des bâtiments accueillant les enfants et les familles séquanodionysiennes (DEF & DBL)
3. Initier et diffuser des dispositifs expérimentaux pour améliorer la protection et l'accompagnement des femmes victimes de violences et de leurs enfants (DPAS)	3. Initier et coordonner des dispositifs expérimentaux pour améliorer la protection et l'accompagnement des femmes victimes de violences et leurs enfants (DPAS)
4. Favoriser l'accès aux droits sociaux en luttant contre les inégalités de santé (DEF)	4. Favoriser l'accès aux droits sociaux en luttant contre les inégalités de santé (DEF)
5. Conduire une recherche-action "santé, précarité, insertion" sur le territoire de Clichy-sous-Bois/Montfermeil (DPAS)	Mené avec l'Institut Renaudot, ce projet visait initialement à identifier les pratiques qui facilitent les parcours d'insertion et qui tiennent compte de la santé globale des usagers, et les freins et leviers rencontrés par les professionnels et les usagers autour des questions de santé globale. Ce projet n'est pas maintenu dans le cadre du plan d'actions « Agenda 21 » 2015 car il a été depuis sa conception soumis à de nombreuses évolutions méthodologiques et que ses contours ne sont pas suffisamment stabilisés à ce jour.
6. Apporter un soutien aux aidants professionnels et familiaux (DPAPH)	5. Renforcer le soutien apporté aux aidants professionnels et familiaux (DPAPH)

Axe 1.2. Une Seine-Saint-Denis qui ouvre les possibles dans la métropole

7. Promouvoir l'économie sociale et solidaire à travers un appel à projet (DEEFI)	6. Promouvoir l'économie sociale et solidaire à travers un appel à projet (DEEFI)
8. Promouvoir les clauses sociales dans la commande publique (DEEFI)	7. Promouvoir les clauses sociales dans la commande publique (DEEFI)
9. Favoriser l'éveil des tout-petits par le jeu (DEF & DCPSL)	8. Favoriser l'éveil des tout-petits par le jeu (DEF & DCPSL)

**Les actions
labellisées « Agenda 21 » 2014**

**Les actions proposées pour la
labellisation « Agenda 21 » 2015**

10. Mettre en œuvre le programme pédagogique du Plan Exceptionnel d'Investissement pour les collèges – PEI (DEJ)	La mise en œuvre du programme pédagogique élaboré dans le cadre du Plan exceptionnel pour les collèges ne constitue plus désormais un projet nouveau mais une activité récurrente s'inscrivant dans le quotidien de l'activité des services en lien avec les collèges. C'est à ce titre qu'il n'a pas été maintenu dans le dispositif de labellisation « Agenda 21 ».
11. Mettre en œuvre le Plan Cyber-harcèlement pour lutter contre les violences à l'école (DEJ)	9. Mettre en œuvre le Plan Cyber-harcèlement pour lutter contre les violences à l'école (DEJ)
12. Evaluer et consolider les actions de prévention, de remobilisation et de prise en charge du décrochage scolaire (DEJ)	10. Evaluer et consolider les actions de prévention, de remobilisation et de prise en charge du décrochage scolaire (DEJ)

Axe 1.3. Une Seine-Saint-Denis engagée contre toutes les discriminations et pour l'égalité des chances

13. Favoriser la signature de Chartes Seine-Saint-Denis Egalité (DEEFI)	11. Favoriser la signature de chartes Seine-Saint-Denis Egalité (DEEFI)
14. Développer des plateformes de stages (DEJ)	12. Développer des plateformes de stages (DEJ)
	13. Engager les jeunes du Département autour de la COP21 (DEJ)
15. Elaborer une stratégie territoriale globale consacrée à l'image sous la forme d'un « Grand Projet Image » (DCPSL)	14. Elaborer une stratégie territoriale globale consacrée à l'image sous la forme d'un « Grand Projet Image » (DCPSL)
16. Expérimenter l'élargissement des publics dans le cadre de la démarche « Figure libre » (DPAS & DCPSL)	15. Expérimenter l'élargissement des publics dans le cadre de la démarche « Figure libre » et poursuivre le travail de communication (DPAS & DCPSL)
17. Développer un projet de territoire dédié aux activités de plein-air et au savoir-nager (DCPSL & DNPB)	16. Développer un projet de territoire dédié aux activités de plein-air (DCPSL)
18. Mettre en place un pôle sur le sport et le handicap (DCPSL)	17. Mettre en place un pôle d'expertise sur le sport et le handicap (DCPSL)
19. Créer un chantier de reconstitution d'abris néolithiques dans l'archéosite du parc départemental de la Haute-Ile (DCPSL)	18. Créer un chantier de reconstitution d'abris néolithiques dans l'archéosite du parc départemental de la Haute-Ile (DCPSL)
20. Mettre en place une plate-forme d'archivage électronique (DSA & DSI)	19. Mettre en place une plate-forme d'archivage électronique (DSA & DSI)

ORIENTATION 2. UN NOUVEAU MODELE URBAIN METROPOLITAIN

Axe 2.1. La ville au quotidien, équilibrée et agréable

21. Réaliser un traitement acoustique de 200 logements dans le cadre d'une opération antibruit (DVD)	20. Réaliser un traitement acoustique de 200 logements dans le cadre d'une opération antibruit (DVD)
22. Accompagner une opération en accession sociale à la propriété portée par la coopérative d'HLM « les Habitations Populaires » à Noisy-le-Sec (DAD)	Cette action n'a pas été retenue pour 2015 compte tenu des blocages opérationnels persistants notamment sur le prix du foncier départemental sur lequel repose l'essentiel du

**Les actions
labellisées « Agenda 21 » 2014**

**Les actions proposées pour la
labellisation « Agenda 21 » 2015**

	<p>projet ainsi que sur l'identification du propriétaire d'une des parcelles du projet.</p> <p>Etant donné le manque d'effets opérationnels de cette action en 2014 et les délais de sortie prévisionnels (4,5 ans, soit 13 mois de phase de consultation, 8 mois de conception et 20 mois de chantier), l'éventuelle inscription de cette fiche dans le plan d'actions de l'Agenda 21 sera envisagée pour 2016.</p>
23. Traiter les « points durs bus » (DAD & DVD)	21. Traiter les « points durs bus » (DAD & DVD)
24. Améliorer l'accessibilité en transports en commun des collèges inscrits au Plan Exceptionnel d'Investissement pour les collèges – PEI (DAD)	22. Améliorer l'accessibilité en transports en commun des collèges inscrits aux Plans Exceptionnels d'Investissement pour les collèges – PEI 1 et 2 (DAD)
25. Réaménager le parc départemental de la Bergère (DNPB)	23. Réaménager le parc départemental de la Bergère (DNPB)

Axe 2.2. La ville métropolitaine, attractive, rayonnante et solidaire

26. Créer un Club des développeurs en Seine-Saint-Denis (DEEFI)	24. Créer un Club des développeurs en Seine-Saint-Denis (DEEFI)
27. Mettre en place un soutien départemental pour l'amorçage et la création de projets économiques innovants (DEEFI)	25. Mettre en place un soutien départemental pour l'amorçage et la création de projets économiques innovants (DEEFI)
28. Réaliser des études pour favoriser l'utilisation de modes alternatifs à la route pour le transport de marchandise et l'intégration des livraisons dans les aménagements (DAD)	26. Favoriser l'utilisation de modes alternatifs à la route et optimiser les conditions de livraisons pour le transport de marchandises (DAD)
	27. Développer l'offre de transport en commun par le réseau lourd (DAD)
29. Réaliser l'enquête publique sur le projet T Zen 3 (DVD)	28. Réaliser l'enquête publique sur le projet T Zen 3 (DVD)
30. Réaliser un "document d'orientation pour l'habitat en Seine-Saint-Denis" pour préparer l'intégration métropolitaine – DOHA 93 (DAD)	29. Réaliser un "document d'orientation pour l'habitat en Seine-Saint-Denis" pour préparer l'intégration métropolitaine – DOHA 93 (DAD)

Axe 2.3. La ville durable, sobre et harmonieuse

31. Engager l'actualisation du Plan Climat Energie (DEA)	30. Engager l'actualisation du Plan Climat Energie (DEA)
32. Elaborer l'atlas des paysages de Seine-Saint-Denis (DNPB)	31. Elaborer l'atlas des paysages de Seine-Saint-Denis (DNPB)
33. Réaliser les études d'avant-projet de découverte de la Vieille-Mer dans le Parc Georges Valbon (DEA)	32. Réaliser les études d'avant-projet de découverte de la Vieille-Mer dans le Parc Georges Valbon : poursuite et lancement d'une étude urbaine (DEA)
34. Lancer un défi technique à des étudiants de Seine-Saint-Denis au sein du parc de la Poudrerie (DNPB)	33. Lancer un défi technique à des étudiants de Seine-Saint-Denis au sein du parc de la Poudrerie (DNPB)

**Les actions
labellisées « Agenda 21 » 2014**

**Les actions proposées pour la
labellisation « Agenda 21 » 2015**

ORIENTATION 3. UNE GOUVERNANCE PARTAGÉE, DU LOCAL AU GLOBAL

Axe 3.1. Faire vivre le dialogue territorial et la démocratie en Seine-Saint-Denis, en particulier autour des enjeux du développement durable

	34. Animer une réflexion sur la démocratie participative dans le cadre du laboratoire d'idées « Osons la participation » (DSOE)
--	---

Axe 3.2. Peser dans la gouvernance pour une métropole plus solidaire et une organisation institutionnelle plus à l'écoute des territoires

35. Créer une charte du paysage, des usages et de l'aménagement, dans le cadre de L'Ourcq en Mouvement (DSOE & DAD)	<p>La Charte ayant été adoptée par le Conseil général et signée par la Ville de Paris et la Communauté d'agglomération est Ensemble à l'occasion de 3^{ème} Conférence des élus de l'Ourcq en mouvement le 13 octobre 2014, elle ne constitue plus désormais une nouvelle action mais un volet récurrent de l'activité de coopération territoriale du Département.</p> <p>Dans ce cadre, le Département s'est engagé à poursuivre l'amélioration de la piste cyclable, à valoriser le patrimoine bâti, à soutenir le CDT 93 et les acteurs économiques, à prendre en compte le paysage avec le tronçon du Chemin des parcs situé le long du canal et le réaménagement du parc de la Bergère.</p> <p>Au delà des engagements pris par chaque commanditaire, la charte prévoit la création d'un grand élément fédérateur culturel et sportif autour du canal à partir de 2015 et la mise en place d'une instance de gouvernance dédiée, « la mission canal » composée de chefs de projets du Département d'Est Ensemble et de Paris appuyés par un réseau d'experts.</p> <p>L'année 2015 sera donc consacrée à la mise en œuvre de la charte.</p>
---	---

Axe 3.3. Un Département ouvert sur l'Europe et sur le monde

	35. Engager une dynamique de coopération territoriale autour de l'accueil de la COP21 (DSOE&DEA)
36. Mettre en place un Observatoire départemental des pratiques de solidarité internationale (DEIP)	36. Mettre en place un Observatoire départemental des pratiques de solidarité internationale (DEIP)

ORIENTATION 4. DEVELOPPER L'ECO-RESPONSABILITE DE L'INSTITUTION DEPARTEMENTALE

Axe 4.1. Favoriser les bonnes pratiques des agents

37. Prévenir la production de déchets et renforcer le tri des déchets (DBL)	37. Prévenir la production de déchets et renforcer le tri des déchets (DBL)
38. Encourager l'impression éco-responsable (DSOE)	38. Encourager l'impression éco-responsable (DSI)

**Les actions
labellisées « Agenda 21 » 2014**

**Les actions proposées pour la
labellisation « Agenda 21 » 2015**

39. Renforcer le plan de déplacements des agents (PPRS)	39. Renforcer le plan de déplacements des agents (PPRS)
40. Sensibiliser et former les agents au développement durable (DSOE)	40. Sensibiliser et former les agents au développement durable (DSOE)

Axe 4.2. Concevoir et gérer un patrimoine durablement

41. Valoriser les opérations de constructions exemplaires (DBL)	41. Valoriser les opérations de constructions exemplaires (DBL)
42. Mieux connaître les bâtiments pour mieux les gérer (DBL & DAD)	42. Mieux connaître les bâtiments pour mieux les gérer (DBL & DAD)
43. Maîtriser et réduire la consommation d'énergie et d'eau (DSOE)	43. Maîtriser et réduire la consommation d'énergie et d'eau (DBL)
44. Elaborer un catalogue des éco-matériaux pour les marchés de travaux à bons de commande de trois corps d'Etat : revêtements de sols souples, peinture, menuiseries bois (DBL)	44. Elaborer un catalogue des éco-matériaux pour les marchés de travaux à bons de commande de trois corps d'Etat : revêtements de sols souples, peinture, menuiseries bois (DBL)
45. Intégrer la démarche et les préconisations ergonomiques dans la conception et l'aménagement des bâtiments (DBL)	45. Intégrer la démarche et les préconisations ergonomiques dans la conception et l'aménagement des bâtiments (DBL)

Axe 4.3. Améliorer la qualité du service public avec le Projet d'administration

46. Promouvoir la diversité et la lutte contre les discriminations à travers une candidature au Label diversité (PPRS)	46. Promouvoir la diversité et la lutte contre les discriminations à travers la candidature au Label diversité (PPRS)
47. Dématérialiser les processus (DSOE)	La dématérialisation ne se présente plus comme un projet ponctuel mais comme une perspective pérenne et de plus en plus englobante d'amélioration continue de l'efficacité de l'action publique.
48. Coordonner les démarches Qualité du Département (DSOE)	La coordination des démarches qualité est en cours de redéfinition en raison de la nécessité de revoir la structure du projet au regard de son manque de cohérence globale, du dynamisme à plusieurs vitesses des différents axes qui le composent et de la multitude de réalités que revêt le terme « Qualité ».

Axe 4.4. Le Département, acheteur et financeur responsable

49. Approfondir l'éco-responsabilité et l'éthique de la commande publique (DBFCP)	47. Approfondir l'éco-responsabilité et l'éthique de la commande publique (DCP)
50. Adopter une charte de l'événement éco-responsable (DEIP)	Suite au diagnostic conduit de façon transversale dans l'administration départementale en 2013 et 2014 (18 Directions parties prenantes) et à l'élaboration des recommandations qui en découlaient, le travail éditorial a été réalisé débouchant sur la publication et la diffusion au 1er semestre 2014, dans les services et Directions, du Guide départemental de l'événement éco-responsable.

VISION D'ENSEMBLE DES ACTIONS PROPOSEES POUR LA LABELLISATION « AGENDA 21 » 2015

Au final, les actions proposées pour la labellisation « Agenda 21 » 2015 sont au nombre de 47, réparties de la façon suivante entre les directions :

Direction générale des services	3	DSOE	2	34. Animer une réflexion sur la démocratie participative dans le cadre du laboratoire d'idées « Osons la participation » (DSOE) 40. Sensibiliser et former les agents au développement durable (DSOE)		
		DCP	1	47. Approfondir l'éco-responsabilité et l'éthique de la commande publique (DCP)		
Pôle Aménagement et développement durables	19	DEEFI	5	6. Promouvoir l'économie sociale et solidaire à travers un appel à projet (DEEFI) 7. Promouvoir les clauses sociales dans la commande publique (DEEFI) 11. Favoriser la signature de chartes Seine-Saint-Denis Egalité (DEEFI) 24. Créer un Club des développeurs en Seine-Saint-Denis (DEEFI) 25. Mettre en place un soutien départemental pour l'amorçage et la création de projets économiques innovants (DEEFI)		
				DAD	4	22. Améliorer l'accessibilité en transports en commun des collèges inscrits aux Plans Exceptionnels d'Investissement pour les collèges – PEI 1 et 2 (DAD) 26. Favoriser l'utilisation de modes alternatifs à la route et optimiser les conditions de livraisons pour le transport de marchandises (DAD) 27. Développer l'offre de transport en commun par le réseau lourd (DAD) 29. Réaliser un "document d'orientation pour l'habitat en Seine-Saint-Denis" pour préparer l'intégration métropolitaine – DOHA 93 (DAD)
						DNPB
		DVD	2	20. Réaliser un traitement acoustique de 200 logements dans le cadre d'une opération antibruit (DVD) 28. Réaliser l'enquête publique sur le projet T Zen 3 (DVD)		
		DEA	2	30. Engager l'actualisation du Plan Climat Energie (DEA) 32. Réaliser les études d'avant-projet de découverte de la Vieille-Mer dans le Parc Georges Valbon : poursuite et lancement d'une étude urbaine (DEA)		
		DAD & DVD	1	21. Traiter les « points durs bus » (DAD & DVD)		
		Pôle Solidarité	4	DEF	2	1. Favoriser l'égalité d'accès aux modes d'accueil du jeune enfant (DEF) 4. Favoriser l'accès aux droits sociaux en luttant contre les inégalités de santé (DEF)
DPAPH	1			5. Renforcer le soutien apporté aux aidants professionnels et familiaux (DPAPH)		
DPAS	1			3. Initier et coordonner des dispositifs expérimentaux pour améliorer la protection et l'accompagnement des femmes victimes de violences et leurs enfants (DPAS)		

Pôle Société et citoyenneté	9	DEJ	4	<p>9. Mettre en œuvre le Plan Cyber-harcèlement pour lutter contre les violences à l'école (DEJ)</p> <p>10. Evaluer et consolider les actions de prévention, de remobilisation et de prise en charge du décrochage scolaire (DEJ)</p> <p>12. Développer des plateformes de stages (DEJ)</p> <p>13. Engager les jeunes du Département autour de la COP21 (DEJ)</p>
		DCPSL	4	<p>14. Elaborer une stratégie territoriale globale consacrée à l'image sous la forme d'un « Grand Projet Image » (DCPSL)</p> <p>16. Développer un projet de territoire dédié aux activités de plein-air (DCPSL)</p> <p>17. Mettre en place un pôle d'expertise sur le sport et le handicap (DCPSL)</p> <p>18. Créer un chantier de reconstitution d'abris néolithiques dans l'archéosite du parc départemental de la Haute-Ile (DCPSL)</p>
		DEIP	1	<p>36. Mettre en place un Observatoire départemental des pratiques de solidarité internationale (DEIP)</p>
Pôle Ressources et moyens des services	6	DBL	5	<p>37. Prévenir la production de déchets et renforcer le tri des déchets (DBL)</p> <p>41. Valoriser les opérations de constructions exemplaires (DBL)</p> <p>43. Maîtriser et réduire la consommation d'énergie et d'eau (DBL)</p> <p>44. Elaborer un catalogue des éco-matériaux pour les marchés de travaux à bons de commande de trois corps d'Etat : revêtements de sols souples, peinture, menuiseries bois (DBL)</p> <p>45. Intégrer la démarche et les préconisations ergonomiques dans la conception et l'aménagement des bâtiments (DBL)</p>
		DSI	1	<p>38. Encourager l'impression éco-responsable (DSI)</p>
Pôle Personnel et relations sociales	2			<p>39. Renforcer le plan de déplacements des agents (PPRS)</p> <p>46. Promouvoir la diversité et la lutte contre les discriminations à travers la candidature au Label diversité (PPRS)</p>
Inter-pôles	6	DEF & DBL	1	<p>2. Elaborer un Plan petite enfance et parentalité pour investir au profit des bâtiments accueillant les enfants et les familles séquanico-dionysiennes (DEF & DBL)</p>
		DEF & DCPSL	1	<p>8. Favoriser l'éveil des tout-petits par le jeu (DEF & DCPSL)</p>
		DPAS & DCPSL	1	<p>15. Expérimenter l'élargissement des publics dans le cadre de la démarche « Figure libre » et poursuivre le travail de communication (DPAS & DCPSL)</p>
		DSA & DSI	1	<p>19. Mettre en place une plate-forme d'archivage électronique (DSA & DSI)</p>
		DSOE & DEA	1	<p>35. Engager une dynamique de coopération territoriale autour de l'accueil de la COP21 (DSOE&DEA)</p>
		DBL & DAD	1	<p>42. Mieux connaître les bâtiments pour mieux les gérer (DBL & DAD)</p>

Fiches actions détaillées

Action proposée pour une labellisation Agenda 21 : DEF

1. Favoriser l'égalité d'accès aux modes d'accueil du jeune enfant

Orientation et axe stratégiques concernés (Agenda 21) :

Orientation : 1 Egalité et promotion sociale

Axe : 1.1. Une Seine-Saint-Denis qui protège et accompagne

Politiques publiques concernées (démarche de gestion) :

Mission : Enfance et Famille

Programme : Accueil de la petite enfance

Agent(s) référent(s) : Laurence DUBOIS, Cheffe du bureau des modes d'accueil, Service de protection maternelle et infantile (PMI) – DEF

Contexte externe et/ou interne de mise en place de cette action

Le taux de réponse aux besoins des familles en matière d'accueil des jeunes enfants est actuellement d'environ 30% sur le département de la Seine-Saint-Denis (moyenne nationale à 50%). Il reste donc un important travail à mener pour mieux répondre aux besoins des familles, en particulier les plus fragiles. De plus, le Plan national de lutte contre la pauvreté prévoit l'accueil au minimum de 30% d'enfants vivant en situation de pauvreté dans les crèches.

Par ailleurs, le secteur des modes d'accueil est caractérisé par une multiplicité de gestionnaires (Département, villes, associations, entreprises...), complexifiant de fait la mise en commun d'objectifs et de critères d'admission dans les crèches. Toutefois, le Conseil général et la Caf ont la responsabilité d'impulser et de mettre en œuvre un Schéma départemental de la petite enfance et de la parentalité, qui a pour objectif de rassembler l'ensemble des acteurs autour d'axes de travail communs et de temps réguliers de réflexion. Favoriser l'égalité d'accès aux modes d'accueil est un des axes de travail du nouveau Schéma qui va être adopté fin 2014 et mis en œuvre en 2015.

Objectifs stratégique(s) et opérationnel(s) de cette action (qualitatifs et/ou quantitatifs)

Le schéma départemental de la petite enfance et de la parentalité Préfet/Caf/Département qui va être adopté fin 2014, va décliner des actions pour favoriser l'accès aux modes d'accueil du jeune enfant. Il est proposé de retenir un certain nombre de ces actions dans le cadre de l'Agenda 21. Celles-ci prévoient de :

- favoriser l'accès des publics les plus fragiles à un mode d'accueil par le développement de solutions d'accueil adaptées : places réservées en crèche, création de classes passerelles, expérimentation du recours à une assistante maternelle en tiers-payant, expérimentation des projets de garde au domicile des parents, travail de l'Instance de médiation et de recours, labellisation des assistantes maternelles sur le handicap.
- permettre une meilleure lisibilité des critères d'admission aux modes d'accueil collectif : travail sur un protocole départemental des critères des Commissions d'admission aux modes d'accueil, développement des lieux uniques d'inscription, outils d'information des familles...

Les crèches départementales accueillent déjà 27% d'enfants vivant en dessous du seuil de pauvreté dans ses structures, ainsi qu'un nombre important d'enfants en situation de handicap. Il est nécessaire de mesurer régulièrement l'accueil de ces enfants dans les crèches et de poursuivre la réflexion avec la DPAS (SIS) sur des propositions d'accueil nouvelles pour des enfants de familles en parcours d'insertion.

Par ailleurs, en tant que pilote du Schéma départemental de la petite enfance et de la parentalité, le Département peut impulser auprès des autres gestionnaires une réflexion sur les critères d'accueil en crèche et les modalités d'attribution des places.

Enfin, le Département peut également poursuivre tout le travail mené pour favoriser l'accès de ces familles à l'accueil individuel, notamment par le biais de l'Agence départementale de développement de l'accueil individuel (Addai).

Modalités et calendrier de mise en œuvre

Dates prévisionnelles	Principales étapes et/ou principaux livrables
1 ^{er} trimestre 2015	Lancement du schéma de la petite enfance et de la parentalité

Dispositif de suivi et/ou d'évaluation mis en place ou prévu

Une évaluation en continue du schéma est prévue.

Moyens financiers nécessaires pour la mise en œuvre de cette action

Le budget total consacré à l'accueil de la petite enfance (hors crèches départementales) est de 20,727 M€ pour 2015.

Ressources humaines nécessaires pour la mise en œuvre de cette action

L'ensemble des ETP inscrits dans la Mission « modes d'accueil » du PAP 2015 sont mobilisés sur cette action.

La mise en œuvre de cette action nécessite un travail transversal entre le service des crèches et celui de la protection maternelle et infantile, ainsi qu'avec le service insertion et solidarité (SIS) et la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH). Par ailleurs, il s'agit d'une action partenariale avec la Caf 93 et l'ensemble des acteurs du secteur petite enfance (villes, associations, etc.) et du secteur de l'emploi (Pôle emploi, Projet de ville RSA...).

Argument(s) en faveur de la labellisation « Agenda 21 » 2015

L'action s'inscrit pleinement dans les valeurs portées par les Engagements pour l'égalité et contre les discriminations, car elle vise à favoriser l'accès des familles les plus fragiles à un mode d'accueil. L'absence de mode d'accueil du jeune enfant est actuellement le 1^{er} frein à l'insertion des femmes ayant un enfant en bas âge.

Par ailleurs, l'action présentée se déclinera, dans le cadre du Schéma départemental de la petite enfance et de la parentalité, par un plan d'actions comprenant un ensemble d'expérimentations, pour certaines déjà lancées, qui ont pour objectif de proposer de nouvelles solutions d'accueil aux publics les plus fragiles.

Action proposée pour une labellisation Agenda 21 : DEF & DBL

2. *Elaborer un Plan petite enfance et parentalité pour investir au profit des bâtiments accueillant les enfants et les familles séquano-dionysiennes*

Orientation et axe concernés (Agenda 21) :

Orientation 1. : *Egalité et promotion sociale*

Axe 1.1. : *Une Seine-Saint-Denis qui protège et accompagne*

Politiques publiques concernées (démarche de gestion) :

Mission : *Enfance et famille*

Agents référents :

Françoise SIMON, Directrice, et Ludovic LAMY, Directeur adjoint – DEF

Contexte externe et/ou interne de mise en place de cette action

Les places d'accueil du jeune enfant restent insuffisantes sur le département avec un taux de couverture des besoins des familles de 30% contre 50% au niveau national soit le plus faible taux en métropole. Des aides à l'investissement pour la création de nouvelles places en crèches sur le département paraissent donc toujours nécessaires malgré le moratoire sur ces aides décidé en 2011 par le Conseil général.

Par ailleurs, des besoins de rénovation ou de relogement caractérisent nombre des bâtiments qui accueillent les 55 crèches départementales, les 81 centres de protection maternelle et infantile (PMI), les 67 centres de planification familiale et les sites dédiés à l'aide sociale à l'enfance et au service social gérés par le Département. Peuvent être en cause l'inadaptation des locaux concernés ou leur vétusté. La mise en œuvre d'opérations d'urbanisme et de projets départementaux conséquents peuvent également impacter la localisation de ces bâtiments.

Des travaux sont d'ores et déjà engagés par le Département pour remédier à ces difficultés. Depuis 2010, une douzaine de centres de PMI et une dizaine de crèches ont ainsi fait l'objet de rénovations lourdes ou ont été relogés. D'autres travaux sont prévus sur 2014, essentiellement des travaux d'accessibilité aux personnes handicapées et de mise en conformité et la rénovation d'une crèche à Montreuil. Pour autant, de nombreux travaux restent à réaliser, notamment pour anticiper l'évolution des besoins, dans un contexte démographique particulièrement dynamique et pour améliorer les conditions d'accueil des familles.

La mise en œuvre de nouvelles aides en investissement sera à articuler avec les orientations des services départementaux et des partenaires : les préconisations du nouveau Schéma départemental de la petite enfance et de la parentalité (modes d'accueil et soutien à la parentalité) 2014-2017 cosigné avec l'Etat et la CAF, les orientations du Projet éducatif des crèches départementales et du Projet social départemental ainsi que les projets de service de l'ASE et de la PMI.

Objectifs stratégiques et opérationnels de cette action

Le Département souhaite consolider l'offre de services aux familles séquano-dionysiennes, tout en améliorant les conditions de travail des agents, à travers la mise en place d'un Plan petite enfance et parentalité 2015-2020. Ce Plan lui permettra de donner une impulsion nouvelle à sa politique d'investissement pour les bâtiments accueillant les crèches, les centres de PMI et de planification familiale et les sites dédiés à l'aide sociale à l'enfance et au service social qu'il gère, à travers un projet pluriannuel d'investissement ambitieux, sur le modèle du Plan exceptionnel d'investissement qu'il porte en faveur des collègues. Il permettra aussi de soutenir par des subventions les acteurs publics ou privés pour la création de nouvelles places en crèches ou de point d'accueil unique d'information des familles ainsi que la rénovation de leurs PMI lorsque celles-ci sont conventionnées.

Plus précisément, le Département vise à améliorer quantitativement le nombre de places d'accueil du jeune enfants (3 500 places sur la période 2015-2020) à la fois dans les établissements d'accueil du

jeune enfant, les maisons d'assistants maternels (MAM) et chez les assistants maternels, mais aussi qualitativement la qualité des bâtiments concernés, en intégrant plusieurs axes tels que la rénovation du cadre bâti dégradé, l'adaptation des modalités et des capacités d'accueil du public, la mise en accessibilité des équipements, la maîtrise de l'énergie ainsi que la santé / sécurité au travail.

Concrètement, l'année 2014 a été consacrée à l'élaboration de ce Plan petite enfance et parentalité, à travers le diagnostic des solutions d'accueil du jeune enfant et des actions de soutien à la parentalité ainsi qu'une analyse fine de la situation de l'ensemble des locaux existants, la définition de priorités d'intervention et le montage opérationnel et financier des programmes de travaux à réaliser à partir de 2015. Une étude prospective des évolutions sociodémographiques et de santé, au regard de l'offre de soins et du cadre réglementaire, sera réalisée en 2014-2015 par le Service de la PMI en lien avec son projet de service et sera pris en compte dans la construction du Plan.

Dispositif de suivi et/ou d'évaluation prévu

Le Plan petite enfance et parentalité est conduit sous l'égide d'un comité de pilotage réunissant, autour du directeur général des services du Département, les directeurs généraux adjoints en charge respectivement de la Solidarité et des Ressources et moyens des services ainsi que la Direction de l'enfance et de la famille, la Direction des bâtiments et de la logistique, la Direction de la nature, des paysages et de la biodiversité, la Direction de la prévention et de l'action sociale, la Direction des affaires domaniales et juridiques ainsi que la Direction du budget, des finances et de la commande publique.

Des comités techniques sectoriels crèches, PMI et circonscriptions sociales l'assistent dans cette tâche. La mise en œuvre du plan sera ainsi conjointement suivie et pilotée par la Direction des bâtiments et de la logistique et la Direction de l'enfance et de la famille, en lien avec les directions membres du comité de pilotage.

Modalités et calendrier de mise en œuvre

Dates 2014	Étapes ou livrables
1 ^{er} trimestre	Définition des besoins et identification des opportunités de subventions et travaux, analyse prospective de l'évolution des besoins
2 ^{ème} trimestre	Candidature auprès de la Banque européenne d'investissement et définition partagée des critères de subventionnement des structures publiques et privées non départementales et de sélection des locaux départementaux à rénover en priorité
3 ^{ème} trimestre	Finalisation et écriture du Plan petite enfance et parentalité
4 ^{ème} trimestre	Présentation à l'Assemblée départementale et préparation technique de la mise en œuvre
A partir du 1 ^{er} trimestre 2015	Mise en œuvre du plan et des instances de suivi

Moyens financiers nécessaires pour la mise en œuvre de cette action

L'élaboration du Plan petite enfance et parentalité sera réalisée en interne, aucun frais spécifiques n'est à prévoir. En revanche, le coût de la mise en œuvre de ce Plan, de l'ordre de près de 80 millions d'€ sur 6 ans, sera évalué durant l'année 2014. Il sera financé notamment grâce à un prêt accordé par la Banque d'investissement du Conseil de l'Europe. Des recettes de la CAF sont également attendues pour les travaux réalisés dans les crèches départementales.

Ressources humaines nécessaires pour la mise en œuvre de cette action

Pas de ressources humaines spécifiques.

Des référents désignés au sein de la DEF et de la DBL pour coordonner l'élaboration et la mise en œuvre du Plan petite enfance et parentalité ainsi que les responsables des travaux et des subventions au sein des différentes directions (DEF, DBL, DNPB, DPAS...).

Arguments en faveur de la labellisation « Agenda 21 » 2015

Cette action vise à assurer une qualité égale des prestations offertes aux familles par le Département quel que soit la partie du territoire départemental considérée, en intervenant sur les bâtiments en complément des autres démarches visant l'égalité de traitement des usagers. Il vise aussi à une meilleure égalité territoriale d'accès aux solutions d'accueil du jeune enfant : le taux de couverture des besoins des familles varie ainsi de 13% à 55% selon les communes. Ainsi les subventions allouées aux porteurs de projets publics et privés seront modulés selon des critères d'équité territoriale (taux de couverture des besoins, revenu annuel net moyen des familles, présence ou non de crèches départementales).

Le projet contribue à la fois à un objectif de soutien aux infrastructures publiques à vocation sociale et à un objectif de renforcement de l'intégration sociale. Il s'inscrit notamment dans la dynamique « Au tour des parents » portée par le Gouvernement et retranscrite notamment dans la convention d'objectifs et de gestion 2013-2017 de la Caisse nationale d'allocations familiales, dont l'un des axes est le renforcement des services aux familles et la réduction des inégalités ainsi que le schéma départemental de la petite enfance et de la parentalité.

Les bénéficiaires du projet sont donc l'ensemble des familles des territoires concernés et plus particulièrement les familles les plus fragilisées.

Action proposée pour une labellisation Agenda 21 : DPAS

3. Initier et coordonner des dispositifs expérimentaux pour améliorer la protection et l'accompagnement des femmes victimes de violences et leurs enfants

Orientation et axe stratégiques concernés (Agenda 21) :

Orientation : 1 Egalité et promotion sociale

Axe : 1.1. Une Seine-Saint-Denis qui protège et accompagne

Politiques publiques concernées (démarche de gestion) :

Mission : Solidarité, insertion, santé

Programme : Promotion des droits fondamentaux

Action : Observatoire des violences envers les femmes

Agent(s) référent(s) : Ernestine RONAI, Cheffe de service, et Anne MARTINAIS, Chargée d'actions, Observatoire des violences faites aux femmes – DPAS

Contexte externe et/ou interne de mise en place de cette action

Structure partenariale, l'Observatoire départemental des violences envers les femmes est un espace d'échanges et de réflexion ; un outil de recensement et d'analyse ; un vecteur de communication, d'informations et un laboratoire d'innovations.

Il expérimente des dispositifs qui, année après année, finissent par constituer un véritable arsenal protecteur pour les femmes victimes de violences et leurs enfants, notamment avec le téléphone portable d'alerte pour les femmes victimes de violences en très grand danger, la mise en œuvre de l'ordonnance de protection, la mesure d'accompagnement protégé des enfants lors des droits de visite du père, le dispositif de relogement pour les femmes victimes de violences « un toit pour elle », les consultations de psychotraumatologie, et le dispositif des « bons taxis ».

Dernièrement, l'Observatoire a lancé un nouveau dispositif partenarial pour la prise en charge des enfants orphelins après un féminicide et a signé une nouvelle convention « un toit pour elle » avec le CROUS de l'Académie de Créteil pour l'hébergement, dans un logement universitaire, de jeunes femmes majeures étudiantes ou lycéennes, accompagnées dans le cadre du protocole départemental de lutte contre les mariages forcés.

Ce travail expérimental est aujourd'hui reconnu au niveau national et l'ambition de l'Observatoire est de pouvoir continuer à innover en apportant des réponses concrètes et complémentaires aux femmes victimes de violences, à la fois dans le département et partout ailleurs en France. L'Observatoire teste ainsi des idées pionnières et les dispositifs qui ont fait la preuve de leur efficacité peuvent ensuite être généralisés à la France entière. La nomination de la responsable de l'Observatoire départemental à la Mission interministérielle de protection des femmes contre les violences et de lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF) atteste que l'action conduite en Seine-Saint-Denis inspire les projets du gouvernement en matière d'égalité femmes-hommes.

Objectifs stratégique(s) et opérationnel(s) de cette action (qualitatifs et/ou quantitatifs)

La mise en place de différents dispositifs expérimentaux a pour objectif stratégique de proposer une prise en charge globale des femmes victimes de violences et de leurs enfants, par un ensemble de mesures complémentaires adaptées à la diversité des situations et des besoins et qui permettent non

seulement aux femmes de faire face à l'urgence, mais aussi de les accompagner durablement pour qu'elles reprennent leur vie en main.

Sur le plan opérationnel, l'action a pour objectif la diffusion à l'échelle nationale des dispositifs expérimentés avec succès en Seine-Saint-Denis.

Modalités et calendrier de mise en œuvre

La diffusion à d'autres départements et/ou régions, puis à l'échelle nationale, des dispositifs expérimentés avec succès en Seine-Saint-Denis passera en 2015 par :

- leur promotion par Ernestine Ronai, simultanément responsable de la MIPROF et de l'Observatoire départemental,
- l'organisation de temps d'échanges inter-collectivités à la demande de celles-ci,
- l'invitation de représentants de nombreux territoires dans le cadre des grands événements organisés par l'Observatoire départemental.

Dispositif de suivi et/ou d'évaluation mis en place ou prévu

Le suivi de chaque dispositif est réalisé en continu et en interne par l'Observatoire en lien avec les partenaires impliqués dans chacun d'entre eux. Un bilan annuel (ou biennal) très complet est effectué et validé par le comité de pilotage de chacun des dispositifs, dont on peut retenir un certain nombre d'indicateurs phares :

- nombre de femmes bénéficiaires ; nombre d'enfants concernés par la protection de leur mère (Téléphone portable d'alerte),
- nombre d'ordonnances de protection délivrées (Ordonnances de protection),
- nombre de mesures d'accompagnement protégé des enfants (MAP) attribuées et d'enfants concernés, nombre d'accompagnements effectués,
- nombre de femmes relogées et nombre d'enfants concernés (Un toit pour elle),
- nombres de femmes et d'enfants suivis (Consultations victimologie).

Le suivi de la diffusion de ces dispositifs à l'échelle nationale reprendra les mêmes indicateurs, mais suivis sur le plan national, dans le cadre d'un partenariat entre l'Observatoire départemental et la MIPROF.

Moyens financiers nécessaires pour la mise en œuvre de cette action

Les dispositifs expérimentaux ne demandent que peu d'investissement financier du Département car ils s'appuient majoritairement sur un travail en partenariat et bénéficient de co-financements entre le Conseil général, le Conseil régional d'Ile-de-France, le Ministère de la Justice, la CAF, la Préfecture, les villes et des entreprises privées. Leur diffusion s'inscrit dans la même logique.

Ressources humaines nécessaires pour la mise en œuvre de cette action

La mise en œuvre et la diffusion des dispositifs sont coordonnées par les deux cheffes de projets de l'Observatoire qui en effectuent le suivi, et sont pilotées par sa responsable.

Par ailleurs, les dispositifs innovants créés et coordonnés par l'Observatoire sont des dispositifs partenariaux, nés d'un travail de réflexion en commun associant les services du Département, les institutions et les associations, dans le cadre de groupes de travail pluri-professionnels et pluri-institutionnels.

Argument(s) en faveur de la labellisation « Agenda 21 » 2015

Lutter contre toutes les formes de violences envers les femmes, et combattre tous les comportements qui portent atteinte à l'égalité et à la dignité, sont les fondements de l'action de l'Observatoire.

Aujourd'hui, l'exemplarité des projets menés en Seine-Saint-Denis est largement reconnue, et nombre d'expérimentations commencent à s'exporter dans d'autres villes, d'autres départements, car tous les dispositifs expérimentaux menés localement ont vocation à être généralisés sur le territoire national.

Action proposée pour une labellisation Agenda 21 : DEF

4. Favoriser l'accès aux droits sociaux en luttant contre les inégalités de santé

Orientation et axe stratégiques concernés (Agenda 21) :

Orientation : 1 Egalité et promotion sociale

Axe : 1.1. Une Seine-Saint-Denis qui protège et accompagne

Politiques publiques concernées (démarche de gestion) :

Mission : Enfance et famille

Programme : Protection maternelle et infantile, planification familiale

Action : Protection maternelle et infantile

Agent(s) référent(s) : Dr Hélène Decroix, Cheffe du Bureau protection maternelle / périnatalité, et Marion Carayol, Cheffe du bureau Epidémiologie et Statistiques, Service de protection maternelle et infantile (PMI) - DEF

Contexte externe et/ou interne de mise en place de cette action

En Seine-Saint-Denis, les taux de mortalité périnatale (décès d'enfants pendant la grossesse, à l'accouchement et pendant la 1^{ère} semaine de vie rapportés au nombre de naissances) et infantile (décès survenus pendant la 1^{ère} année de vie) sont élevés, très au dessus des taux nationaux et régionaux. Le taux de mortalité périnatale en Seine-Saint-Denis pour les années 2006-2008 est de 15,8 pour 1000 naissances totales, contre 12,8 en Ile de France (IDF) et le taux de mortalité infantile est de 5,4 pour 1000 naissances vivantes en Seine-Saint-Denis contre 3,9 en Ile-de-France.

Dans ce cadre, l'Agence régionale de santé (ARS) a initié le projet REMI (Réduction de la Mortalité Infantile et périnatale) en février 2012, en lien avec la CPAM et le Conseil général (service de PMI). L'ORS IDF (Observatoire Régional de Santé), l'INSERM (U953), le département de Santé Publique de Paris 13 et les professionnels de périnatalité du département participent aussi à ce projet Il s'articule autour de 2 axes :

- comprendre pourquoi ces taux de mortalité sont plus élevés dans notre département qu'en Ile-de-France, en identifiant les principaux facteurs en causes ;
- agir en mettant en place des actions adaptées afin de réduire significativement ces taux.

Parmi les résultats de l'Enquête Nationale Périnatale de 2010, il a été noté un taux important en Seine-Saint-Denis de femmes n'ayant pas accès aux droits sociaux. La mise en place de la CMU et de l'AME ont permis d'améliorer l'accès aux droits d'un grand nombre de femmes. Cependant, dans chaque centre de PMI de quartier ou hospitalier arrive un nombre relativement important de familles (femmes et/ou enfants) sans droits ouverts. Cette difficulté d'accès aux droits peut être l'une des raisons à des soins moins fréquents, plus tardifs ou de moins bonne qualité.

Dans ce cadre, un groupe de travail, piloté par le service de PMI, a été initié : "suivi insuffisant de grossesse et accès aux droits sociaux".

Objectifs stratégique(s) et opérationnel(s) de cette action (qualitatifs et/ou quantitatifs)

L'objectif stratégique est de réduire la part des femmes enceintes sans couverture sociale afin d'améliorer l'accès aux soins.

Les objectifs opérationnels sont :

- réaliser une enquête en PMI sur le suivi et la prise en charge des femmes enceintes ayant, entre autres, pour objectif de quantifier le nombre de femme sans couverture sociale en début de grossesse, d'en comprendre les raisons et les freins et ainsi d'identifier les obstacles à l'accès aux droits ;

- initier une réflexion avec la CPAM sur l'accès aux droits des femmes enceintes sans couverture sociale en début de grossesse.

Modalités et calendrier de mise en œuvre

Dates prévisionnelles	Principales étapes et/ou principaux livrables
2013 - 2014	Réunion d'un groupe de travail pluri professionnel et pluri institutionnel (médecins, sages-femmes et puéricultrices de PMI, assistantes sociales DPAS et hospitalières, CPAM...)
	Etat des lieux des difficultés relevées par les professionnels et élaboration d'un questionnaire (attente de l'accord CNIL)
2014	Travail avec les professionnels de la CPAM afin d'analyser les difficultés et les dysfonctionnements
2014 - 2015	Réalisation de l'enquête : recueil et analyse des données

Dispositif de suivi et/ou d'évaluation mis en place ou prévu

Plusieurs indicateurs seront suivis :

- à court terme : nombre de réunions du groupe,
- à moyen terme : nombre de questionnaires remplis,
- à long terme : étude des données issues de PRISME et FSE afin d'évaluer l'évolution du nombre de femmes restant sans droits si la saisie de cet item est améliorée.

L'analyse des données de l'étude devrait permettre d'identifier des pistes d'actions pour améliorer l'accès aux droits sociaux des femmes enceintes.

Moyens financiers nécessaires pour la mise en œuvre de cette action

Aucun

Ressources humaines nécessaires pour la mise en œuvre de cette action

En interne :

- PMI : responsable du bureau protection maternelle, sage-femme référente, responsable du bureau épidémiologie et statistiques, statisticienne, professionnels de protection maternelle et de planification familiale de terrain (médecins/sages-femmes)
- DPAS : assistantes sociales polyvalentes/responsable de bureau technique.

En externe : Services hospitaliers (assistantes sociales), CPAM

Le groupe de travail est ainsi composé de représentants des professionnels en lien avec la prise en charge des femmes enceintes, que ce soit sur le plan médical ou social. Les services de PMI et la DPAS sont étroitement associés à ce projet, tant au niveau des professionnels de terrain que des services centraux (bureaux techniques). De plus, les services sociaux des maternités et la CPAM sont présents dans le groupe.

Argument(s) en faveur de la labellisation « Agenda 21 » 2015

Le caractère innovant de ce projet tient à la rencontre entre les professionnels de terrain se trouvant face aux difficultés réelles des patients et ceux de la CPAM afin de trouver des solutions pratiques et applicables. La plus-value de l'action par rapport à l'existant sera de permettre une ouverture rapide des droits (Sécurité sociale, CMU, CMUC, AME).

Action proposée pour une labellisation Agenda 21 : DPAPH

5. Renforcer le soutien apporté aux aidants professionnels et familiaux

Orientation et axe stratégiques concernés (Agenda 21) :

Orientation : 1 Egalité et promotion sociale

Axe : 1.1. Une Seine-Saint-Denis qui protège et accompagne

Politiques publiques concernées (démarche de gestion) :

Mission : Autonomie

Programmes : Personnes âgées et Personnes handicapées

Agent(s) référent(s) : Dorothée LAMARCHE, Cheffe de bureau de l'Evaluation et du Développement, Service des personnes âgées – DPAPH

Contexte externe et/ou interne de mise en place de cette action

Les aidants professionnels et familiaux sont les acteurs incontournables de l'accompagnement à domicile des personnes âgées et des personnes handicapées. Pour les professionnels, les opportunités de prise de recul et d'échanges de pratiques sont indissociables de la qualité de leur intervention. Pour les aidants familiaux, de l'ordre de 3 à 4 millions en France, les situations de déni ou de culpabilité, d'épuisement et de souffrance et d'isolement sont fréquentes, même s'ils sont souvent peu disposés à demander une aide. L'accompagnement des personnes en perte d'autonomie est assuré à plus de 80% par des aidants non professionnels.

Les schémas départementaux en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées promeuvent des actions de soutien aux aidants, relayés par la convention passée entre le Département et la Caisse Nationale de Soutien à l'Autonomie (CNSA).

Objectifs stratégique(s) et opérationnel(s) de cette action (qualitatifs et/ou quantitatifs)

Les destinataires du projet sont les aidants familiaux et les aidants professionnels rattachés à un service d'aide et d'accompagnement à domicile et les aidants intervenants directement chez les personnes âgées (aidants familiaux et en emploi direct). Les objectifs poursuivis sont les suivants :

I Identifier les ressources existantes et mieux informer les aidants

- Etablir une cartographie des actions/ressources existantes
- Mettre à jour régulièrement l'ensemble des actions menées en direction des aidants
- Construire et développer des supports d'information permettant aux aidants de repérer les différentes ressources pour l'aide aux personnes en perte d'autonomie
- Favoriser une meilleure prise en compte de la place des aidants par les professionnels en les sensibilisant régulièrement dans le cadre notamment de réunions professionnelles (bassins, évaluation médico-sociale, SAAD, etc.) ou par des rencontres spécifiques.

II Soutenir les aidants familiaux

- Mieux identifier les problématiques et besoins des aidants familiaux
- Développer et favoriser les actions de soutien et d'accompagnement des aidants (lieux d'information et d'écoute, groupes de parole)
- Soutenir et favoriser les solutions de répit sur le territoire (plate-forme de répit, accueil de jour, hébergement temporaire, etc.)

III Soutenir les aidants en emploi direct

- Mieux identifier leurs problématiques et besoins
- Développer et favoriser les actions de soutien et d'accompagnement pour ce public

Modalités et calendrier de mise en œuvre

Les perspectives de la prochaine loi sur le vieillissement prévue pour 2015 indiquent que celle-ci proposerait des dispositions pour favoriser les actions de soutien et les solutions de répit en direction des aidants.

Il s'agit donc pour le Département de poursuivre et développer les actions engagées pour reconnaître, accompagner, soutenir les aidants et répondre à la pluralité de leurs besoins dans une logique transversale et partenariale.

- Consolider et mettre à jour régulièrement l'état des lieux des différentes actions et ressources existantes en direction des aidants (cartographie)
- Construire et développer des supports d'information permettant aux aidants de se repérer au regard des différentes ressources existantes en direction des PA
- Poursuivre les groupes de soutien des aidants professionnels et les groupes d'échanges en direction des responsables de secteur des services d'aide et d'accompagnement, animés par les psychologues du Département.
- Poursuivre le développement de « café des aidants »
- Suivre le déploiement des plates-formes d'accompagnement et de répit sur le territoire et développer le partenariat avec les plateformes de répit
- Poursuivre les bilans-diagnostic réalisés par le « relais des aidants » auprès des aidants familiaux (100 bilans individuels et collectifs en 2015)
- Mettre en place une action de formation adaptée à des besoins identifiés préalablement, en direction des aidants en emploi direct et en partenariat avec les instances locales (soutiens individuels et collectifs)
- Poursuivre les expérimentations sur le territoire afin de favoriser le développement d'action en direction des aidants en emploi direct et familiaux.

Dispositif de suivi et/ou d'évaluation mis en place ou prévu

L'évaluation du projet reposerait sur le suivi par la DPAPH de plusieurs indicateurs.

Certains sont d'ores et déjà suivis :

- Nombre de participants (professionnels et services) aux groupes de parole, assiduité durant l'année
- Nombre de cafés des aidants ouverts sur le département
- Nombre d'aidants ayant contacté le relais des aidants et par typologie d'intervention

D'autres indicateurs seront mis en place en 2015 :

- Nombre d'aidants en emploi direct et familiaux ayant participé aux actions de formation du relais des aidants
- Nombre d'aidants ayant contacté la plate forme d'accompagnement et de répit « Les rives, Le relais » du pré Saint Gervais (FHSM)
- Nombre de projets déposés et financés dans le cadre de l'appel à projets « Soutien aux aidants »

Moyens financiers nécessaires pour la mise en œuvre de cette action

Convention et avenant Département/CNSA

Ressources humaines nécessaires pour la mise en œuvre de cette action

Cadres du SPA et vacataires (psychologues)

Argument(s) en faveur de la labellisation « Agenda 21 » 2015

Ce projet se distingue par sa forte composante partenariale car il associe de nombreux acteurs (CNSA, ARS, CCAS, CLIC, Comité départemental d'accès au droit de Seine-Saint-Denis, France Alzheimer 93, Association Française des Aidants, Services d'aide et d'accompagnement à domicile, CRAMIF, CNAV, Réseau mémoire ALOIS).

Action proposée pour une labellisation Agenda 21 : DEEFI

6. Promouvoir l'économie sociale et solidaire à travers un appel à projet

Orientation et axe stratégiques concernés (Agenda 21) :

Orientation 1. : *Egalité et promotion sociale*

Axe 1.2. : *Une Seine-Saint-Denis qui ouvre les possibles dans la métropole*

Politiques publiques concernées (démarche de gestion) :

Mission : *Développement et attractivité du territoire...*

Programme : *ESS, emploi, formation*

Action : *Economie sociale et solidaire*

Agent(s) référent(s) : Sidonie CADORET, Cheffe de bureau, Service du développement de l'économie sociale et solidaire (SDESS) – DEEFI

Contexte externe et/ou interne de mise en place de cette action

En complémentarité avec sa politique de développement économique, d'emploi, de solidarité, d'insertion et de solidarité internationale, et en s'appuyant sur des initiatives déjà existantes, le Département souhaite créer les conditions d'un développement de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) sur son territoire.

Il a donc lancé un appel à projets ESS complémentaire aux actions menées par d'autres directions du Département (appel à projets de Via le monde, appel à demande de subventions du SIS/SPAS à destination des Structures d'Insertion par l'Activité Economique).

Après une première édition de cet appel à projets en 2012 et le financement de 14 projets, le Département a soutenu, en 2013, 27 projets favorisant la création d'emplois sur notre territoire. En 2014, l'appel à projet devrait permettre de soutenir 35 projets. En 2015, un nouvel appel à projet sera proposé aux acteurs de l'ESS.

Objectifs stratégique(s) et opérationnel(s) de cette action (qualitatifs et/ou quantitatifs)

Le financement de notre collectivité doit servir de levier à d'autres financements et également avoir un effet levier en termes de création d'activités et d'emplois.

L'appel à projets ESS souhaite favoriser les dimensions suivantes :

- L'accompagnement à la création ou au développement d'activités pour créer des emplois ou améliorer des emplois existants,
- L'insertion professionnelle des allocataires du RSA ou jeunes éloignés de l'emploi,
- Le soutien aux initiatives locales,
- L'encouragement d'actions de mutualisation, de groupement de structures,
- Le développement durable.

Par ailleurs, les projets doivent se dérouler sur le territoire de Seine-Saint-Denis et bénéficier aux Séquano-dionysiens.

Sans être exclusifs, une attention particulière sera portée aux projets des secteurs suivants :

- Lutte contre la discrimination et pour l'égalité des chances,
- Services aux particuliers ou entreprises, activités de proximité, services collectifs favorisant le développement local du territoire,
- Circuits courts et de proximité, consommation responsable et solidaire, commerce équitable,
- Jeunesse et éducation.

En 2015, le travail de soutien aux coopératives participatives dans leurs différentes formes (SCOP : Société Coopérative Ouvrière de Production ou SCIC : Société Coopérative d'Intérêt Collectif) sera amplifié. Egalement, une attention particulière sera apportée aux projets inscrits dans un PTCE (Pôle

Territoriale de Coopération Economique, regroupant des acteurs économiques multiples et variés (PME, centre de recherche, association, coopératives...) dans un intérêt commun.

Par ailleurs, le Département travaille à une uniformisation des dossiers administratifs des appels à projets ESS avec les territoires. En 2014, le dossier est quasiment identique avec Plaine commune. Un travail similaire doit être engagé avec Est Ensemble.

Modalités et calendrier de mise en œuvre

Dates prévisionnelles	Principales étapes et/ou principaux livrables
février - avril 2015	Ouverture de l'appel à projets
avril - mai 2015	Instruction des dossiers
maximum sept. 2015	Notification aux structures retenues

Dispositif de suivi et/ou d'évaluation mis en place ou prévu

En dehors du contrôle du service réalisé (paiement des investissements sur facture et bilan de l'action en fonctionnement), et après 2 années de mise en œuvre, une enquête sera réalisée auprès des structures en 2014, notamment pour analyser l'impact sur l'emploi. Le questionnaire de l'enquête est à travailler.

Moyens financiers nécessaires pour la mise en œuvre de cette action

Moyens financiers (BP 2015) : (chiffres au 15/09/2014 – susceptibles d'évoluer)

- Fonctionnement : 170 000 €
- Investissement : 100 000 €

Ressources humaines nécessaires pour la mise en œuvre de cette action

1 cadre A + 2B +1C

Travail transversal à travers un Groupe interdirections pour le développement de l'économie sociale et solidaire (GIDESS). Il réunit régulièrement la DPAS, la DEJ, la DVAEP, la DEEFI, la DEIP et occasionnellement d'autres Directions. Un GIDESS spécial étudie l'ensemble des dossiers.

Argument(s) en faveur de la labellisation « Agenda 21 » 2015

A travers son appel à projets ESS, le Département s'inscrit dans une politique de soutien à la construction et à la préservation d'une économie innovante, créatrice d'activités et d'emplois sur un territoire qui a connu un important développement économique, mais dont est exclue une partie importante de ses habitants.

Par ailleurs, il pourrait être envisagé d'associer dans le jury de l'appel à projets 2015 des partenaires extérieurs, reconnus dans le secteur de l'économie sociale et solidaire.

Action proposée pour une labellisation Agenda 21 : DEEFI

7. Promouvoir les clauses sociales dans la commande publique

Orientation et axe concernés (Agenda 21) :

Orientation 1. : *Egalité et promotion sociale*

Axe 1.2. : *Une Seine-Saint-Denis qui ouvre les possibles dans la métropole*

Politiques publiques concernées (démarche de gestion) :

Mission : *Développement et attractivité des territoires*

Programme : *ESS, Emploi, Formation*

Action : *Economie sociale et solidaire*

Agente référente :

Anne CHEPTOU, Chargée d'actions, Service du développement de l'économie sociale et solidaire – DEEFI

Contexte externe et/ou interne de mise en place de cette action

Le territoire de la Seine-Saint-Denis connaît de grandes évolutions en matière d'aménagement et de construction, notamment avec l'ANRU et la réalisation de lignes de transports structurantes. Le Projet exceptionnel d'investissement pour les collèges du Département (PEI) a permis la construction ou la rénovation de 16 collèges depuis 2012.

Aujourd'hui, la démarche clauses sociales se développe dans la commande publique des collectivités ainsi que dans la commande privée sur des projets importants (sièges de grands groupes...).

Le Département, en tant que chef de file des politiques d'insertion, soutient la commande publique socialement responsable sur le territoire, à travers le cofinancement de 14 postes de facilitateurs dans les communes, à travers la mise en place d'actions qui permettent aux structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) de développer leur activité et en activant les réseaux d'acteurs qui peuvent concourir à la mise en œuvre de parcours d'insertion qualifiant.

Le soutien du Département à la tête de réseau Inser'éco 93 permet aussi aux SIAE de mieux se former et s'organiser pour répondre à la commande publique de notre collectivité.

Objectifs stratégique(s) et opérationnel(s) de cette action (qualitatifs et/ou quantitatifs)

Les objectifs du Département sont de :

- Favoriser prioritairement l'accès à l'emploi et la qualification des publics les plus éloignés de l'emploi, et particulièrement des jeunes et des allocataires du RSA, dans le département
- Développer des parcours d'insertion menant à l'emploi durable
- Soutenir et développer les structures d'insertion par l'activité économique, ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail) et entreprises adaptées, en favorisant leur accès à la commande publique
- Sensibiliser aux questions de responsabilité sociale des entreprises (RSE), et inciter les entreprises au développement des bonnes pratiques en la matière

Le travail de mutualisation et de mobilisation de l'offre d'insertion du territoire qui est conduit à travers la coordination départementale et avec les différents partenaires du Conseil général vise tout particulièrement le développement d'actions qui sont à la fois :

- des opportunités d'étapes de parcours d'insertion pour les habitants du territoire et des mesures d'accompagnement socioprofessionnel adaptées aux problématiques du public cible.
- des opportunités de recrutements pour les entreprises, notamment sur les métiers en tension, grâce à l'offre de service qui est organisée par le réseau des facilitateurs.

Par ailleurs, les principaux enjeux de développement identifiés en 2013 restent d'actualité :

- Mettre en œuvre la gestion territorialisée des clauses sociales en Seine-Saint-Denis, dans le cadre de la nouvelle convention entre le Département et les structures porteuses de la fonction de facilitateur (collectivité, EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale), PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi), MDE (Maison de l'Emploi). C'est à travers le réseau des facilitateurs que se concentreront les enjeux de territorialisation et de mutualisation propres au dispositif.
- Soutenir l'accès des SIAE à la commande publique en renforçant le travail de réseau, en donnant de la visibilité à ces structures sur les marchés, en proposant des outils concrets de mutualisation et de communication, en poursuivant la sensibilisation des acheteurs pour favoriser des marchés adaptés aux structures d'insertion, avec les outils du Code des marchés publics.
- Développer des actions spécifiques d'insertion professionnelle, en s'appuyant sur la mobilisation des acteurs du département (acteurs économiques, prescripteurs, SIAE, organismes et financeurs de la formation), ainsi que les OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé) et les réseaux de l'insertion.
- Communiquer sur le dispositif départemental et élargir les partenariats avec les grands donneurs d'ordre (Région, Séquano...) pour une meilleure efficacité du dispositif.

Modalités et calendrier de mise en œuvre

Dates prévisionnelles	Principales étapes et/ou principaux livrables
1 ^{er} semestre 2015	Donner de la visibilité au réseau par un travail de capitalisation de l'expérience et de communication
2 ^{er} semestre 2015	Développer les actions d'accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires sur le territoire, en lien notamment avec la Cité des métiers (projet Tremplin) et Face 93 sur des projets de sécurisation des parcours
2015	Mettre en pratique la nouvelle convention entre le Département et les facilitateurs
2015	Poursuivre la démarche interne auprès des directions du Conseil général

Dispositif de suivi et/ou d'évaluation mis en place ou prévu

Plusieurs indicateurs sont régulièrement suivis par le Service du développement de l'économie sociale et solidaire :

- Nombre d'heures d'insertion réalisées
- Nombre d'ETP annuels (collectivité et sur le territoire)
- Nombre de bénéficiaires et typologie (jeunes non diplômés, allocataires RSA, de longue durée...)
- Modalité de réalisation (embauches directes, intérim...) et types de contrats
- Part des marchés du Département touchés par le dispositif (nombre et montant)
- Nombre de marchés d'insertion passés par le Département et plus largement sur le territoire
- Nombre d'entreprises touchées et/ou impliquées dans des actions partenariales
- Suites de parcours à l'issue d'une mission effectuées grâce aux clauses d'insertion (CDI, CDD +6 mois, CDD -6 mois, formation qualifiante...)

Moyens financiers nécessaires pour la mise en œuvre de cette action

Le budget de cette action est de 200 000 € par an, tel que prévu au BP 2015.

Ressources humaines nécessaires pour la mise en œuvre de cette action

Actuellement 3 ETP sont chargés de la promotion des clauses sociales dans la commande publique.

La volonté de nombreuses directions d'inscrire les clauses dans leur marché montre la prise de conscience de leur importance pour l'insertion et l'emploi. Toutefois, les investissements prévus par le Département (Plan famille et PEI 2) et cette montée en puissance de l'inscription des clauses dans les marchés nécessiteraient des moyens supplémentaires pour répondre à la demande.

Argument(s) en faveur de la labellisation « Agenda 21 » 2015

Les clauses sociales, véritable levier pour l'insertion et l'emploi, sont mises en œuvre sur le territoire départemental dans un objectif partagé de développement qualitatif, en visant l'accès à l'emploi durable des séquanais-dionysiens et la valorisation de la responsabilité sociale des entreprises.

Ce dispositif répond en partie aux problématiques des personnes les plus éloignées de l'emploi, jeunes et allocataires du RSA notamment.

Action proposée pour une labellisation Agenda 21 : DEF & DCPSL

8. Favoriser l'éveil des tout-petits par le jeu

Orientation et axe concernés (Agenda 21) :

Orientation 1. : *Egalité et promotion sociale*

Axe 1.2. : *Une Seine-Saint-Denis qui ouvre les possibles dans la métropole*

Politiques publiques concernées (démarche de gestion) :

Mission : *Enfance et famille*

Programme : *Accueil de la petite enfance*

Agentes référentes :

Léa ROCHERIEUX, Attachée de direction et Sabrina DA COSTA, Educatrice de jeunes enfants et référente du service de protection maternelle et infantile (PMI) – DEF

Contexte externe et/ou interne de mise en place de cette action

La question du jeu est déjà un axe fort du Projet éducatif des crèches départementales et de l'action d'éveil culturel en P.M.I. La DCPSL a mis en place depuis 2007 un Réseau du jeu, regroupant de multiples partenaires, qui organise régulièrement des temps de sensibilisation pour les professionnels.

Initialement dédié aux professionnels de l'enfance, la DEF et la DCPSL ont travaillé en 2013 à élargir ces initiatives aux professionnels de la petite enfance et à construire des formations qui leur soient dédiées. Les deux directions souhaitent aller plus loin en 2015, en multipliant ces initiatives et en créant de nouveaux partenariats.

Objectifs stratégiques et opérationnels de cette action

L'action concourt au plan stratégique à favoriser le développement de l'enfant par le jeu, notamment le jeu autonome.

Cet objectif se décline opérationnellement de la façon suivante :

- permettre aux professionnels de la petite enfance un accès à des formations régulières sur le jeu, pour travailler sur l'importance de la place de l'adulte et de la posture professionnelle ;
- favoriser l'aménagement des espaces d'accueil pour faciliter la mise en jeu des enfants.

Pour 2015, la DEF et la DCPSL souhaitent ainsi :

- organiser des RDV du jeu dédiés aux professionnels de la petite enfance, notamment les assistantes maternelles, sur des thématiques à définir (favoriser l'égalité filles garçons par le jeu, favoriser la motricité par le jeu...);
- permettre la participation d'enfants des crèches départementales ou fréquentant une PMI ou un SAJ au Festival du Jeu ;
- développer des partenariats locaux entre les ludothèques et les structures de la DEF ;
- engager une réflexion sur les liens à créer entre ces actions et le secteur hébergement de l'ASE, notamment sur la question du jeu chez les adolescents accueillis.

Dispositif de suivi et/ou d'évaluation prévu

Plusieurs indicateurs de suivi sont prévus pour vérifier l'atteinte de ces objectifs :

- nombre de rendez-vous du jeu organisés et nombre de participants ;
- nombre de familles des structures de la DEF participantes au Festival du jeu ;
- nombre de nouvelles actions impulsées entre les structures de la DEF et les ludothèques.

Modalités et calendrier de mise en œuvre

Dates	Etapas ou livrables
Février 2014	Rencontre DEF/DCPSL pour affiner les objectifs
2014	Mise en œuvre des actions déterminées conjointement
2015	Poursuite et approfondissement des actions prévues
2 ^{ème} semestre 2015	Evaluation des actions réalisées

Moyens financiers nécessaires pour la mise en œuvre de cette action

Pas de budget spécifique

Ressources humaines nécessaires pour la mise en œuvre de cette action

Pas de ressource humaine spécifique

Arguments en faveur de la labellisation « Agenda 21 » 2015

Egalité :

L'action s'inscrit dans les valeurs portées par les Engagements pour l'égalité et contre les discriminations, car elle vise à favoriser l'accès de toutes les familles à un mode d'éveil et de développement de leur enfant qu'est le jeu. L'objectif est notamment de permettre à ces familles d'avoir accès à des initiatives, par le biais de la structure qu'elle fréquente (crèche, PMI, SAJ), auxquelles elles n'auraient pas forcément participé spontanément (festival du jeu, initiative de la ludothèque...).

Transversalité, participation et partenariat :

La mise en œuvre de cette action nécessite un travail transversal entre trois services de la DEF et la DCPSL. Par ailleurs, il s'agit d'une action partenariale avec les autres acteurs du secteur petite enfance (villes, associations...) et ceux du réseau du jeu (service enfance, ludothèque...).

Action proposée pour une labellisation Agenda 21 : DEJ

9. Mettre en œuvre le Plan Cyber-harcèlement pour lutter contre les violences à l'école

Orientation et axe concernés (Agenda 21) :

Orientation 1. : *Egalité et promotion sociale*

Axe 1.2. : *Une Seine-Saint-Denis qui ouvre les possibles dans la métropole*

Politiques publiques concernées (démarche de gestion) :

Mission : *Education et jeunesse*

Programme : *Projet éducatif départemental*

Action : *Se construire*

Agentes référentes :

Marion WACOGNE, Cheffe de projet en charge de la prévention des violences et de la sécurisation des collèges et Noria BELGHERRI, Chargée d'actions, Service du projet éducatif et de la jeunesse – DEJ

Contexte externe et/ou interne de mise en place de cette action

Le Conseil général de la Seine-Saint-Denis a à cœur d'accompagner la prévention des violences afin de garantir aux collégiens du département un climat scolaire serein. C'est pourquoi il a créé en 2011, une Mission départementale pour la prévention de la violence à l'École.

Sur la base de l'analyse des incidents signalés par les chefs d'établissement, qui témoignent d'une hausse importante des violences ayant pour origine des échanges sur les réseaux sociaux ou la téléphonie mobile, cette Mission va mettre en place un plan cyber-harcèlement proposé aux 125 collèges du Département sur 2 ans, en 2014 et 2016.

Celui-ci s'inscrit dans un contexte plus global d'une hausse de consommation des écrans et de la place majeure que jouent le téléphone portable et l'ordinateur dans la sociabilité adolescente.

Cette action s'adosse au Projet Éducatif départemental qui s'adresse aux adolescents de 11 à 16 ans, et dont l'objectif est de contribuer à leur réussite scolaire et personnelle, et de favoriser leur accès au plein exercice de la citoyenneté.

Objectifs stratégiques et opérationnels de cette action

L'objectif stratégique de cette action est de prévenir les violences à l'école en travaillant aux côtés des parents en agissant sur les différents facteurs déterminant la méconnaissance des risques :

- sociaux
 - o représentations sociales sur le portable ou l'ordinateur / tablette individuel-le qui amène les parents à se sentir obligés d'équiper leur enfant de plus en plus tôt et souvent sans accompagnement ;
 - o évolution du rapport à l'intimité et à l'image depuis la création des réseaux sociaux.
- linguistiques (mauvaise maîtrise de la langue française et/ou du lexique informatique)
- perceptifs (croyance que l'enfant ne s'expose à aucun risque à la maison devant son écran)
- méconnaissance de la Loi et de la réglementation sur l'informatique et les libertés

Le Plan Cyber-harcèlement vise ainsi à informer sur les risques relatifs à l'usage des réseaux sociaux et de la téléphonie mobile. Par ailleurs, il permettra indirectement de renforcer les liens communautaires puisqu'il est prévu dans chaque ville que les éducateurs de rue, les maisons des parents et les intervenants en conseil conjugal et familial soient associés à la démarche.

Les objectifs opérationnels poursuivis sont doubles :

- mettre en place des actions de sensibilisation recommandant des bonnes pratiques qui facilitent l'exercice de l'autorité des parents en tant que cyber-parents

- mettre en place parallèlement des actions de sensibilisation auprès des élèves

Dispositif de suivi et/ou d'évaluation prévu

Le prestataire (Association E-enfance) établira un bilan détaillé de chacune des séances dans lequel il mentionnera les résultats atteints, les difficultés rencontrées et les pistes d'amélioration.

L'évaluation de l'impact sur le plan qualitatif s'effectuera conjointement avec le CG, la DSDEN et l'association. Des visites sur site seront effectuées et serviront de base d'évaluation.

Modalités et calendrier de mise en œuvre

Dates	Etapas ou livrables
De sept. 2014 à déc. 2015	Première vague de cafés des parents et de séances d'information auprès des élèves dans 60 EPLE
De janv. à déc. 2016	Seconde vague de cafés des parents et de séances d'information auprès des élèves dans 65 EPLE

Moyens financiers nécessaires pour la mise en œuvre de cette action

Une subvention de 15000€ a déjà été attribuée au prestataire pour le financement de 60 cafés des parents. Une seconde subvention sera versée pour toucher la totalité des collèges..

Ressources humaines nécessaires pour la mise en œuvre de cette action

En l'absence de retour d'expérience, l'estimation est de 10% d'un ETP de chargée d'actions

Arguments en faveur de la labellisation « Agenda 21 » 2014

Egalité :

Cette action vise l'égalité devant la connaissance des atouts et risques des écrans quel que soit le niveau d'instruction et de maîtrise de la langue des familles. Il sera fait attention à ce que l'intervenant s'exprime dans un niveau de langage accessible et illustre son propos par des supports visuels.

Innovation :

Le caractère universel de cette action est sa principale innovation (généralisé à tous les collèges). La sensibilisation aux risques des technologies de la communication ne sera plus conditionnée par la bonne volonté, la disponibilité ou la conscientisation des équipes éducatives. Cette action fait montre de réactivité face à l'évolution de la société.

Transversalité :

Des échanges entre la DEJ et la Direction de l'enfance et de la famille sont réalisés afin que des relais locaux puissent mobiliser les parents d'élèves lors des cafés des parents dans les collèges (clubs de prévention spécialisée, maisons des parents, services de protection maternelle et infantile, associations financées par le Département, centres sociaux). Le concours du pôle numérique et du chargé de mission travaillant sur les actions parentalité du SPEJ (interne à la DEJ) sera demandé.

Participation et partenariat :

Le concours des parents d'élèves délégués et des établissements sera demandé pour mobiliser en nombre.

Action proposée pour une labellisation Agenda 21 : DEJ

10. Evaluer et consolider les actions de prévention, de remobilisation et de prise en charge du décrochage scolaire

Orientation et axe concernés (Agenda 21) :

Orientation 1. : *Egalité et promotion sociale*

Axe 1.2. : *Une Seine-Saint-Denis qui ouvre les possibles dans la métropole*

Politiques publiques concernées (démarche de gestion) :

Mission : *Education et jeunesse*

Programme : *Projet éducatif départemental*

Action : *Se former*

Agente référente :

Aurore BRACHET, Cheffe du projet éducatif, Service du projet éducatif et de la jeunesse, DEJ

Contexte externe et/ou interne de mise en place de cette action

La Seine Saint Denis est le Département le plus jeune de France hexagonale.

De plus, l'Inspection académique a recensé 10 000 décrocheurs dans le cadre de sa plateforme d'identification des jeunes sortis du système scolaire sans diplôme. Un jeune Séquano-dionysien sur quatre sort du système scolaire sans diplôme.

Il est donc essentiel d'y agir fortement pour l'éducation et la réussite pour tous, d'autant que les fondements d'une école juste, exigeante et inclusive sont désormais posés par la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République.

Objectifs stratégiques et opérationnels de cette action

Le Conseil général se mobilise fortement pour prévenir les risques de décrochage des jeunes qui rencontrent des difficultés, aider les jeunes d'ores et déjà en voies de décrochage pour les remobiliser et accompagner les décrocheurs en voie de déscolarisation.

Son objectif stratégique est ainsi de contribuer à la réussite et au bien-être de tous les collégiens de Seine-Saint-Denis. Il se décline en trois objectifs opérationnels et onze actions :

- Objectif opérationnel 1 : Prévenir le décrochage scolaire en facilitant l'ouverture culturelle et au monde et en développant des actions non scolaires pour solliciter les apprentissages
 - o Action 1 : Mettre en place un dispositif de soutien des voyages scolaires
 - o Action 2 : Mettre en place un appel à projet pédagogique à destination des enseignants pour travailler les apprentissages scolaires de façon détournée
 - o Action 3 : Mettre en place des ruchers dans les collèges, comme outils pédagogiques en sciences participatives
 - o Action 4 : Soutenir les projets développement durable et d'éducation au goût dans les collèges pour faciliter le travail collaboratif et collectif des élèves ainsi que le vivre ensemble
 - o Action 5 : Participer à la construction de la citoyenneté des jeunes et du vivre ensemble grâce au Conseil général des Collégiens
 - o Action 6 : Mettre en place des partenariats stratégiques sur la question du décrochage pour un échange de pratiques entre professionnels
- Objectif opérationnel 2 : Remobiliser les jeunes en voie de décrochage scolaire en travaillant leurs compétences psychosociales et leurs projets d'orientation professionnelle

- Action 1 : Mettre en place des actions sur l'estime de soi pour un « bien apprendre et mieux apprendre »
- Action 2 : Sensibiliser les élèves aux différents types de violence pour une amélioration du climat scolaire (racket, harcèlement, sexisme, cyber harcèlement, médiacteur)
- Action 3 : Permettre aux jeunes de découvrir différentes filières professionnelles et métiers pour construire leur parcours et se projeter dans l'avenir
- Action 4 : Individualiser l'accompagnement des publics les plus fragiles dans leur orientation
- Objectif opérationnel 3 : Prendre en charge les jeunes décrocheurs
 - Action : Accueillir les collégiens temporairement exclus au sein de structures hors l'école

Dispositif de suivi et/ou d'évaluation prévu

Chaque action dispose d'un comité de suivi et d'évaluation en partenariat avec l'Education nationale.

Certaines actions ont fait l'objet d'une évaluation scientifique avec un laboratoire de recherche, c'est le cas du dispositif ACTE et Odyssee.

D'autres actions sont évaluées annuellement avec le soutien de la DSOE : appel à projet pédagogique, parcours d'orientation, médiation par les pairs.

Modalités et calendrier de mise en œuvre

Dates	Etapes ou livrables
2014	Septembre : mise en place et déploiement des actions éducatives envers les collégiens
2015	Mars : bilan intermédiaire
	Juin : bilan de fin d'année et perspectives

Moyens financiers nécessaires pour la mise en œuvre de cette action

L'ensemble des actions éducatives à destination des collégiens en matière de prévention, remobilisation et prise en charge des décrocheurs mobiliseront les budgets du Conseil général à hauteur de 3.098 Millions € (budget prévisionnel 2015 des actions SPEJ PED).

Ressources humaines nécessaires pour la mise en œuvre de cette action

L'ensemble de l'équipe du SPEJ est mobilisée (19 ETP en 2014) et une dizaine de Directions.

Arguments en faveur de la labellisation « Agenda 21 » 2014

Innovation :

Ce projet implique une démarche pluri acteur, complexe à mettre en place et qui nécessite souvent un accompagnement au changement pour faciliter l'évolution des pratiques, la mise en place d'un mode projet et d'une dynamique transversale.

Participation et partenariat :

La mise en place des actions éducatives en faveur de la prévention, remobilisation et prise en charge des décrocheurs relève d'un travail transversal essentiel, d'une part avec l'Education nationale, mais aussi avec le tissu associatif et les familles. Le partenariat est aussi financier et certaines actions peuvent également être soutenues par le secteur privé.

Action proposée pour une labellisation Agenda 21 : DEEFI

11. Favoriser la signature de chartes Seine-Saint-Denis Egalité

Orientation et axe stratégiques concernés (Agenda 21) :

Orientation 1. : *Egalité et promotion sociale*

Axe 1.3. : *Une Seine-Saint-Denis engagée contre toutes les discriminations et pour l'égalité des chances*

Politiques publiques concernées (démarche de gestion) :

Mission : *Développement et attractivité des territoires*

Programme : *Développement économique et promotion du territoire*

Action : *Promotion du territoire*

Agent référent :

Simon DERYCKX, Chargé d'Actions, Service Emploi Formation Professionnelle, DEEFI

Contexte externe et/ou interne de mise en place de cette action

La crise économique aiguë les enjeux autour de l'emploi et de la formation professionnelle en Seine-Saint-Denis, en particulier pour les jeunes et les plus précaires. Elle met à mal le tissu économique, dans des secteurs sensibles comme le bâtiment et l'automobile. L'augmentation du nombre de fermetures et de plans de sauvegarde de l'emploi en témoigne.

La concurrence accrue sur le marché du travail renforce les logiques discriminatoires. L'augmentation du chômage rend plus sensible le décalage entre le développement économique sur certains territoires et le développement social.

Le Département a créé la Direction au développement économique, à l'emploi, à la formation professionnelle et à l'innovation pour agir sur ce décalage. De plus, le 30 mai 2013, le Département a adopté des Engagements pour l'égalité et contre les discriminations. Dans ce cadre, il s'attache à proposer à des entreprises d'adhérer à des engagements communs et de mettre en œuvre des actions concrètes en faveur de l'emploi local, formalisés dans une Charte Seine-Saint-Denis Egalité.

Objectifs stratégique(s) et opérationnel(s) de cette action (qualitatifs et/ou quantitatifs)

Au plan stratégique, l'objectif poursuivi par le Département est d'accroître la contribution des entreprises au développement local à travers des actions à destination des habitants dans les différents domaines d'intervention de la collectivité.

Au niveau opérationnel, l'objectif poursuivi est la multiplication des chartes Seine-Saint-Denis Egalité. A la fin de l'année 2014, huit chartes auront été signées. Pour l'année 2015, cette coopération pourrait par exemple concerner Dell, Carrefour, Paprec.

Modalités et calendrier de mise en œuvre

Dates prévisionnelles	Principales étapes et/ou principaux livrables
2014-2015	Elargissement de l'offre de services aux entreprises notamment à destination des PME
	Prospection des entreprises et concrétisation des contacts par la définition de plans d'actions concrets à travers la signature de Chartes, puis mise en œuvre des actions

Développement de la plateforme de services aux entreprises SIS/DEEFI avec

	l'implication de Pôle emploi, des Missions Locales et de Cap Emploi
	Développement des actions pour l'emploi des jeunes diplômés (Mozaïk RH, coopérations avec les universités, fédérations professionnelles, forums).
	Organisation ou participation à des forums
	Création d'outils de communication
	Mise en place des outils de gestion internes et de lieux de coordination
	Evaluation des chartes signées

Dispositif de suivi et/ou d'évaluation mis en place ou prévu

Chaque Charte fait l'objet d'un suivi par une plateforme de service et d'un Comité de pilotage (COFIL) annuel. Le suivi de l'ensemble des Chartes (état d'avancement, actions prévues et réalisées) est assuré par la plateforme de service aux entreprises.

La plateforme animera également des lieux de coordination et d'évaluation :

- le Groupe Interdirections de suivi des Chartes et Actions (GICA) dont le rôle est de mobiliser les ressources nécessaires au déploiement de chaque Charte en fonction des possibilités, de finaliser l'offre de services et de procéder à l'évaluation des actions ;
- une instance technique suit les actions et réalise des documents à l'attention du GICA.

Moyens financiers nécessaires pour la mise en œuvre de cette action

Les moyens financiers nécessaires en 2015 pour le développement des Chartes Seine-Saint-Denis Egalité ne peuvent être définis de façon prévisionnelle. Ils seront définis au cours de l'année en fonction de la montée en charge, des actions à réaliser et des financements mobilisables.

Ressources humaines nécessaires pour la mise en œuvre de cette action

Trois cadres A seront mobilisés en 2015 pour suivre la mise en œuvre des Chartes existantes et en favoriser la signature de nouvelles : 2 cadres A de la DEEFI et un cadre du Service de l'insertion et de la solidarité de la Direction de la prévention et de l'action sociale (DPAS).

Cette action, par la volonté d'une démarche globale, mobilise plusieurs directions départementales : la DEEFI, la DPAS et la Direction de l'éducation et de la jeunesse (DEJ). Selon les actions, d'autres services pourront être mobilisés.

Argument(s) en faveur de la labellisation « Agenda 21 » 2015

A travers des actions de lutte contre « l'orientation subie », en faveur de l'emploi notamment des personnes les plus éloignées de l'emploi (allocataires du RSA, etc.), de l'insertion professionnelle des jeunes diplômés et de solidarité, les Chartes participent à la lutte contre les discriminations rencontrées par les Séquano-dionysiens et aux problématiques départementales en matière d'emploi.

De plus, les Chartes Seine-Saint-Denis Egalité sont un élargissement de l'offre de services aux entreprises en comparaison des chartes pour l'emploi. Elles s'appuient sur une démarche globale vis-à-vis de la relation aux entreprises et la création d'une plateforme de services transversale.

Enfin, il s'agit d'une démarche volontariste des entreprises et du Département. A toutes les étapes de la construction du partenariat, les parties prenantes sont associées. La participation d'acteurs extérieurs pour l'expertise, la mise en œuvre et le suivi des actions est fortement sollicitée (prescripteurs emplois, clubs d'entreprises, réseau des Structures d'Insertion par l'Activité Economique, etc.).

Action proposée pour une labellisation Agenda 21 : DEJ

12. Développer des plateformes de stages

Orientation et axe concernés (Agenda 21) :

Orientation 1. : *Egalité et promotion sociale*

Axe 1.3. : *Une Seine-Saint-Denis engagée contre toutes les discriminations et pour l'égalité des chances*

Politiques publiques concernées (démarche de gestion) :

Mission : *Education et jeunesse*

Programme : *Projet éducatif départemental*

Action : *Se Former*

Agent référent :

Frédéric GAGNET, Adjoint au chef de service et chef du bureau Formation, orientation, mobilité (BFOM), Service du projet éducatif et de la jeunesse (SPEJ) – DEJ

Contexte externe et/ou interne de mise en place de cette action

Cette action répond à un besoin identifié auprès des établissements pour faciliter l'identification d'employeurs susceptibles de proposer des stages pour les collégiens et les étudiants. Elle s'inscrit dans le cadre réglementaire des stages obligatoires que doivent effectuer les collégiens en classe de 3^{ème} et les étudiants en Master 1 et 2 afin de valider leur cursus.

Territorialement, le Département comme les services départementaux de l'Education nationale ont constaté la difficulté rencontrée par de nombreux élèves dans l'accès à des offres de stage diverses et variées, malgré l'existence d'un bassin d'activités économiques conséquent et diversifié. Multipliant des démarches, très souvent vaines, ils ne bénéficient pas, de surcroît, des réseaux utiles ou de l'aide familiale pour trouver un stage de qualité et/ou conforme à leur souhait. Cette observation, rapportée aux difficultés de pratiques discriminantes, provoque des situations d'inégalité de traitement. Trop souvent donc, le stage d'observation ne remplit pas son rôle : celui d'une première prise de contact avec le monde du travail, stimulante et enrichissante.

Objectifs stratégiques et opérationnels de cette action

Les objectifs stratégiques sont les suivants :

- lutter contre les discriminations et les inégalités entre les élèves ;
- générer du lien social et économique entre les jeunes Séquanos-dionysiens, leur famille et les partenaires économiques du territoire ;
- valoriser la diversité des métiers de la fonction publique territoriale ;
- permettre aux élèves de 3^{ème} et aux étudiants de M1 et M2 rencontrant des difficultés dans leur recherche de stage d'accéder à des environnements professionnels attractifs et variés.

Ses objectifs opérationnels peuvent quant à eux se décliner de la façon suivante :

- Faciliter le dépôt, la consultation d'une offre de stage. La plateforme numérique permet de déposer, consulter et postuler à une offre de stages directement via l'outil numérique. Ce dispositif facilite et automatise la mise en relation entre le demandeur de stage et l'employeur.
- Réaliser un stage. Dans le cas des stages de collégiens, systématiquement, un référent Education nationale doit donner son accord.
- Permettre au jeune de s'informer sur les différents métiers. La plateforme est aussi un mini site riche en conseils et liens utiles pour réussir son stage : informations, documents, vidéos...

Dispositif de suivi et/ou d'évaluation prévu

A travers la fonction de modération de la plateforme, qui nécessite une intervention humaine importante et fortement nécessaire, un dispositif d'évaluation comprend un relevé d'indicateurs. Ce dernier permet de rendre compte de l'activité de la plateforme tant qualitativement que quantitativement. Les retours des usagers, élèves, communauté scolaire, employeur, agents du

département, sont recherchés pour vérifier l'atteinte des objectifs et procéder aux améliorations de l'outil pour la prochaine campagne.

Modalités et calendrier de mise en œuvre

Dates	Etapes ou livrables
6 nov. 2013	Livraison de la plateforme de stages pour les collégiens de 3 ^{ème} et lancement officiel
Février 2015	Livraison de l'outil plateforme de stages pour les étudiants en master 1 et 2
Sept. 2015	Lancement prévisionnel de la plateforme de stages pour les étudiants en M1 et M2
Sept. 2014	Lancement prévisionnel de la 2 ^{nde} campagne des stages pour les collégiens de 3 ^{ème}

Moyens financiers nécessaires pour la mise en œuvre de cette action

Le budget nécessaire à la mise en œuvre globale de cette action est de 46 000 € TTC. 15 000 € sont inscrits pour la maintenance corrective et les possibles évolutions fonctionnelles et techniques

Ressources humaines nécessaires pour la mise en œuvre de cette action

Le suivi administratif et de gestion de l'ensemble des activités, l'orientation des acteurs vers un interlocuteur unique, et la modération des deux plates-formes, nécessitent au sein de la Direction de l'éducation et de la jeunesse un renfort en ressources humaines. Il s'agit d'un besoin d'un ½ temps, en ne comptant pas les actions de prospection des entreprises. Ce renfort permettrait de répondre aux besoins suivants : une mission de modération et une mission administrative et d'information.

Arguments en faveur de la labellisation « Agenda 21 » 2014

Egalité :

Les deux plateformes visent à favoriser l'égalité d'accès des usagers à des offres de stages tout en limitant autant que possible les pratiques discriminantes.

Innovation :

Les deux plateformes favorisent les interactions entre employeurs et élèves en s'appuyant sur les nouvelles technologies de l'information et les nouveaux usages numériques.

Transversalité :

La démarche d'élaboration comme le suivi d'exécution de la plateforme implique un exercice éminemment transversal pour permettre l'assemblage des différentes compétences et répondre aux besoins qu'impliquent la mise en place de ces nouveaux outils : nouvelles procédures au niveau du PPRS et auprès des référents RH des directions, actions de communication par la Dircom', actions de prospections par la DEEFI et le Cabinet, suivi technique et administratif par le DEJ et la DSI...

Participation et partenariat :

S'agissant de la plateforme des élèves de 3^{ème}, la DSDEN a participé à la conception de l'outil et accompagne son évolution, notamment via le réseau des chefs d'établissement. Ce partenariat concrétise ainsi l'élaboration d'actions communes dans l'esprit du Projet Educatif Territorial.

S'agissant de la plateforme M1/M2, les deux facultés Paris 8 et Paris 13 ont été consultées afin de bien définir le contenu, le format de l'outil et sa pertinence au regard des besoins du territoire.

Plus généralement, des échanges avec les représentants des parents d'élève vont se poursuivre afin de tenir compte des pratiques et usages de la plateforme permettant d'en améliorer le fonctionnement et son accessibilité. Parallèlement, les employeurs du territoire ont été approchés afin qu'ils participent à ces deux outils en proposant concrètement des stages.

Action proposée pour une labellisation Agenda 21 : DEJ

13. Engager les jeunes du Département autour de la COP21

Orientation et axe concernés (Agenda 21) :

Orientation 1. : *Egalité et promotion sociale*

Axe 1.2. : *Une Seine-Saint-Denis qui ouvre les possibles dans la métropole*

Politiques publiques concernées (démarche de gestion) :

Mission : *Education et jeunesse*

Programme : *Projet éducatif départemental et engagement jeunesse et citoyenneté*

Action : *S'engager*

Agente référente :

Aurore BRACHET, Cheffe du projet éducatif, Service du projet éducatif et de la jeunesse, DEJ

Frédéric GAGNET, chef de service adjoint, chef du bureau de la Formation, de l'Orientation, de la Mobilité et de la Jeunesse

Contexte externe et/ou interne de mise en place de cette action

En 2015, la présidence de la Conférence sur le climat reviendra à la France qui s'est portée candidate pour la zone de l'Europe de l'Ouest.

Cette conférence devra marquer une étape décisive dans la négociation du futur accord international pour l'après-2020, en adoptant ses grandes lignes comme convenu à Durban, avec comme objectif que tous les pays, dont les plus grands émetteurs de gaz à effet de serre - pays développés comme pays en développement - soient engagés par un accord universel contraignant sur le climat

La France s'est engagée à ce que la jeunesse locale soit acteur de la conférence et des débats. Le gouvernement attend particulièrement des collectivités qu'elles mobilisent les jeunes sur leur territoire dans et hors l'école.

C'est pourquoi, le Département de la Seine Saint Denis, l'Education nationale et les Villes ont souhaité s'associer pour mobiliser les jeunes du territoire et permettre à la jeunesse de Seine Saint Denis de s'engager et de s'exprimer.

Objectifs stratégiques et opérationnels de cette action

Les objectifs stratégiques du projet COP 21 envers 11-25 ans sont :

- Contribuer à l'éveil de la conscience citoyenne des jeunes
- Valoriser les expressions des jeunes
- S'appuyer sur l'événement comme levier pour l'insertion professionnelle des jeunes

Les objectifs opérationnels sont au nombre de 3 :

1. Sensibiliser aux enjeux du changement climatique et participer à l'éducation à la citoyenneté mondiale
2. Faciliter l'expression de la jeunesse de SSD et la démocratie participative
3. Appuyer l'insertion professionnelle des jeunes et la découverte des filières d'économie verte

Dispositif de suivi et/ou d'évaluation prévu

1. Sensibiliser aux enjeux du changement climatique et participer à l'éducation à la citoyenneté mondiale

Résultat attendu :

- Les jeunes de Seine Saint Denis entre 11 et 25 ans sont sensibilisés aux enjeux du changement climatique

Indicateurs de résultat

- Nombre de collèves investis sur la COP 21, quelque soit l'échelle du projet

- Nombre de Villes partenaires du projet sur le volet temps libre
- % de classes de lycées partenaires sur le volet insertion professionnelle sensibilisées aux enjeux climatiques en lien avec la Région IDF
- Effet d'impulsion sur le plus long terme – retour des professionnels sur des projets de territoire ou inter-établissements (% de satisfaction – 60% visé)

2. Faciliter l'expression de la jeunesse de SSD et la démocratie participative

Résultat attendu :

- Les Jeunes de Seine Saint Denis entre 11 et 25 ans ont l'opportunité de s'exprimer sur les enjeux du changement climatique et actions citoyennes
- Les actions de la jeunesse séquanodionysienne sont connues, partagées et essaimées

Indicateurs de résultat

- Nombre de jeunes élus collégiens engagés sur la commission climat (Objectif à atteindre : une vingtaine)
- Utilisation effective des travaux des jeunes élus collégiens auprès d'autres publics (objectif à atteindre : les travaux des jeunes sont valorisés, utilisés sur au moins une manifestation auprès d'un large public)
- Nombre de jeunes hors temps scolaire mobilisé, à l'initiative d'actions et démarches de démocraties participatives (objectif à atteindre : une centaine de jeune sur l'ensemble du territoire)
- Retour qualitatif des échanges avec les jeunes lors de la COP 21 (degré de satisfaction, volonté de poursuivre l'engagement...- % de satisfaction des jeunes du CGC notamment – 60% visé)
- Nombre de démarche jeunesse essaimée sur le territoire (objectif à atteindre : un espace d'échange par an est au moins organisé pour transmettre les bonnes pratiques)

3. Contribuer à l'insertion professionnelles des jeunes et la découverte des filières d'économie verte

Résultat attendu

- Les jeunes de la Seine Saint Denis entre 11 et 25 ans bénéficient directement ou indirectement de l'effet levier de la COP21 (découverte, insertion, orientation..)
- Les jeunes connaissant mieux les filières porteuses et d'avenir

Indicateur de résultat

- Nombre de collégiens sensibilisé aux métiers de l'économie verte ou de l'économie sociale et solidaire (10 classes visées)
- Nombre de jeunes 16-25 ans hors temps scolaire concernés par une action en lien avec la COP 21 sur le volet économique/insertion
- Nombre de jeunes lycéens ou étudiants ayant bénéficié d'une expérience professionnelle directe grâce à la COP 21 (200 lycéens/BTS visés et 400 étudiants)
- Nombre de jeunes ayant bénéficié d'une formation auprès d'entreprise en amont de la COP (200 jeunes visés)
- Apprentissage et expérience réelle des jeunes en stage ou volontariat – retour d'expérience – sondage qualitatif auprès des enseignants (% de satisfaction – 60% de satisfait visé)

Modalités et calendrier de mise en œuvre

Dates	Etapas ou livrables
2014	De Sept à décembre : lancement des actions auprès des collégiens sur temps scolaire et des jeunes hors temps scolaire
2015	Janvier à juin : déroulement des actions de sensibilisation/orientation/actions citoyennes

	Juin : participation aux 24h de la biodiversité et des sciences participatives
	Novembre : participation à la COP21

Moyens financiers nécessaires pour la mise en œuvre de cette action

L'ensemble des actions éducatives à destination des collégiens et des jeunes hors temps scolaire mobiliseront les budgets du Conseil général à hauteur d'environ 300.000 € (budget prévisionnel 2015 interdirections).

Ressources humaines nécessaires pour la mise en œuvre de cette action

6 ETP seront mobilisés au sein du SPEJ et 6 autres Directions.

Arguments en faveur de la labellisation « Agenda 21 » 2014

Innovation :

Ce projet implique une démarche pluri acteur, complexe à mettre en place et qui nécessite souvent un accompagnement pour faciliter la mise en place d'un mode projet et d'une dynamique transversale ainsi que la mutualisation des moyens entre plusieurs collectivités/entités.

Par ailleurs, l'expression des jeunes est au centre de cette manifestation sans « à priori » et le projet est synonyme d'une vraie démarche « citoyenne » sur l'avenir du monde et implique réellement les jeunes « habitants »

Participation et partenariat :

Le projet COP 21 jeunesse relève d'un travail transversal essentiel, d'une part avec l'Education nationale, mais aussi avec le tissu associatif et les Villes. Le partenariat est aussi financier et certaines actions peuvent également être soutenues par le secteur privé.

Action proposée pour une labellisation Agenda 21 : DCPSL

14. Elaborer une stratégie territoriale globale consacrée à l'image sous la forme d'un « Grand Projet Image »

Orientation et axe concernés (Agenda 21) :

Orientation 1. : *Egalité et promotion sociale*

Axe 1.3. : *Une Seine-Saint-Denis engagée contre toutes les discriminations et pour l'égalité des chances*

Politiques publiques concernées (démarche de gestion) :

Mission : *Culture, patrimoine, développement économique*

Programme : *Culture*

Action : *Structuration d'une offre artistique et culturelle durable*

Agent référent :

Eilsabetta POMIATO, chargée de mission cinéma, cheffe de projet GPI, Service de la culture – DCPSL

Contexte externe et/ou interne de mise en place de cette action

La Seine-Saint-Denis est par excellence le territoire de l'image à travers :

- une politique historique en matière de cinéma à travers ses partenariats structurants (associations, festivals..),
- une reconnaissance nationale installée incontestée dans les champs de l'aide à la création (Aide au Film Court, résidences),
- un réseau de salles de cinéma unique en France : 24 salles/39 écrans (1M4 d'entrées en 2013),
- une priorité mise sur les dispositifs d'éducation à l'image (collège au cinéma, CAC, PED).

Mais aussi :

- un engagement volontariste en matière d'arts visuels,
- un maillage universitaire territorial important,
- une filière image historique et dynamique avec un marquage fort sur l'image : 1^{er} pôle de France en matière de tournage, une position de territoire leader dans les métiers du cinéma, des formations qualifiées de référence, une dynamique de mise en réseau, de développement et de rayonnement.

Aujourd'hui, afin d'une part de préserver ces acquis et par ailleurs de redynamiser et de donner l'élan de l'avenir, il est nécessaire de réfléchir à une stratégie globale consacrée à l'image pour le territoire qui renforcera par ailleurs sa visibilité en la matière. Ce Grand Projet Image s'inscrit dans une stratégie métropolitaine.

Objectifs de cette action

- Accompagner les partenaires structurants dans le champ du cinéma dans un virage historique,
- renforcer la visibilité et la cohérence de l'engagement du département sur la question de l'image en mouvement tant dans sa dimension culturelle, qu'économique et de recherche,
- être à la pointe et novateur dans les politiques publiques et notamment sur les enjeux de l'image,
- fédérer et mutualiser les forces (partenaires, dispositifs, ressources en interne) au service d'un projet phare pour le territoire et pour l'emploi local,
- créer un socle pour un projet éducatif d'envergure en direction des jeunes et de tous les habitants,

- impulser une dynamique de financements croisés publics, privés (mécénat de compétence et financier).

Modalités et calendrier de mise en œuvre

2015 : 3e Rapport au bureau et vote en AG du projet GPI

2015-2018 : AMO : Conseil et Accompagnement administratif et juridique du rapprochement

2015-2016 : Mise en place des partenariats institutionnels et financiers

2015-2018 : Pre-programme, programme, choix du maître d'œuvre+ conception+travaux pour un nouveau lieu

Construction du projet : statuts, fusion des associations, fiscalité, RH, financements, communication...

4e trimestre 2018 : installation dans un lieu dédié

Rappel 2013 et 2014

2013 : présentation du projet à l'exécutif, 1er rapport au bureau

Rencontre avec les 3 associations historiques (Cinéma 93, Périphérie, Coté Court), les directions impliquées, les partenaires financiers

Remise d'éléments de diagnostic par les associations

2014 : Co-élaboration et rédaction d'un projet commun avec les 3 associations, étapes de dialogue et de validation. Association au projet d'une quatrième association : Citoyenneté et Jeunesse.

2e rapport d'étape au bureau sur le projet artistique, culturel et économique

Dimension innovante et transversale (externe et interne)

- réflexion stratégique avec les partenaires et en transversalité avec d'autres directions au sein du CG (DEEFI notamment)
- veille sur les enjeux du numérique du point de vue culturel et économique
- Partenariats externes financiers du secteur culturel, économique et recherche

Dimension partenariale (avec les acteurs extérieurs au Département)

- partenaires culturels
- partenaires économiques et industriels (mécénat financier et de compétence)
- autres partenaires publics (DRAC, Région, Etat, Métropole, Communautés d'agglomération, Villes, Europe.)

Dispositif de suivi et/ou d'évaluation prévu

Evaluation avec DSOE

Moyens financiers et ressources humaines proposés pour la mise en œuvre de cette action

Pilotage DCPSL

1 chargé de projet à 20%

AMO en 2015 : à établir

Action proposée pour une labellisation Agenda 21 : DPAS & DCPSL

15. Expérimenter l'élargissement des publics dans le cadre de la démarche « Figure libre » et poursuivre le travail de communication

Orientation et axe concernés (Agenda 21) :

Orientation 1. : *Egalité et promotion sociale*

Axe 1.3. : *Une Seine-Saint-Denis engagée contre toutes les discriminations et pour l'égalité des chances*

Politiques publiques concernées (démarche de gestion) :

Mission : *Solidarité, insertion, santé*

Programme : *Accompagnement social*

Action : *Accueil, prévention et accompagnement social*

Agents référents :

Jean-Julien ROUTIS, Conseiller technique chargé des actions d'insertion, Service social départemental – DPAS

Anne GONDOLLO, Chargée de mission, Service de la culture – DCPSL

Contexte externe et/ou interne de mise en place de cette action

La loi d'orientation du 29 juillet 1998, dite de lutte contre les exclusions, indique que l'accès à la culture est un objectif national au même titre que l'accès au logement, à la formation ou l'emploi, et que la culture fait ainsi partie des droits fondamentaux. Elle apparaît ainsi comme un levier pertinent de construction du lien social entre développement individuel et identités collectives. Ces enjeux prennent tout leur sens dans un territoire comme celui de la Seine-Saint-Denis, marqué par les inégalités sociales et une forte représentation des populations exclues ou défavorisées. Pour autant, jusqu'à la fin des années 2000, très peu d'initiatives étaient menées dans ce domaine.

Le Conseil général est apparu à ce moment comme un acteur clé pour renforcer les conditions de rencontre entre la culture et les habitants de Seine-Saint-Denis. Il porte en effet à la fois des politiques sociales et culturelles, ce qui lui confère une légitimité et une double expérience précieuses. L'idée a donc émergé au sein de la collectivité qu'il était nécessaire de rendre visible et d'institutionnaliser l'affirmation que la culture est un vecteur de construction de soi et d'appréhension du monde.

C'est là l'objet de Figure libre, née en 2008 et initialement appelée « Culture et action sociale ». Cette démarche vise à favoriser l'appropriation de l'art et la culture par des populations qui en sont éloignées. Dans ce cadre, chaque année, plusieurs structures d'action sociale (circonscriptions du service social départemental, projets de ville RSA, circonscriptions de l'aide sociale à l'enfance, centres de protection maternelle et infantile...) accueillent un artiste ou un groupe d'artistes, accompagné(s) par une structure du champ culturel, pour engager un processus de création artistique impliquant directement des travailleurs sociaux et des personnes qu'ils accompagnent dans le cadre de leur fonction. 5 à 6 projets annuels sont portés dans le champ de l'action sociale et de la protection de l'enfance, en lien avec les autres acteurs sociaux et culturels à l'échelon local.

Après plusieurs années d'expérimentations, essentiellement auprès de personnes en situation de précarité, les résultats d'une telle démarche apparaissent probants : les usagers concernés retrouvent du lien social, de la confiance en eux et une meilleure image de soi, qui peuvent être moteur d'une avancée dans le parcours individuel et familial. Le succès des premières initiatives menées invite aujourd'hui à diversifier et élargir la démarche à de nouveaux publics, en s'appuyant sur les compétences départementales.

Objectifs stratégiques et opérationnels de cette action

Sur le plan stratégique, le Département souhaite diversifier les publics et professionnels impliqués dans les projets de création artistique relevant de la démarche Figure libre, et poursuivre la dynamique de communication engagée.

Sur le plan opérationnel, en 2015, il s'agit de renforcer une participation diversifiée des services départementaux dans les projets et d'accompagner l'intégration de personnes handicapées dans la démarche (démarche s'inscrivant également dans les orientations du schéma départemental en faveur des personnes handicapées), en s'appuyant sur les relais que sont les divers acteurs sociaux en contact direct avec ces publics. Cela rend nécessaire à la fois un travail sur les spécificités de ces publics, mais également sur les modalités de leurs interactions avec les autres profils d'utilisateurs et d'acteurs concernés.

Un travail d'élaboration d'outils de communication, initié en 2014 avec la Direction de la communication, se poursuivra et sera ponctué d'une journée professionnelle en 2015.

Dispositif de suivi et/ou d'évaluation prévu

Une méthodologie d'évaluation en continu a été construite en 2013 avec la Direction de la stratégie et de l'organisation et de l'évaluation (DSOE) comme un accompagnement au pilotage et au changement. Elle vise à apprécier notamment les effets en termes de remobilisation dans les parcours individuels ainsi que les évolutions dans les représentations réciproques.

Concrètement, l'évaluation a été réalisée en interne, pilotée par le comité de projet regroupant les différentes directions impliquées, avec l'appui méthodologique du SPGE. Un premier rapport a été réalisé, démontrant tout l'intérêt d'une telle démarche pour les différentes parties prenantes. Ce travail a fait l'objet d'une communication en 2014 et sera poursuivi en 2015. Un rapport d'évaluation plus succinct sera ainsi produit chaque année.

Modalités et calendrier de mise en œuvre

Dates	Etapes ou livrables
2014-2015	Les projets se déroulent dans une saison qui va de septembre à juin. Les projets en cours (démarrage au 2 nd sem. 2014) seront finalisés au 1 ^{er} sem. 2015.
2015-2016	Les projets à venir démarreront au cours du 2 nd sem. 2015.

Moyens financiers nécessaires pour la mise en œuvre de cette action

Le budget total dédié à Figure libre en 2015 est de 81 000 €, dont 45 000 € pris en charge par le Service de la Culture, 10 000 € par la Direction de la prévention et de l'action sociale (DPAS), 20 000 € par la Direction de l'enfance et de la famille (DEF) et 6 000€ par la Direction de la population âgée et des personnes handicapées (DPAPH).

Ressources humaines nécessaires pour la mise en œuvre de cette action

Deux agents pilotent la démarche Figure libre : le conseiller technique de l'unité Insertion chargé des actions (catégorie A) à 1/3 temps (DPAS, Service Social Départemental) et une chargée de mission (catégorie A) à 1/2 temps (DCPSL, Service de la culture). Un suivi et une veille des projets sont assurés collectivement, une fois tous les 2 à 3 mois, par le Comité de projet. Certains de ses membres sont également amenés à rencontrer les équipes et à accompagner la mise en place des projets au local (chargée de mission ASE et référente des éducateurs de jeunes enfants à la PMI).

Le temps de travail des agents impliqués dans les projets reste à évaluer. Toutefois, on peut donner quelques éléments chiffrés qui donnent à voir la mobilisation sur un projet Figure libre : en 2012-2013, 6 projets ont été mis en œuvre dans le cadre de la démarche. Ils ont mobilisé en moyenne 1 à 2 professionnels par structure et fait l'objet de :

- 83 séances d'atelier d'environ 3h (y compris les répétitions), soit en moyenne 14 par projet ;
- 13 sorties culturelles collectives d'environ 2h, soit en moyenne 2 par projet.

Arguments en faveur de la labellisation « Agenda 21 » 2015

Egalité :

Figure libre s'inscrit dans la lutte contre les discriminations en proposant un levier d'accès à l'art et à la culture en direction des publics qui en sont le plus souvent éloignés, voire exclus.

Transversalité et développement du partenariat :

Figure libre est fondée sur le rapprochement et la mise en lien d'acteurs et cultures professionnelles *a priori* différents : travailleurs et usagers des services sociaux, artistes. Cette démarche est à la fois :

- transversale tant sur la partie « stratégique » avec un groupe projet constitué d'agents de la DCPSL, de la DEF, de la DPAS et de la DPAPH, accompagné de la DSOE pour sa démarche évaluative, que sur l'axe « mise en œuvre » car au local on tend à retrouver différents types de structures réunies autour d'un même projet de création artistique ;
- partenariale à travers l'implication de différents acteurs au local : artistes, structures culturelles, usagers des services, travailleurs sociaux...

16. Développer un projet de territoire dédié aux activités de plein-air

Orientation et axe concernés (Agenda 21) :

Orientation 1. : *Égalité et promotion sociale*

Axe 1.3. : *Une Seine-Saint-Denis engagée contre toutes les discriminations et pour l'égalité des chances*

Politiques publiques concernées (démarche de gestion) :

Mission : *Citoyenneté active, solidarité internationale et sports*

Programme : *Sport et loisirs*

Action : *Développement équitable des disciplines sportives*

Agent référent :

Cécile Bouffinier et Lydia Saunois

Contexte externe et/ou interne de mise en place de cette action

La population de la Seine-Saint-Denis est en demande d'une plus grande offre d'activités physiques accessibles et notamment d'activités de pleine nature et de plein-air.

La Seine-Saint-Denis dispose de sites et itinéraires propices au développement de la pratique de sports de nature et les loisirs : il est nécessaire cependant de travailler à leur inventoriage et leur mise en valeur par des aménagements adaptés et de prévoir une gestion assurant leur pérennité en qualité d'espace naturel.

Les parcs, les espaces verts et forêts, les anaux, les fleuves et leurs berges sont autant de lieux où les pratiques sportives s'exercent déjà.

Une concertation élargie permettra d'envisager le développement raisonné de ces sites en les préservant des conséquences dommageables souvent liées à une fréquentation inadaptée des publics.

Cette approche permettra de répondre à la demande croissante des Séquano-dionysiens mais aussi à l'obligation qu'a le Département de fournir aux collégiens et à leurs enseignants des espaces de pratiques pour les activités physiques de pleine nature.

Plusieurs enjeux sont liés au développement de ces pratiques :

- Concilier le développement des pratiques sportives et la préservation de la faune, de la flore et du patrimoine architectural ;
- Permettre aux élèves de valider le cycle APPN prévu au programme ;
- Approcher le développement des nombreuses activités de plein-air nautiques en prenant en compte les résultats insuffisants des collégiens et des élèves du primaire au test du savoir-nager.

Objectifs stratégiques et opérationnels de cette action

Les orientations stratégiques du schéma de cohérence territoriale des équipements sportifs (SCOTES) adopté par le Conseil général en 2013 font une place importante au développement des activités physiques et de loisirs de plein-air et à l'opportunité de s'appuyer sur le réseau des parcs urbains départementaux et des voies d'eau pour structurer et animer un projet de territoire.

Ces objectifs visent à répondre aux attentes de la population de Seine-Saint-Denis, qui, vivant dans un espace fortement urbanisé, a besoin de trouver en proximité des occasions de pratiquer des activités physiques, culturelles ou de loisirs dans un cadre inédit et dépaysant. Les enjeux sont ici nombreux : diversité de l'offre sportive, santé, bien être, lien social, découverte patrimoniale, convivialité mais aussi éducation à l'environnement.

- Animer le réseau :

Sur le plan opérationnel, le Département souhaite mettre en place une Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI) qui sera en charge d'élaborer un Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI). La CDESI réunira les représentants des collectivités concernées, les gestionnaires de sites, le mouvement sportif et les associations qui œuvrent pour la défense de l'environnement et du patrimoine vivant.

- Développer les sites de pratique

Après le diagnostic des activités déjà repérables sur le département, l'inventoriage des sites de pratique permettra de les hiérarchiser entre eux et de les inscrire au PDESI.

La base de Champs sur Marne constitue un des sites majeurs qui sera étudié par la CDESI. Elle sera aussi l'opportunité de créer en parallèle un projet de territoire rassemblant les familles sportives des activités physiques de pleine nature (APPN), gage d'une plus grande cohérence. Il s'agira dans un premier temps de s'appuyer sur le développement d'un projet visant l'optimisation de la base de loisirs avec les partenaires sportifs, de loisirs et d'éducation populaire.

- Soutenir des événements

La promotion des activités physiques de plein-air doit servir leur développement. A cet égard, le déploiement des pôles d'animations d'été dans les parcs urbains ou l'organisation de compétitions, notamment à la base de Champs pour les jeunes sportifs ou dans le cadre des jeux des collègues, constituent des pistes intéressantes.

Dispositif de suivi et/ou d'évaluation prévu

Chacune des actions qui concourent à la mise en œuvre du projet fera l'objet d'un suivi et d'une évaluation spécifique.

Modalités et calendrier de mise en œuvre

Dates	Étapes ou livrables
2015	Mise en place de la CDESI
	Construction d'un projet de territoire des APPN à la base de Champs sur Marne.
	Montée en charge sur des actions de formation ou événementielles repérées par le service
	Poursuite et développement du soutien aux pôles d'animations d'été, selon le principe, un parc-un pôle d'animations
2016	Rédaction et adoption d'un Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI)
	Poursuite et développement du soutien aux pôles d'animations d'été, selon le principe, un parc-un pôle d'animations

Moyens financiers nécessaires pour la mise en œuvre de cette action

Base de Loisirs de Champs sur Marne	430 000 €/ an en fonctionnement 4 000 000 € en investissement
Contrats d'objectifs avec les comités départementaux d'aviron, randonnée, canoë-kayak, course d'orientation, escalade, tir à l'arc, cyclotourisme, équitation, vol à voile, spéléologie, roller-skating, golf et les associations Promovoile 93 et Pierrefitte MultiAthlon	262 000 €/ an en fonctionnement
Pôles d'animations d'été	400 000 €/ an en fonctionnement
Aménagement des voies d'eau	A déterminer

Aménagement des parcs urbains	A déterminer
Murs d'escalade	A déterminer

Ressources humaines nécessaires pour la mise en œuvre de cette action

2 agents (2*0,5 ETP)

Arguments en faveur de la labellisation « Agenda 21 » 2015

Egalité :

Plusieurs études menées en Ile-de-France montrent que la population de la Seine-Saint-Denis a une pratique sportive inférieure au reste de la région. La pratique sportive est en effet fortement corrélée aux variables socio-économiques et au niveau de diplômes des individus et des familles. Ce projet visant à développer des pratiques sportives accessibles au plus grand nombre porte des enjeux majeurs en termes d'épanouissement personnel, de santé, de mixité.

Innovation :

Ce projet peut contribuer à changer le regard que ses habitants et les habitants du reste de la région portent sur la Seine-Saint-Denis, voire à prendre le contre-pied des représentations qui s'attachent à ce territoire. Il peut ainsi contribuer au renforcement de son attractivité métropolitaine.

Transversalité :

Cette action est pilotée par la Direction de la culture, du patrimoine, des sports et des loisirs (DCPSL) et la Direction de la nature, des paysages et de la biodiversité (DNPB). Sur le volet équipements sportifs du projet, notamment pour les gymnases du PEI et le sport scolaire, elle associe également la DEJ.

Participation et partenariat :

La mise en place de ce projet repose sur la mobilisation par le Département de nombreux partenariats :

- les collectivités propriétaires de sites et/ou intervenant dans le déploiement d'activités et animations de plein-air ;
- les partenaires sportifs, culturels et ludiques : le CDOS, les comités départementaux des disciplines concernées, la DDCS, l'ADAG-Loisirs, etc... ;
- le Comité départemental de tourisme qui coordonne de nombreux dispositifs, et qui valorise ce type d'actions pour renforcer l'attractivité du territoire.
- Les associations impliquées dans la préservation des milieux naturels

Action proposée pour une labellisation Agenda 21 : DCPSL

17. Mettre en place un pôle d'expertise sur le sport et le handicap

Orientation et axe concernés (Agenda 21) :

Orientation 1. : *Egalité et promotion sociale*

Axe 1.3. : *Une Seine-Saint-Denis engagée contre toutes les discriminations et pour l'égalité des chances*

Politiques publiques concernées (démarche de gestion) :

Mission : *Citoyenneté active, solidarité internationale et sports*

Programme : *Sport et loisirs*

Action : *Développement équitable des disciplines sportives*

Agent référent :

Fatimata Wagué

Contexte externe et/ou interne de mise en place de cette action

Le principal besoin exprimé par les acteurs audités lors du diagnostic mené en 2008 n'est pas pleinement résolu aujourd'hui : favoriser les rencontres, décroiser les acteurs isolés, faciliter le partage d'expériences, encourager les bonnes pratiques et favoriser l'émergence de lieux de pratique sont des chantiers à mener sur le long terme.

Pour proposer une réponse à ces besoins, le Département de la Seine-Saint-Denis souhaite créer un Pôle Sport et Handicap. Ce Pôle s'inscrit dans le Projet de territoire sport et handicap en construction depuis 2010, élaboré à partir du diagnostic mené en 2008.

Le pôle a pour vocation à rassembler, sur le thème du sport, des loisirs et du handicap, de nouveaux acteurs publics (Département, Ville de Paris, Communauté d'agglomération, Région, Etat, AP-HP, Université ...) et privés (Fédérations, Comités régionaux, Comité départementaux, Fondations, Entreprises ...) autour d'objectifs stratégiques et opérationnels partagés, notamment en matière de formation, de recherche, d'inclusion sociale des publics handicapés et de promotion de la diversité. La proximité d'un certain nombre d'acteurs avec le site d'implantation prévu, le Stade départemental de la Motte à Bobigny, permettrait la convergence de ces actions et leur développement.

Objectifs stratégiques et opérationnels de cette action

Le pôle s'appuierait dans un premier temps sur la création d'un complexe sportif et culturel complètement accessible, géré financièrement par l'AEDE. Puis par les constructions successives de 3 autres Pavillons venant compléter le Pavillon AEDE. L'exploitation du site serait confiée en majorité à des personnes handicapées. Il s'appuiera également sur un réseau d'acteurs associatifs et professionnels déjà existant.

Le Département souhaite soutenir la création de cet équipement, et parallèlement développer, en lien étroit avec ce projet, le pôle départemental d'expertise sur le sport et le handicap qu'il animerait. Cet engagement constitue l'une des orientations définies par le 3^e Schéma départemental en faveur des Personnes Handicapées 2012 – 2016.

A terme, le pôle permettra de :

- Développer l'accès aux pratiques de sport, de loisirs et de culture aux personnes en situation de handicap,
- Développer l'autonomie des personnes handicapées,
- Créer des emplois pour les personnes handicapées,
- Favoriser l'inclusion sociale et l'accès à la citoyenneté.
- Qualifier la prise en charge des personnes handicapées.

- Soulager les familles en charge de personnes handicapées (plus d'autonomie des personnes handicapées elles-mêmes et développement d'activités « relais » pour les parents).
- Qualifier les pratiques des encadrants et dirigeants associatifs.
- Réunir et fédérer une diversité d'acteurs dans un pôle Sport et Handicap innovant,
- Enrichir l'offre d'équipements sportifs adaptés aux personnes en situation de handicap.
- Développer la recherche sur le handicap.

Ce projet est inscrit dans la convention de coopération entre le Département de la Seine-Saint-Denis, celui de Paris et la Ville de Paris. La mise en oeuvre du projet et sa gestion opérationnelle pourrait relever de la coopération entre les deux collectivités. Compte tenu de la complexité du projet et du manque de disponibilité des effectifs des collectivités, le Département souhaite être accompagné pour la définition et la formalisation du projet du pôle ainsi que de sa gouvernance.

Dispositif de suivi et/ou d'évaluation prévu

Chacune des actions qui concourent à la mise en oeuvre du projet fera l'objet d'un suivi et d'une évaluation spécifique.

Modalités et calendrier de mise en oeuvre

Dates	Étapes ou livrables
2014	Mise en place d'une équipe projet transversale travaillant sur conditions de mise en oeuvre du projet de l'AEDE Conclusion d'un partenariat avec des étudiants de Science Po Paris et l'INTA /accompagnement pour la définition du pôle. Rencontre des acteurs fin 2014.
1 ^{er} semestre 2015	Restitution du travail de consultation des étudiants /la définition du pôle et de sa gouvernance. Etudes comparatives entre pôles d'expertise sur le territoire national dans d'autres thèmes. Benchmark niveau international.
Septembre 2015	Travail sur l'assise spatiale du pôle
2d semestre 2015	Présentation des propositions aux élus. Acte fondateur du pôle.

Moyens financiers nécessaires pour la mise en oeuvre de cette action

La mise en oeuvre globale du projet s'étendrait jusqu'à 2020, son budget est en cours de consolidation.
70 000 € étaient prévus en 2014.

Ressources humaines nécessaires pour la mise en oeuvre de cette action

1 agent (0,75 ETP)

Arguments en faveur de la labellisation « Agenda 21 » 2015

Egalité : Développer la prise en considération du handicap au sein de la société en travaillant sur la diversification de l'offre, le débat d'idées citoyen et la représentativité, la formation des acteurs

Innovation :

Le caractère particulièrement innovant de ce projet est lié à la forte mobilisation des partenaires et à leur diversité. Leurs rencontres contribuent à limiter des oppositions marquées entre le handisport et le sport adapté et entre le sport valide et le sport adapté en général. A travers ce projet, il s'agit en effet de changer le regard que les acteurs du domaine du handicap et de celui du médico-sportif portent sur le handicap et aussi sur la pratique sportive. Le sport constitue ainsi un support d'intégration sociale et professionnelle pour les personnes handicapées.

Transversalité :

Le montage du projet de pôle d'expertise sur le sport et le handicap est piloté à la fois par la Direction des personnes âgées et des personnes handicapées (DPAPH) et la Direction de la Culture, du Patrimoine, du Sport et des Loisirs (DCPSL).

Participation et partenariat :

Les partenaires actuels du Département sont le réseau sportif et le réseau médico-social. La configuration du site sur lequel serait construit l'équipement géré par l'AEDE et dans lequel se monterait le pôle d'expertise animé par le Département amènera à mobiliser l'ensemble des autres acteurs proches du site (hôpital Avicenne, Université Paris 8, SPAPS APA, IFMS, Centre de rééducation fonctionnelle et MDPH à Bobigny, pôle Biocitech à Romainville...). L'engagement de la ville de Paris pour ce projet lui donne une envergure susceptible de devenir nationale et favorisera notamment la mobilisation du Ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie Associative, de la Fédération Française Handisport et de la Fédération Française du Sport Adapté. Le travail de définition du pôle et de sa gouvernance sera le fruit d'une coopération avec Science Po Paris et l'INTA.

Action proposée pour une labellisation Agenda 21 : DCPSL

18. Créer un chantier de reconstitution d'abris néolithiques dans l'archéosite du parc départemental de la Haute-Ile

Orientation et axe concernés (Agenda 21) :

Orientation 1. : *Egalité et promotion sociale*

Axe 1.3. : *Une Seine-Saint-Denis engagée contre toutes les discriminations et pour l'égalité des chances*

Politiques publiques concernées (démarche de gestion) :

Mission : *Culture, patrimoine, archives*

Programme : *Patrimoine culturel*

Action : *Consolidation et transmission des savoirs*

Agent référent :

Joël CONFALONIERI, Médiateur du patrimoine, Service du patrimoine culturel (SPC) – DCPSL

Contexte externe et/ou interne de mise en place de cette action

L'archéosite de la Haute-Ile, intégré au parc départemental du même nom à Neuilly-sur-Marne, comprend à ce jour un pôle dédié à la reconstitution d'habitats datant de la période mésolithique (entre environ 10 000 et 5 000 ans av. J.-C. en Europe).

Afin de donner à voir au grand public la diversité des types d'habitats et modes de vie des populations préhistoriques ayant séjourné sur le territoire de la Haute-Ile, et de faire prendre conscience de la véritable révolution qu'a représenté le passage au néolithique (sédentarisation des populations, passage d'une économie de prédation à une économie de production marquée par les débuts de l'agriculture et l'élevage), le développement d'un nouveau pôle consacré au Néolithique (entre 7000 et 2500 av. J-C en Europe) est envisagé.

Objectif-s de cette action

La mise en place de cette action a pour objectifs de :

- Développer un nouveau pôle chronologique à l'archéosite et de mieux refléter la diversité des habitats et modes de vie des populations préhistoriques ayant vécu sur ce site,
- Donner à l'archéosite et au parc départemental de la Haute-Ile une nouvelle dimension éducative et touristique,
- Valoriser et diffuser le patrimoine archéologique départemental,
- Créer une dynamique nouvelle autour de l'archéosite et ainsi constituer un premier espace de visibilité pour le grand public du projet de PARHI (cf. fiche projet infra),
- Mobiliser les différents acteurs départementaux et externes au Département (associations, public, villes, etc.),
- Expérimenter la construction d'abris néolithiques en mobilisant les synergies de l'économie sociale et solidaire et préfigurer la construction en 2015 d'une maison néolithique plus ambitieuse (27 x 6 mètres).

Résultats attendus (qualitatifs et/ou quantitatifs)

- Reconstituer de façon alternative et solidaire des abris néolithiques (4) grandeur-nature en respectant les techniques de construction attestées pour cette période chronologique.

Modalités et calendrier de mise en œuvre

- Dans un premier temps : phase d'expertise portant sur la méthodologie générale du projet + contacts et groupes de travail avec les directions compétentes concernées+ validation par la direction générale : novembre 2013/ janvier 2014 :

- Dans un second temps : formalisation du partenariat ou de la prestation envisagés.

- Démarrage des travaux : automne 2014

- Fin des travaux : décembre 2014.

- 2015 : pose du torchis dans le cadre d'ateliers grand public.

Dimension innovante

La dimension innovante du projet tient tant à son contenu, qu'à ses modalités de mise en œuvre :

- contenu : reconstitution d'abris néolithiques selon les techniques de construction attestées pour cette période chronologique

- modalités de mise en œuvre : reconstitution basée sur un chantier d'économie sociale et solidaire (chantier d'insertion ou chantier de jeunes bénévoles internationaux) ; utilisation de matériaux respectueux de l'environnement (chaume, torchis, etc.)

Dimension transversale (en interne au Département)

Mobilisation des expertises techniques des directions suivantes pour l'élaboration du projet et sa formalisation :

DBL / DEEFI / DNPB / DSOE / DADJ

Sollicitation des compétences techniques de certaines directions « aménageuses » : personnel habilité à l'utilisation d'une tronçonneuse (DNPB), personnel habilité à l'utilisation d'engins de levage / échafaudage mobile (DVD), Surveillant de travaux (DNPB ou DBL)

Dimension partenariale (avec les acteurs extérieurs au Département)

Association du grand public au cours des week-ends prévus au titre de la programmation 2014

Association des villes limitrophes

Dispositif de suivi et/ou d'évaluation prévu

Instance de pilotage élargie à la direction de service, au directeur de la DCPSL et ses adjoints, à la DNPB et au SPU.

Chantier mené sous la supervision des archéologues-médiateurs de l'équipe de l'archéosite.

Chantier suivi par un surveillant de travaux et un coordinateur SPS

Moyens financiers et ressources humaines proposés pour la mise en œuvre de cette action

Moyens humains : DCPSL / SPC / BVP : 1 attaché de conservation

Moyens financiers : 40 000 € en 2014.

19. Mettre en place une plate-forme d'archivage électronique

Orientation et axe stratégiques concernés (Agenda 21) :

Orientation 1. : *Egalité et promotion sociale*

Axe 1.3. : *Une Seine-Saint-Denis engagée contre toutes les discriminations et pour l'égalité des chances*

Politiques publiques concernées (démarche de gestion) :

Mission : *Culture, patrimoine, archives*

Programme : *Archives*

Action : *Collecte, conservation et traitement des archives*

Agent référent :

Marion VILLE, Cheffe de projets « archives électroniques », Service de l'image, du son et des technologies de l'information - DSA

Contexte externe et/ou interne de mise en place de cette action

Les documents numériques sont très vulnérables face à la multiplication des copies et des versions et aux problèmes de conservation liés à leur nature même, dans un contexte de croissance exponentielle de l'information. Or de plus en plus de documents à forte valeur juridique, stratégique et/ou patrimoniale nécessitent d'être archivés sous cette forme.

Le développement de l'archivage électronique est donc essentiel pour conserver ces documents et garantir leur intégrité sur la très longue durée. Les collectivités ont ainsi pour mission relevant de leurs compétences obligatoires la mise en œuvre d'une plate-forme d'archivage électronique.

Le Département de la Seine-Saint-Denis souhaite répondre à cette obligation légale, en s'appuyant sur ses premières expériences en la matière, menées depuis 2004, sur les évolutions technologiques les plus récentes, ainsi que sur les outils de cadrage mis en œuvre par les services de l'État concernés.

Le projet de plate-forme d'archivage électronique s'inscrit par ailleurs dans un contexte plus large d'évolution du système d'information de la DSA dont une étude a permis d'identifier tous les besoins liés à la gestion des archives. A ce stade, à l'automne 2014, le premier jalon est le remplacement du progiciel de gestion d'archives qui n'est plus maintenu par son éditeur depuis 2011. L'étape suivante sera l'intégration de la plateforme d'archivage électronique au sein de ce nouveau système. A cette fin, une étude sera lancée à l'automne 2014 qui se poursuivra en 2015.

Objectifs stratégique(s) et opérationnel(s) de cette action (qualitatifs et/ou quantitatifs)

La mise en œuvre d'une plate-forme d'archivage électronique a pour objectif stratégique, d'une part, d'assurer la préservation du patrimoine archivistique numérique sur le long terme pour permettre sa restitution aux générations futures et, d'autre part, de contribuer au rayonnement de la collectivité en répondant à un des enjeux majeurs de la révolution numérique.

Sur le plan opérationnel, l'action vise à créer les conditions du bon déploiement d'une plate-forme d'archivage électronique. Cet objectif peut être décliné de la façon suivante :

- intégrer dès le départ la problématique de l'archivage électronique dans chaque dématérialisation d'une procédure administrative et implémentation d'une nouvelle application métier ;
- analyser le cycle de vie des documents à archiver, identifier les circuits de l'information, les rôles et les responsabilités ;
- élaborer des référentiels et des processus d'archivage adaptés à chaque processus administratif dématérialisé ;
- introduire le *records management* ou gestion des documents d'activité, en amont de l'archivage.

Modalités et calendrier de mise en œuvre

Dates prévisionnelles	Principales étapes et/ou principaux livrables
De janvier à juillet 2014	Amélioration des fonctionnalités du système actuel de gestion électronique des documents (GED) pour garantir la sécurité et l'intégrité des documents numériques et permettre la gestion du cycle de vie et l'archivage des données validées qu'elle stocke, sous la forme d'un prototype développé en méthode agile avec pour périmètre le flux Actes (prototype – version 1)
A partir de sept. 2014	Implémentation des fonctionnalités jugées non prioritaires dans le cadre de la première expérimentation d'archivage du flux Actes (prototype – version 2)
A partir de sept. 2014	Lancement et réalisation d'une étude pour la mise en place d'un système d'archivage électronique
A partir de sept. 2014	Mise en place progressive d'une politique d'archivage électronique (au moins dans le cadre limité des flux dématérialisés actuels)
2015	Mise en production du prototype dans sa version finalisée assurant un archivage intermédiaire des données (rapports et délibérations) et déploiement sur un périmètre documentaire élargi (chaîne comptable)

Dispositif de suivi et/ou d'évaluation mis en place ou prévu

La préparation de la mise en place d'une plate-forme d'archivage électronique sera évaluée par les équipes techniques en charge du projet qui examineront en continu l'état d'avancement de la plate-forme et son utilisation.

A terme, une fois la plate-forme mise en place, elle sera évaluée en fonction notamment du volume d'archives numériques collecté, de son évolutivité et du volume de papier économisé.

Moyens financiers nécessaires pour la mise en œuvre de cette action

Le budget estimé nécessaire à la mise en œuvre globale de l'action est de 250 000 € (étude et installation des outils logiciels), dont, sur le BP 2015 de la DSA :

- 25 000 € pour la poursuite de l'étude sur la mise en place d'un système d'archivage électronique
- recettes éventuelles, couverts par une subvention du Ministère de la Culture pour la réalisation du prototype – version 2.

La mise en place opérationnelle de la plateforme d'archivage électronique n'est pas budgétée en 2015, elle a vocation à l'être en 2016, dans le budget de la DSI.

Ressources humaines nécessaires pour la mise en œuvre de cette action

Pour l'étude et la mise en œuvre du système d'archivage électronique :

- MOA : 1,25 ETP DSA
- MOE : mobilisation d'un chargé de projet informatique pour la durée du projet

Cette action repose sur un partenariat étroit entre les services du Département en charge des archives, des systèmes d'informations et les directions métiers productrices d'archives électroniques.

Argument(s) en faveur de la labellisation « Agenda 21 » 2015

La mise en œuvre d'un système d'archivage électronique sera novatrice dans le contexte du Département de la Seine-Saint-Denis car la collectivité n'en dispose pas encore.

Elle permettra de finaliser et fiabiliser l'ensemble des projets innovants du Département en matière de dématérialisation et permettra d'accélérer la transition numérique au sein des services départementaux. L'un de ses premiers champs d'action sera notamment de conserver et de communiquer des délibérations numériques natives, dont la production sous forme complètement électronique au sein du Département est novatrice dans la mesure où peu de collectivités ont fait le choix de mettre en place ce processus dématérialisé.

Action proposée pour une labellisation Agenda 21 : DVD

20. Réaliser un traitement acoustique de 200 logements dans le cadre d'une opération antibruit

Orientation et axe concernés (Agenda 21) :

Orientation 2. : *Un nouveau modèle urbain métropolitain*

Axe 2.1. : *La ville au quotidien, équilibrée et agréable*

Politiques publiques concernées (démarche de gestion) :

Mission : *Ecologie urbaine*

Programme : *Cadre de vie*

Action : *Lutte contre les nuisances phoniques*

Agent référent :

Thierry PEREIRA, Responsable de projet, Bureau de l'aménagement durable, Service des déplacements et du patrimoine routier, Direction de la voirie et des déplacements

Contexte externe et/ou interne de mise en place de cette action

Les nuisances sonores constituent l'une des atteintes à la qualité de la vie ressentie comme majeure par les habitants dans un territoire aussi fortement urbanisé et traversé par des infrastructures de transport que la Seine-Saint-Denis. Par ailleurs, l'exposition aux nuisances sonores engendre des désordres physiologiques désormais mesurables et reconnus.

Les Départements sont dans l'obligation de réaliser un Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) de son réseau de voiries, en tant que gestionnaire d'infrastructures.

L'adoption, en 2012, du PPBE des rues départementales a conduit le Département à signer deux conventions de financement avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie afin de mettre en œuvre des opérations de traitement acoustique de façades sur des zones d'actions prioritaires pour la lutte contre le bruit.

Objectifs stratégiques et opérationnels de cette action

Le Département a pour objectif stratégique de réduire le nombre d'habitants soumis à de fortes nuisances sonores à proximité des voiries départementales.

Pour l'année 2015, son objectif opérationnel est de poursuivre la signature des conventions pour le financement et l'exécution de travaux pour 200 logements sociaux et privés au titre de la convention n°1017C0044 signée le 14 décembre 2010 et de son avenant, atteignant ainsi un pic dans le nombre de conventionnements.

Cette action permet d'amener des propriétaires, parfois bailleurs privés, à réaliser des travaux acoustiques pour améliorer les conditions de vie des occupants du logement. De plus, un audit mixte thermique et acoustique remis au propriétaire lui permet d'envisager un plan de rénovation thermique du bâtiment, ce qui va dans le sens de la rénovation énergétique des bâtiments.

Dispositif de suivi et/ou d'évaluation prévu

Suite à la réalisation des travaux, le Département mandate un bureau d'études pour contrôler le respect des exigences acoustiques. Un questionnaire de satisfaction est actuellement en cours de préparation afin de recueillir l'avis des habitants bénéficiaires de cette opération.

Modalités et calendrier de mise en œuvre

Préalablement, chaque logement aura bénéficié d'un audit thermique et acoustique gratuit réalisé par un bureau d'études mandaté par le Département.

Suite à la recherche d'une entreprise pour la réalisation des travaux, les propriétaires doivent signer une convention avec le Département afin de définir les modalités de versement de la subvention. Ces différentes phases s'échelonnent pour chaque logement entre 2012 et 2016.

Moyens financiers nécessaires pour la mise en œuvre de cette action

1 000 000 € sont prévus au BP 2014.

Ressources humaines nécessaires pour la mise en œuvre de cette action

2 postes en interne en ETP sur 2015

Arguments en faveur de la labellisation « Agenda 21 » 2015

Egalité :

Cette opération permet de limiter les discriminations concernant l'exposition à la pollution sonore que peuvent connaître certains habitants en Seine-Saint-Denis

Innovation :

Cette opération est la seule de ce type en Ile-de-France. Au niveau national, c'est l'une des plus grandes opérations de ce type entreprise par une collectivité.

Transversalité :

Cette opération a ponctuellement associé les services de la DBL pour son expertise en terme bâtiminaire et la DEJ pour les travaux sur les bâtiments relevant de son périmètre.

Participation et partenariat :

Cette opération est réalisée en étroite collaboration avec les services des communes concernées, qui, étant en charge de la compétence habitat, travaillent avec le Département.

Les habitants de la Seine-Saint-Denis sont par ailleurs des acteurs importants de cette opération. Des systèmes innovants ont été mis en place afin de faciliter leur participation à l'opération : une page Internet a été mise en place afin de les aider à rechercher une entreprise apte à réaliser les travaux de changement de menuiseries, ils n'ont pas à avancer l'intégralité du montant des travaux puisque la subvention peut être directement versée à l'entreprise et ils sont sollicités sur le bilan de l'opération.

Action proposée pour une labellisation Agenda 21 : DAD & DVD

21. Traiter les « points durs bus »

Orientation et axe stratégiques concernés (Agenda 21) :

Orientation 2 : Un nouveau modèle urbain métropolitain

Axe 2.1 : La ville au quotidien, équilibrée et agréable

Politiques publiques concernées (démarche de gestion) :

Mission : Réseau routier et mobilité durable

Programme : PDU et infrastructures de transports en commun

Action : Amélioration de la circulation des bus

Agent(s) référent(s) : Sabine LEFOULON et Christel BERTHELOT, Chargées de projets, Bureau des transports, Service de l'aménagement et des transports – DAD
Annabel BOYER, Stéphanie DA SILVA et Antoine DUMAST, Chargés d'études, Bureau des études de déplacements, Service des déplacements et du patrimoine routier – DVD

Contexte externe et/ou interne de mise en place de cette action

Le nouveau Plan de déplacements urbains de la région Ile-de-France (PDU), qui a été adopté en juin 2014, définit un nouveau cadre d'intervention pour l'amélioration de la circulation des bus. La contractualisation sur un axe global (contrat d'axe) disparaît au profit d'actions plus ciblées en faveur des bus sur des tronçons et carrefours identifiés (résorption des points durs de circulation, priorisation aux feux...). De ce fait les aménagements proposés ont vocation à être plus ponctuels.

Dans ce contexte, un groupe technique DAD / DVD a été constitué, dès la fin 2012, avec pour objectif la définition d'un programme pluriannuel d'études et de travaux dont le Département assumerait la maîtrise d'ouvrage.

Au total, 222 points durs bus sont identifiés sur le territoire (tous transporteurs confondus : Transdev, RATP, CIF...). Un « point dur bus » désigne toute difficulté de circulation des bus, impactant sur la vitesse commerciale, le temps de parcours et la régularité d'une ligne de bus.

Objectifs stratégique(s) et opérationnel(s) de cette action (qualitatifs et/ou quantitatifs)

L'objectif stratégique est de rendre le mode bus encore plus attractif en facilitant la mobilité des usagers des transports en mode bus sur la voirie départementale et plus largement sur l'ensemble du territoire de Seine-Saint-Denis.

Sur le plan opérationnel, il s'agit de fiabiliser l'exploitation des lignes en apportant une réponse à certains des problèmes de circulation rencontrés sur le territoire via la réalisation d'aménagements de voirie, des adaptations sur la signalisation lumineuse tricolore et l'amélioration de la gestion des livraisons.

Pour ce faire, il a été décidé de déployer un programme d'études et de travaux pour traiter les points durs sur les voies départementales.

Modalités et calendrier de mise en œuvre

Dates prévisionnelles	Principales étapes et/ou principaux livrables
Été 2013 – 1er trimestre 2014	Lancement d'une étude exploratoire sur la ligne n°255 (étude pilotée par la DVD et réalisée par Egis Mobilité)
Fin 2013 / début 2014	Finalisation de la base de données recensant tous les points durs bus sur le territoire
2ème semestre 2014-	Etudes de conception et de maîtrise d'œuvre pour approfondissement des

début 2015	propositions de l'étude sur la ligne 255 Conduite des études de diagnostic et pré-opérationnelle pour traiter un certain nombre de points durs en fonction des critères de priorisation retenus. Elaboration d'une planification de travaux à démarrer si possible à partir de 2015-2016
fin 2014 – 2015	Lancement des études préalables de diagnostic des enjeux et sur les lignes n°121 et 150
2015	Etudes de conception et de maîtrise d'œuvre pour approfondissement des propositions de l'étude sur la ligne 609
Juin 2015 – Décembre 2015	Réalisation de l'étude d'optimisation de la gestion des livraisons de marchandises pour participer au traitement des points durs de circulation de la ligne de bus 255 Finalisation des études pour finaliser le programme à individualiser Premiers travaux dans ce cadre

Dispositif de suivi et/ou d'évaluation mis en place ou prévu

La réalisation d'une base de données partagée DAD/DVD recensant l'ensemble des points durs et les caractérisant a été réalisée en 2013. Elle constitue l'outil majeur de suivi et d'évaluation de cette action. Afin de jouer pleinement ce rôle, il est essentiel de veiller à sa bonne actualisation en continu.

Moyens financiers nécessaires pour la mise en œuvre de cette action

L'enjeu de la présente action consiste à s'inscrire durablement dans une démarche de traitement et de résorption des points durs bus. Conformément aux dispositions prévues à l'action 2.4 du PDU, le STIF finance les projets de résorptions des points durs bus. Une participation reste obligatoire pour la maîtrise d'ouvrage. Les subventions sont fonction de la classification des lignes de bus avec une priorité donnée aux lignes expresses et Mobiliens. Des dossiers de demande de subvention seront à élaborer.

Les crédits 2014 ont été consacrés à la poursuite des études.

Une autorisation de programme spécifique de 3M€ a été votée au BP 2014. Elle fera l'objet d'une individualisation d'un programme d'actions en 2015.

En termes de crédits de paiement, le besoin pour 2015 s'élève à 500 000 euros, auxquels s'ajoutent 330 000 euros pour l'aménagement d'un tourne-à-gauche pour transports en commun sur l'avenue Paul-Vaillant Couturier (carrefour RD115/RD41) au Blanc-Mesnil, première concrétisation en 2015 de ce nouveau programme.

Ressources humaines nécessaires pour la mise en œuvre de cette action

Plusieurs agents des Directions DAD et DVD sont mobilisés sur cette question. Il s'agit particulièrement des effectifs des bureaux BT (DAD) et BED (DVD).

Argument(s) en faveur de la labellisation « Agenda 21 » 2015

Innovation :

Cette action se distingue des précédents contrats d'axe de part son caractère souple de mise en œuvre. En effet, il n'est plus impératif de disposer de l'approbation de l'ensemble des communes traversées par une ligne pour intervenir et traiter une difficulté.

Transversalité, participation et partenariat :

Une transversalité est nécessaire tant en interne (DAD – DVD) qu'en externe car des partenariats sont à formaliser avec les transporteurs et le STIF pour un bon déroulement des opérations.

Action proposée pour une labellisation Agenda 21 : DAD

22. Améliorer l'accessibilité en transports en commun des collèges inscrits aux Plans Exceptionnels d'Investissement pour les collèges – PEI 1 et 2

Orientation et axe stratégiques concernés (Agenda 21) :

Orientation 2 : Un nouveau modèle urbain métropolitain

Axe 2.1 : La ville au quotidien, équilibrée et agréable

Politiques publiques concernées (démarche de gestion) :

Mission : Réseau routier et mobilité durable

Programme : PDU et infrastructures de transports en commun

Action : Amélioration de la circulation des bus

Agent(s) référent(s) : Sabine LEFOULON et Christel BERTHELOT, Chargées de projets, Bureau des transports, Service de l'aménagement et des transports – DAD

Contexte externe et/ou interne de mise en place de cette action

Dans le cadre du Plan exceptionnel d'investissement (PEI) des collèges, cinq nouveaux collèges ont ouvert et sept collèges existants ont été reconstruits pour la rentrée 2014/2015, occasionnant sur certains territoires une révision de la sectorisation. Le PEI 2

Afin d'accompagner l'ouverture de ces collèges, le Département s'est engagé dans une démarche volontariste visant à faciliter la desserte des établissements quel que soit le mode de déplacement utilisé. Cette problématique est traitée dans le cadre du PAC (Plan d'Accès Collège, piloté par la DVD), dont l'un des volets est de mieux desservir les nouveaux collèges en transports collectifs, en lien avec le STIF. Le mode bus pour ce type de déplacements quotidiens est privilégié.

Le Département dispose de marges de manœuvre sur ce sujet au titre de ses compétences en matière d'éducation. En effet, en plus d'être le gestionnaire des collèges, il procède à l'élaboration et à la révision des cartes scolaires pour les collégiens. Par ailleurs, son statut de membre du STIF lui confère un rôle important pour agir sur les renforts d'offres bus.

Ce travail engagé dans le cadre du PEI 1 sera à poursuivre pour le PEI 2

Objectifs stratégique(s) et opérationnel(s) de cette action (qualitatifs et/ou quantitatifs)

La mise en œuvre du Plan d'Accès Collège répond à un triple objectif stratégique :

- répondre aux objectifs et recommandations du Plan de déplacements urbains de la région Ile-de-France (PDUIF) de favoriser l'usage des transports en commun ;
- faciliter les accès aux établissements, tant pour les collégiens que pour le personnel ;
- valoriser la politique départementale de financement de la carte de transport imagine R.

Sur le plan opérationnel, l'objectif est de garantir une organisation optimale des transports en commun pour les prochaines rentrées scolaires et d'accompagner l'ouverture des collèges en PEI/PEI2. Pour l'année 2015/2016, la desserte de deux collèges du PEI sont ciblés, il s'agit des collèges de Pavillons-sous-Bois et de Villepinte dont la carte scolaire est modifiée.

D'autres territoires seront concernés pour les rentrées ultérieures en fonction des livraisons des établissements.

Une organisation partenariale est définie sur la base d'un calendrier calé sur les CDEN (Commission Départementale de l'Education Nationale), étant entendu que le travail d'analyse de l'adéquation entre les lignes de bus et les trajets à effectuer doit être réalisé sur des cartes de sectorisation stabilisées.

Des réunions de travail avec le STIF et les transporteurs sont organisées à l'issue de chaque CDEN pour analyser la sectorisation arrêtée et devant être approuvée par le Conseil général. Elles permettent d'affiner les projections sur les effectifs et leur localisation et de vérifier l'adéquation entre la capacité des lignes de bus et les nouveaux collèges et de proposer, le cas échéant, des adaptations ou renforts du réseau.

De plus, il s'agit dès 2015 d'amorcer la même démarche pour les collèges concernés par le PEI 2.

Modalités et calendrier de mise en œuvre

Dates prévisionnelles	Principales étapes et/ou principaux livrables
4 ^{ème} trimestre 2014	Retour d'expérience via les Principaux des collèges ouverts en septembre 2014
4 ^{ème} trimestre 2014 / 1 ^{er} trimestre 2015	Approbations en Conseil général des nouvelles sectorisations (Villepinte, Pavillons-sous-Bois, Drancy, Livry-Gargan, Epinay-sur-Seine)
2 ^{ème} trimestre 2015	Passage en Conseil d'administration du STIF de renforts d'offres bus en fonction des résultats de l'analyse offre/besoin.
Été 2015	Préparation technique par le transporteur des moyens à déployer pour assurer les renforts d'offres
Rentrée 2015/2016	Mise en œuvre des renforts
Fin 2015	Retour d'expérience via les Principaux des collèges ayant fait l'objet d'une nouvelle sectorisation en septembre 2015

Dispositif de suivi et/ou d'évaluation mis en place ou prévu

Un retour d'expérience est prévu sous 3 mois. Il est important de noter que pour certains collèges, la première année d'ouverture se fait à effectif réduit, il sera donc encore possible d'ajuster soit l'offre bus, soit les horaires d'ouverture (entrées/sorties) des collèges pour faciliter les cadencements et/ou lissages avec l'offre bus, avec un regard particulier sur la mobilité de la pause méridienne.

Moyens financiers nécessaires pour la mise en œuvre de cette action

Les renforts seront imputés au budget du STIF dans le cadre du programme de renforcement de l'offre bus 2013-2016. Le Département contribue au budget fonctionnement du STIF.

Ressources humaines nécessaires pour la mise en œuvre de cette action

Deux chargés de projets sont mobilisés sur ce dossier au sein du Bureau des transports de la DAD.

Argument(s) en faveur de la labellisation « Agenda 21 » 2015

Egalité :

La réussite scolaire et personnelle de tous les collégiens passe également par des conditions d'équité en matière d'accessibilité et de déplacements.

Innovation :

Cette fiche action a un caractère novateur du fait de la mise en œuvre du PEI pour la rentrée 2014/2015. L'idée est de profiter de cette synergie d'acteurs pour généraliser cette démarche exploratoire entre le STIF et le Département pour les livraisons suivantes de collèges issus du PEI/PEI 2.

Transversalité, participation et partenariat :

Le pilotage de cette action nécessite une forte transversalité, tant en interne avec la DAD, la DVD et la DEJ qu'en termes de partenariats extérieurs (acteurs de l'Éducation Nationale, STIF, transporteur...). L'enjeu est de s'inscrire dans un contexte évolutif où les sectorisations s'ajustent à la démographie et aux établissements dans les délais contraints qui doivent tenir compte des impératifs calendaires des CDEN (Commission Départementale de l'Éducation Nationale) et du STIF. Pour mémoire, un délai au minimum de 9 mois est requis pour procéder à une modification d'offres horaires sur une ligne. S'agissant d'une adaptation de l'itinéraire d'une ligne de bus, la durée de validation est encore plus longue.

23. Réaménager le parc départemental de la Bergère

Orientation et axe concernés (Agenda 21) :

Orientation 2 : Un nouveau modèle urbain métropolitain

Axe 2.1 : La ville au quotidien, équilibrée et agréable

Politiques publiques concernées (démarche de gestion) :

Mission : Ecologie urbaine

Programme : Biodiversité et nature en ville

Action : Parcs départementaux et liaisons vertes

Agent référent :

Lilian CHAFIOL, Chargé d'études, Service des politiques environnementales et de la biodiversité – DNPB

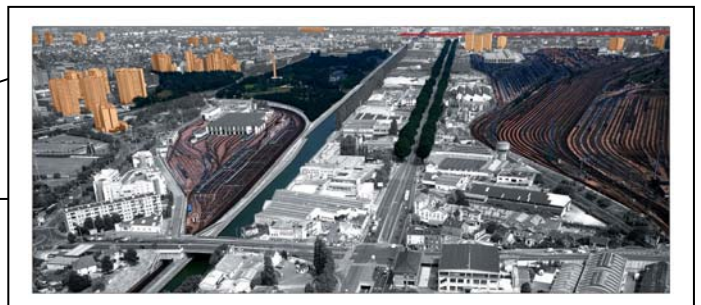
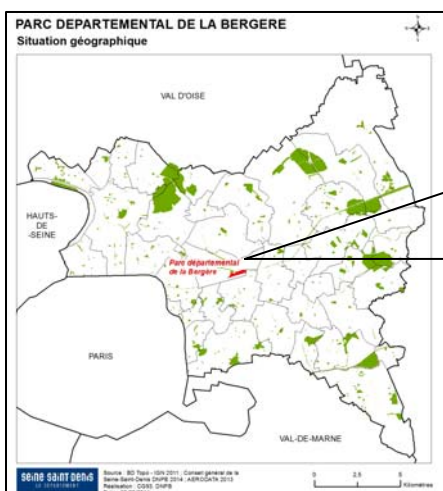
Contexte externe et/ou interne de mise en place de cette action

Bordé par le canal de l'Ourcq, le parc départemental de la Bergère se situe dans un secteur de la Seine-Saint-Denis particulièrement carencé en espaces verts. S'il bénéficie d'un accès rapide depuis Paris et la Seine-et-Marne grâce au canal, le parc demeure essentiellement un espace vert de proximité. Son accessibilité malaisée par le nord et la rupture urbaine créée par le canal au sud expliquent en partie sa relative « confidentialité ».

Sur sa frange est, le parc accueille la Cité administrative 2 (composée de bureaux, équipements et services publics) dont les bâtiments ont vocation à être déconstruits à terme, hormis s'ils sont conservés pour accueillir un nouvel usage dans le cadre du projet de réaménagement du parc.

Une extension du parc est néanmoins prévue sur cet espace, offrant ainsi l'occasion de repenser le site dans sa globalité afin d'en faire un parc de destination¹ en réponse aux dynamiques territoriales en cours. A l'été 2014, la réalisation d'une passerelle reliant la rive sud du canal directement au cœur du parc a permis à la fois d'améliorer l'accessibilité à l'espace vert, mais également de faciliter l'accès vélo / piéton, depuis la rive sud du canal jusqu'au centre-ville de Bobigny.

Mieux inséré dans le tissu urbain, plus visible et plus accessible, le parc pourrait profiter de la dynamique territoriale engagée et être le support de nouvelles fonctions et de nouveaux usages.



1. A la différence d'un espace vert de proximité, l'espace de destination est un lieu attractif porteur d'un rayonnement large, dont les aménagements et équipements spécifiques ou emblématiques drainent un public géographiquement plus éloigné que les simples riverains.

Objectifs stratégiques et opérationnels de cette action

Sur la base d'un diagnostic et d'un pré-programme réalisé en 2014 par les services départementaux, l'ambition sera de lancer, dès janvier 2015, une étude de programmation du parc.

Cette étude devra prendre en compte les dynamiques urbaines en cours ainsi que les demandes des habitants, et répondre aux objectifs suivants :

- Ouvrir le parc sur la ville et le désenclaver,
- Développer des activités en Cité 2 et proposer une offre de services en lien avec la fonction « espace vert » du parc,
- Donner de l'ampleur au parc et l'intégrer davantage dans la métropole.

Parallèlement, une étude spécifique sur le réaménagement des entrées et du cheminement permettant la traversée du parc départemental de la Bergère devrait être finalisée au premier semestre 2015, permettant de réaliser à court terme une première phase de travaux dans le parc.

Modalités et calendrier de mise en œuvre

Dates	Etapas ou livrables
1 ^{er} semestre 2015	Restitution de l'étude spécifique sur le réaménagement des entrées et du cheminement permettant la traversée du parc.
2 ^{ème} semestre 2015	Restitution du projet d'aménagement du parc de la Bergère (esquisses et avant-projet, planification des différentes phases et modalités de conduite du projet).
2015 - 2017	Déconstruction partielle des bâtiments de la Cité administrative 2.
2016	Réalisation des premiers travaux relatifs aux entrées et au cheminement permettant la traversée du parc départemental.
2017 - 2030	Réalisation phasée des travaux de réaménagement du parc.

Moyens financiers nécessaires pour la mise en œuvre de cette action

Projet d'aménagement du parc

- proposition d'inscription au CPRD

Le coût de la déconstruction, de l'extension et du réaménagement du parc ne peut être fixé avec précision à ce stade mais devrait avoisiner 10 millions d'euros pour la période 2015 - 2018.

Etudes préliminaires

Une enveloppe d'études de 60 000 € est envisageable dans le BP 2015 de la DNPB pour financer spécifiquement l'étude de programmation du parc.

Ressources humaines nécessaires pour la mise en œuvre de cette action

0,35 ETP d'un chargé d'études en 2015

Etat d'avancement

1^{er} semestre 2015 : Restitution de l'étude spécifique sur le réaménagement des entrées et du cheminement permettant la traversée du parc,

2^{ème} semestre 2015 : Restitution de l'étude globale de programmation du parc

Eléments à signaler :

- méconnaissance des bâtiments maintenus pour le développement d'activités en Cité 2,
- rythme de déconstruction et de rénovation dépendant des moyens mobilisables.

Action proposée pour une labellisation Agenda 21 : DEEFI

24. Créer un Club des développeurs en Seine-Saint-Denis

Orientation et axe concernés (Agenda 21) :

Orientation 2. : *Un nouveau modèle urbain métropolitain*

Axe 2.2. : *La ville métropolitaine, attractive, rayonnante et solidaire*

Politiques publiques concernées (démarche de gestion) :

Mission : *Développement et attractivité des territoires*

Programme : *Développement économique et promotion du territoire*

Action : *Promotion du territoire*

Agente référente :

Valérie FREMONT, Cheffe du Bureau de la Promotion du Territoire, Service du développement économique et de la promotion du territoire – DEEFI

Contexte externe et/ou interne de mise en place de cette action

Le Département de la Seine-Saint-Denis a créé un service de promotion du territoire en vue de valoriser les atouts territoriaux, attirer des entreprises et investisseurs et confirmer l'ancrage des entreprises implantées en Seine-Saint-Denis.

Parmi les projets qu'il développe dans ce cadre, le Département envisage de créer un club de développeurs.

Mis en place dans les départements ou les régions, les clubs de développeurs sont un vecteur important de partage d'expérience. Ils permettent à chacun d'échanger sur des problématiques communes, d'intégrer un réseau, de renforcer des liens et de valoriser collectivement les atouts du territoire. Il n'existe pas aujourd'hui de tel club en Seine-Saint-Denis.

Objectifs stratégique(s) et opérationnel(s) de cette action (qualitatifs et/ou quantitatifs)

Au plan stratégique, la création d'un Club des développeurs vise à répondre aux enjeux majeurs suivants :

- Fluidifier l'accueil d'entreprises en Seine-Saint-Denis
- Promouvoir les atouts économiques de la Seine-Saint-Denis, l'offre métropolitaine « globale »
- Développer une vision commune du territoire
- Renforcer la visibilité du territoire (endogène et exogène)
- Fédérer les actions locales et renforcer les échanges entre les collectivités du territoire

La création d'un tel Club par le Département doit également lui permettre de développer une culture commune avec ses partenaires et d'optimiser leur participation à ses actions. Il s'agit pour la collectivité d'une opportunité de fédérer les acteurs économiques autour d'elle et ainsi de conforter son rôle de relais entre les territoires, la Région et l'Etat.

Au plan opérationnel, dans le cadre de sa stratégie d'animation locale, le Département souhaite animer un réseau d'acteurs économiques ayant pour fonctions de :

- améliorer la connaissance et la promotion du territoire,
- favoriser les échanges, fédérer les acteurs du développement économique autour de projets infra et extraterritoriaux,
- favoriser les complémentarités économiques et territoriales inter-CDT, renforcer les partenariats avec les collectivités,
- accompagner les partenaires dans leur réflexion stratégique et la mise en relation avec des réseaux d'experts.

Concrètement, le Département prévoit de mettre en place un Club des développeurs en s'appuyant sur une plateforme collaborative (site Internet, blog, page Facebook, etc.) pour privilégier la dimension de réseau social pour l'ensemble des acteurs économiques. En complément, une réunion par trimestre avec les acteurs locaux et des rendez-vous annuels avec les responsables des services

économiques des collectivités seront organisés. Ces initiatives seront l'occasion d'échanger sur des thématiques précises, permettre les retours d'expériences, préparer des actions communes et fédérer les acteurs autour de celles-ci.

Modalités et calendrier de mise en œuvre

Dates prévisionnelles	Principales étapes et/ou principaux livrables
2014-2015	Mise en place d'un club des développeurs contribuant à une meilleure connaissance du territoire, l'échange d'expérience, une meilleure visibilité de l'ensemble des actions menées par les partenaires locaux et veille prospective et concurrentielle - 4 événements par an

Dispositif de suivi et/ou d'évaluation mis en place ou prévu

La création du Club des développeurs sera suivie en continu par la Délégation au développement économique, à l'emploi à la formation professionnelle et à l'innovation (DEEFI).

Seront notamment suivis les indicateurs suivants :

- Nombre de manifestations organisées par an
- Nombre de partenaires prenant part aux actions
- Mise en place de comité de pilotage (SIMI)

Moyens financiers nécessaires pour la mise en œuvre de cette action

Sont prévues au BP2015 les sommes suivantes :

- SIMI : 100 K€
- Animation locale : 20 K€
- Business Tour : 5 K€

Ressources humaines nécessaires pour la mise en œuvre de cette action

Moyens humains : Bureau de la promotion du territoire de la DEEFI

Soutien de la Direction de la communication

Argument(s) en faveur de la labellisation « Agenda 21 » 2015

Le Département souhaite créer le Club des développeurs de Seine-Saint-Denis dans une logique de partenariats participatifs, en associant étroitement à sa démarche le Comité départemental du tourisme (CDT 93), les Grands Comptes, les entreprises locales, les autres Départements franciliens et leurs agences de développement économique, la Région et les Chambres consulaires.

Action proposée pour une labellisation Agenda 21 : DEEFI

25. Mettre en place un soutien départemental pour l'amorçage et la création de projets économiques innovants

Orientation et axe concernés (Agenda 21) :

Orientation 2. : Un nouveau modèle urbain métropolitain

Axe 2.2. : La ville métropolitaine, attractive, rayonnante et solidaire

Politiques publiques concernées (démarche de gestion) :

Mission : Développement et attractivité des territoires

Programme : Développement économique et promotion du territoire

Action : Développement économique

Agent référent :

Stéphane JEAN, Chargé d'actions au Bureau du développement économique, Service du développement économique et de la promotion du territoire, DEEFI

Contexte externe et/ou interne de mise en place de cette action

L'innovation joue un rôle majeur dans la croissance et la compétitivité économique des entreprises. C'est la raison pour laquelle le Département en a fait un de ses axes forts d'intervention en faveur du développement économique de la Seine-Saint-Denis. Ainsi, depuis fin 2011, la Seine-Saint-Denis bénéficie de nouveaux atouts avec l'ouverture de deux incubateurs : « Bond'innov », implanté sur le site de l'Institut de Recherche et Développement (IRD) de Bondy, et « Incub'13 », implanté sur le campus universitaire de Villetaneuse.

Le Département a concentré ses interventions sur des actions de soutien aux principaux partenaires en charge de l'appui financier aux créateurs d'activités. Ils permettent, notamment, d'inciter une intervention plus significative des banques vis-à-vis des jeunes dirigeants d'entreprises.

Cependant, un outil d'accompagnement financier des porteurs de projets innovants « ante création » fait actuellement défaut en Seine-Saint-Denis.

Objectifs stratégique(s) et opérationnel(s) de cette action (qualitatifs et/ou quantitatifs)

Sur le plan stratégique, il s'agit pour le Département de répondre aux évolutions nécessaires de l'écosystème d'innovation en Seine-Saint-Denis, notamment dans l'accompagnement des porteurs de projets lors des phases déterminantes que constituent l'amorçage et la création d'entreprise.

Sur le plan opérationnel, l'enjeu est de territorialiser un dispositif régional qui, dans sa configuration actuelle, ne répond pas pleinement aux besoins des entreprises et créateurs incubés en Seine-Saint-Denis.

Modalités et calendrier de mise en œuvre

Dates prévisionnelles	Principales étapes et/ou principaux livrables
2014	Etudier les possibilités d'adaptation des outils de financement régionaux (Ex. : fonds d'amorçage territorial pour soutenir les projets innovants hébergés en incubateurs).
2015	Mettre en place une aide du Département aux projets innovants incubés en Seine-Saint-Denis

Dispositif de suivi et/ou d'évaluation mis en place ou prévu

La construction du dispositif départemental de soutien sera suivie en continu par la Délégation au développement économique, à l'emploi à la formation professionnelle et à l'innovation (DEEFI). L'efficacité du dispositif sera appréciée en fonction du nombre de porteurs de projets innovants incubés en Seine-Saint-Denis ayant bénéficié du dispositif d'aide.

Moyens financiers nécessaires pour la mise en œuvre de cette action

Le coût de la mise en place du dispositif est évalué à 100 000 € pour l'année 2015, un budget inscrit dans le BP 2015 de la DEEFI. S'y ajouteront les années suivantes le montant des financements versés par le Département aux entreprises.

Ressources humaines nécessaires pour la mise en œuvre de cette action

Le montage du dispositif départemental d'aide à l'amorçage et à la création d'entreprises innovantes mobilisera un cadre A en ETP en 2015.

Argument(s) en faveur de la labellisation « Agenda 21 » 2015

Le dispositif a vocation à avoir un effet de levier avec les dispositifs régionaux et la programmation FEDER 2014-2020 dont le projet pourrait bénéficier de façon directe ou indirecte – via la Région. A terme, il s'agit de renforcer l'emploi en Seine-Saint-Denis.

Par ailleurs, la mise en œuvre du projet est partenariale car elle nécessite l'accord et le soutien à la fois de la Région et des incubateurs.

Action proposée pour une labellisation Agenda 21 : DAD

26. Favoriser l'utilisation de modes alternatifs à la route et optimiser les conditions de livraisons pour le transport de marchandises

Orientation et axe stratégiques concernés (Agenda 21) :

Orientation : 2- Un nouveau modèle urbain métropolitain

Axe : 2.2- La ville métropolitaine, attractive, rayonnante et solidaire

Politiques publiques concernées (démarche de gestion) :

Mission : Réseau routier et mobilité durable

Programme : Mobilité durable

Action : Promotion du transport de marchandises (Action 28)

Agent(s) référent(s) : Martine VAZQUEZ et Christel BERTHELOT, Chargées de projets, Bureau des transports, Service de l'aménagement et des transports – DAD

Contexte externe et/ou interne de mise en place de cette action

La Seine-Saint-Denis connaît depuis plusieurs années une transformation profonde de son urbanisme avec la création de bureaux et de logements en lieu et place d'usines et de friches. Cette évolution va se poursuivre longtemps encore au regard de tous les projets d'infrastructures réseau ainsi que des objectifs de construction affichés dans le SDRIF et les CDT.

Les enjeux environnementaux et la nécessité de maintenir un fonctionnement le plus harmonieux possible de la ville, nous imposent de limiter le recours aux camions pendant les phases de chantier, et ensuite de réfléchir à l'optimisation des livraisons des marchandises dans un fonctionnement normal des zones denses et plus largement du territoire.

Le Département a la légitimité d'intervenir sur cette thématique pour plusieurs raisons. Tout d'abord, il est gestionnaire du réseau de voirie structurant. Ensuite, il est reconnu en Ile-de-France comme l'un des acteurs importants du fait de l'ancienneté de sa réflexion sur ce sujet et des documents ou expérimentations qu'il a pu mener. Il est aussi reconnu comme un fédérateur faisant le lien entre les sphères publique (Communes, Intercommunalités) et privée (chargeurs, transporteurs). Ainsi, une charte d'objectifs sur le transport des marchandises en ville a été signée le 21 septembre 2012 par une quarantaine de partenaires. Elle permet de construire une doctrine, de définir des axes de travail avec des objectifs clairs et de se donner les moyens de les mettre en oeuvre.

Objectifs stratégique(s) et opérationnel(s) de cette action (qualitatifs et/ou quantitatifs)

Cette action doit être mise en place afin d'anticiper les bouleversements que va connaître le territoire séquano-dionysien et d'en minimiser les impacts négatifs pouvant nuire à son bon fonctionnement, à son développement économique, environnemental et humain.

Les résultats attendus sont les suivants :

- Diminution des impacts sur la circulation malgré l'accroissement du nombre d'habitants et de salariés
- Réduction de la pollution atmosphérique (CO2, NOx, particules...) et sonore
- Gain sur les coûts externes (congestion, bruit, accidents...)

Pour ce faire, le Département s'engage à accentuer en 2015 les études et analyses qu'il mène sur la limitation des impacts négatifs du transport de marchandises sur le territoire :

- finalisation de l'étude sur les opportunités fluviales pour le transport de déchets et matériaux de construction sur les canaux de l'Ourcq et de Saint-Denis, poursuite de la mission par la réalisation d'un démonstrateur
- Initialisation de deux nouvelles études : faisabilité d'un Tram-Fret, optimisation de la gestion des livraisons de marchandises pour participer au traitement des points durs de circulation de la ligne de bus 255.

Modalités et calendrier de mise en œuvre

Dates prévisionnelles	Principales étapes et/ou principaux livrables
Avril 2015	Fin de l'étude sur les opportunités fluviales pour le transport des déchets et des matériaux de construction des canaux de l'Ourcq et de Saint-Denis
Avril 2015- Décembre 2015	Réalisation d'un démonstrateur plateforme de massification/quai public (cahier des charges; préparation de l'appel à projet)
Juin 2015- Juin 2016	Premières phases de l'étude de faisabilité d'un tram fret : recensement des besoins par filière, analyse de l'offre existante
Juin 2015- Décembre 2015	Réalisation de l'étude optimisation de la gestion des livraisons de marchandises pour participer au traitement des points durs de circulation de la ligne de bus 255

Dispositif de suivi et/ou d'évaluation mis en place ou prévu

Cette action s'inscrit de fait dans la Charte d'objectifs sur le transport des marchandises.

Par l'animation de cette charte, à travers des groupes de travail et des comités de suivi, nous pourrions suivre l'état d'avancement des études, les mises en place opérationnelles mais également faire naître de nouvelles pistes de réflexions.

On peut envisager de suivre certains indicateurs pour mesurer les gains économiques et environnementaux des actions mises en place :

- Quantité CO₂, NO_x, particules rejetées
- Bruit
- Gain économique
- Emploi O₂, NO_x
- Sécurité routière (nombre d'accidents ...)
- Réduction des congestions

Moyens financiers nécessaires pour la mise en œuvre de cette action

159 660 € en 2015 sur le BP de la DAD

Ressources humaines nécessaires pour la mise en œuvre de cette action

1,2 ETP de catégorie A

Argument(s) en faveur de la labellisation « Agenda 21 » 2015

Transversalité :

La gestion des marchandises fait appel à nombre de politiques départementales : déplacements, activités économiques, environnement, maîtrise des nuisances sonores, amélioration de la qualité de l'air, aménagement... Des groupes de travail transversaux sont ainsi constitués au fur et à mesure de l'avancement des projets ou à leur émergence.

Participation et partenariat :

Cette action est en adéquation avec le Plan de déplacements urbains d'Ile-de-France qui prône notamment le report modal et l'organisation plus rationnelle des livraisons avec l'objectif d'une cohérence et d'une simplification des réglementations. Elle est également en adéquation avec la charte adoptée par la Ville de Paris en juin 2013. Elle s'inscrit enfin dans la continuité du SDRIF et du Plan régional d'élimination des déchets de chantier.

Action proposée pour une labellisation Agenda 21 : DAD

27. Développer l'offre de transport en commun par le réseau lourd

Orientation et axe stratégiques concernés (Agenda 21) :

Orientation 2 : Un nouveau modèle urbain métropolitain

Axe 2.1 : La ville au quotidien, équilibrée et agréable

Politiques publiques concernées (démarche de gestion) :

Mission : Réseau routier et mobilité durable

Programme : Mobilité durable

Action : Développement des réseaux de transports en commun

Agent(s) référent(s) : Bertrand MASQUELIER, Chef de bureau - Cécile BOSSAVIE-GIRAUDET, chargée de projets, Bureau des transports, Service de l'aménagement et des transports, DAD

Contexte externe et/ou interne de mise en place de cette action

La période est marquée par la montée en puissance d'opérations structurantes pour le territoire de la Seine-Saint-Denis, avec des enjeux forts à la fois en termes de partenariats avec l'ensemble des acteurs concernés et en termes d'usages pour les habitants et les salariés de la Seine-Saint-Denis. Ces opérations structurantes participent au développement du réseau et au maillage du territoire, que ce soit par la création de nouvelles infrastructures, le prolongement de lignes existantes ou l'amélioration du réseau existant. Le Département finance certaines de ces opérations mais il est aussi un partenaire dans l'avancement des études conduites ou des travaux menés par les maîtres d'ouvrage, en tant que gestionnaire des réseaux, des voies et acteur de la mobilité sur le territoire.

Objectifs stratégique(s) et opérationnel(s) de cette action (qualitatifs et/ou quantitatifs)

L'amélioration des conditions de mobilité des séquanodyonisiens nécessite un développement de l'offre de transports en commun en mode lourd cohérent avec le développement et le renouvellement urbains du territoire.

Les prolongements de lignes de métro, essentiellement radiales, associées avec les rocadés que constitueront les lignes du Grand Paris Express et le Tram express Nord assureront à terme un maillage efficace et faciliteront les déplacements internes au département ainsi qu'à l'échelle de la métropole.

Ce maillage du territoire doit permettre :

- de faciliter l'accès des séquanodyonisiens aux emplois de la métropole et d'accroître l'attractivité du territoire pour les activités économiques,
- de favoriser le report modal de la route vers les transports en commun,
- de réduire les pollutions atmosphériques liées à l'usage routier.

Sur le plan opérationnel, il s'agit de contribuer techniquement à l'avancement des projets d'investissement, qu'ils soient financés ou non par le Département :

- Etudes pour la réalisation du Grand Paris Express : ligne 15, ligne 16, ligne 17
- Prolongement de la ligne 11 (phase 1 et phase 2) : avant-projet pour la phase 1
- Prolongement de la ligne 12 (phase 2) : travaux
- prolongement de la ligne 14 à Mairie de Saint Ouen : travaux
- réalisation du Tram Express Nord (phases 1 et 2) : travaux pour la phase 1
- Mise en œuvre des schémas directeurs des lignes de RER A, B, C, D et E.

Modalités et calendrier de mise en œuvre

Dates prévisionnelles	Principales étapes et/ou principaux livrables
10 décembre 2014	Présentation de l'avant-projet de la phase 1 du prolongement de la ligne 11 au Conseil du STIF
Mi 2015	Enquête d'utilité publique pour la ligne 15
Second semestre 2015	Déclaration d'utilité publique pour la ligne 16 (enquête publique à l'automne 2014)
Tout au long de 2015	Poursuite des travaux pour le prolongement des lignes 14, 12 et Tram express Nord phase 1
Fin 2015	Finalisation de l'avant-projet Tram Express Nord phase 2

Dispositif de suivi et/ou d'évaluation mis en place ou prévu

Avancement du projet en fonction du planning prévisionnel

Moyens financiers nécessaires pour la mise en œuvre de cette action

Le budget prévoit un investissement du Département de 4 516 306,12 € au BP 2015. (hors contribution statutaire au budget du STIF)

Ressources humaines nécessaires pour la mise en œuvre de cette action

Le chef de bureau et une chargée de projets sont mobilisés sur le suivi de ces dossiers au sein du Bureau des transports de la DAD.

Argument(s) en faveur de la labellisation « Agenda 21 » 2015

Agir pour l'égalité

Les transports en commun franciliens sont appelés à changer au cours des cinq prochaines années. Dans la foulée du Nouveau Grand Paris, un protocole État-Région, appelé Plan de mobilisation portant sur la période 2013-2017, a été signé le 19 juillet 2013, il vise à améliorer les transports du quotidien. L'ensemble des investissements prévus en termes de rénovation de l'existant ou de créations de lignes permettront d'améliorer la desserte et de désenclaver les territoires aujourd'hui dépourvus de desserte en mode lourd.

Cette fiche action participe donc à la mise en œuvre d'une égalité territoriale.

Faciliter l'accès à l'emploi

Les investissements décrits dans cette fiche participeront à améliorer l'accessibilité aux emplois métropolitains des habitants de Seine Saint Denis. Le département verra également son attractivité confortée favorisant ainsi l'implantation d'activités économiques sur le territoire.

Prendre en compte les changements climatiques

La création de nouvelles liaisons de banlieue à banlieue par les lignes 15, 16 et 17 du Grand Paris Express permettront un report modal qui contribuera à la réduction des pollutions atmosphériques et des nuisances sonores au cœur de la métropole. Les développements urbains qui accompagneront le projet de transport public mettront en œuvre la ville intense et robuste que le SDRIF planifie, dans un objectif d'utilisation économe des ressources.

Action proposée pour une labellisation Agenda 21 : DVD

28. Réaliser l'enquête publique sur le projet T Zen 3

Orientation et axe concernés (Agenda 21) :

Orientation 2. : Un nouveau modèle urbain métropolitain

Axe 2.2. : La ville métropolitaine, attractive, rayonnante et solidaire

Politiques publiques concernées (démarche de gestion) :

Mission : Réseau routier et mobilité durable

Programme : PDU et infrastructures de transports en commun

Action : Réalisation des infrastructures de tramways et BHNS

Agents référents :

Stephen ROMANGIN, Adjoint au chef de service et Alexandre MAITRE ROBERT, Technicien, Service des projets de transport – DVD

Contexte externe et/ou interne de mise en place de cette action

Le cœur du Département, traversé par l'ex-RN3 va connaître dans les prochaines années un développement urbain significatif avec d'importants programmes d'aménagements mixtes (habitat-activités-commerces) le long du canal de l'Ourcq. Ce développement doit être accompagné par un renforcement de l'offre de transport en commun, via la création d'un bus à haut niveau de service (BHNS) et une requalification urbaine de l'axe de l'ex-RN3, pour le cadre de vie et le développement des modes actifs de déplacements.

Propriétaire et gestionnaire des voiries départementales sur laquelle passe ce BHNS, le Conseil général est maître d'ouvrage de cette opération et travaille en association avec les villes, les communautés d'agglomération et en accord avec le Syndicat des Transports d'Île-de-France (STIF).

Objectifs stratégiques et opérationnels de cette action

L'année 2015 verra le déroulement de l'enquête publique, réalisée sous maîtrise d'ouvrage départementale.

Cette enquête publique a pour objectif d'informer le public et de recueillir son avis sur le projet afin d'éclairer les décisions à prendre par les maîtres d'ouvrage. Etape obligatoire dans le processus de lancement de projets de travaux publics de grande ampleur, elle doit permettre de :

- présenter l'insertion du projet dans son environnement, ses effets sur le cadre de vie et les mesures mises en œuvre pour les supprimer, les réduire ou les compenser ;
- intégrer les remarques des participants à l'enquête permettant d'améliorer la qualité du projet ;
- déclarer le projet d'intérêt général.

Dispositif de suivi et/ou d'évaluation prévu

Une commission d'enquête indépendante sera nommée par le tribunal administratif et veillera au bon déroulé de l'enquête publique.

Modalités et calendrier de mise en œuvre

Dates	Etapas ou livrables
Printemps 2014	Schéma de principe
Été 2014	Dossiers d'enquête publique et d'étude d'impact (instruction par l'autorité environnementale)

2015	Enquête publique au 1 ^{er} trimestre Déclaration de projet (déclaration d'intérêt général) Vote de l'AVP et convention de financement travaux 2 ^{ème} semestre
------	--

Moyens financiers nécessaires pour la mise en œuvre de cette action

La poursuite des études et les différentes étapes à venir nécessitent un budget estimé à 3M€ sur 2015 dont 250k€ HT pour l'organisation de l'enquête publique et de la communication l'accompagnant.

Ressources humaines nécessaires pour la mise en œuvre de cette action

La poursuite des études et les étapes de 2015 nécessitent 3 ETP ainsi que des renforts transversaux importants, notamment lors de la phase d'enquête publique.

Arguments en faveur de la labellisation « Agenda 21 » 2015

Egalité :

La création d'un moyen de transport en commun permet de développer la mobilité des habitants de Seine-Saint-Denis les plus modestes et de désenclaver certains territoires.

Transversalité :

D'autres directions du Département sont associées à l'élaboration du projet et assistent la DVD (maître d'ouvrage de l'opération) dans leur domaine de compétence : *direction des affaires domaniales et juridiques (DADJ)*, Direction de l'eau et de l'assainissement (DEA), Direction de la communication, Direction de l'aménagement et du développement (DAD).

Participation et partenariat :

L'enquête publique du T Zen 3 va permettre à la population et à l'ensemble des acteurs du territoire (association, acteurs économique...) de s'informer et de s'exprimer sur le projet. Les questions et remarques seront exprimées auprès d'une commission d'enquête indépendante en charge d'établir un rapport. Ce dernier permettra aux maîtres d'ouvrage de prendre en considération les remarques de la population et répondre à ses inquiétudes et ses interrogations.

Action proposée pour une labellisation Agenda 21 : DAD

29. Réaliser un « document d'orientation pour l'habitat en Seine-Saint-Denis » pour anticiper l'intégration métropolitaine (DOHA 93)

Orientation et axe concernés (Agenda 21) :

Orientation 2. : Un nouveau modèle urbain métropolitain

Axe 2.2. : La ville métropolitaine, attractive, rayonnante et solidaire

Politiques publiques concernées (démarche de gestion) :

Mission : Développement et attractivité des territoires

Programme : Politique de la ville et habitat

Action : Habitat

Agents référents :

Victoire LEMPERIERE, Cheffe du bureau Ressources, Service de l'habitat et de la politique de la ville
– DAD

Contexte externe et/ou interne de mise en place de cette action

Création de la Métropole du Grand Paris.

Recomposition de la gouvernance, et de la répartition des compétences en matière d'habitat.

Réalisation du Schéma régional de l'habitat et de l'hébergement.

Travaux préalables de cadrage et de préfiguration de la MGP.

Objectif-s de cette action

- Œuvrer à la construction d'une métropole plus solidaire en matière d'habitat, à la mise en place de dispositifs réducteurs d'exclusion, et de solidarité des territoires franciliens autour de l'habitat.
- Faire prendre en compte les problématiques rencontrées en Seine-Saint-Denis et les intérêts du Département dans le projet métropolitain.
- Anticiper la construction métropolitaine en réalisant un document d'orientation sur l'habitat du Département.

Ce document aura pour objet de formuler et de formaliser la vision départementale des problèmes de l'habitat et des objectifs de la politique à préconiser.

Il permettra de définir les objectifs d'une politique globale de l'habitat intégrant l'ensemble des champs d'intervention des différents acteurs. Il servira de support pour faire porter ces objectifs dans tous les lieux de discussion et de décision, institutionnels et opérationnels afin de faire valoir les intérêts du territoire tels que vus par le Conseil général.

Il permettra notamment de préparer la prise en compte des intérêts du territoire dans l'élaboration des futurs plans et schémas de l'habitat et de l'hébergement Métropolitain et francilien.

Modalités et calendrier de mise en œuvre

Calendriers de la création de la métropole du Grand Paris : préfiguration de la métropole 2014-2015.
Création 1^{er} janvier 2016

Pour être opérationnel, le document d'orientation départemental devra permettre au Département de préciser sa position au moment de l'élaboration du Schéma Métropolitain de l'habitat et de l'hébergement, donc être finalisé avant le premier janvier 2016.

Les premiers éléments serviront à porter le point de vue Départemental dans le cadre de l'élaboration du Schéma régional de l'habitat et de l'hébergement qui sera réalisé courant 2015.

Dimension innovante

Anticiper sur la mise en œuvre de la Métropole du Grand Paris pour introduire ces éléments en amont dans les réflexions préparatoires à l'élaboration du Schéma Régional de l'habitat et de l'hébergement et du Plan Métropolitain de l'habitat et de l'hébergement.

Repositionnement de l'objectif de l'action « Améliorer la fluidité des parcours résidentiels et promouvoir une offre de logements adaptée » à l'échelon métropolitain.

Dimension transversale (en interne au Département)

Les services de cinq directions départementales ont été associés dès l'amont à l'étude « diagnostic et enjeux de l'habitat pour la Seine-Saint-Denis » dont le diagnostic et les conclusions ont été diffusés et sont accessibles sur l'intranet du Département.

Une sensibilisation et des échanges ont eu lieu sur l'enjeu de préparer les futurs schémas, notamment avec la DPAS (schéma régional) et la DSOE (convention avec Paris).

Le document d'orientation pourra permettre d'améliorer la coordination des schémas, de préciser les questions relatives à l'habitat, et anticiper l'élaboration des futurs avis départementaux dans le cadre de la construction métropolitains.

Dimension partenariale (avec les acteurs extérieurs au Département)

Les parties prenantes extérieures au Département, notamment les acteurs de l'habitat sont associés à la réflexion.

L'élaboration de ce document d'orientation du Département se fera à l'appui d'autres réflexions et travaux et en lien avec la question :

- les travaux des instances du CRHL et de Paris Métropole
- les travaux engagés dans le cadre de l'atelier créé avec le Département, Paris et les EPCI sur la MGP et l'habitat.
- les travaux issus de l'étude « diagnostic et enjeux de la politique de l'habitat en Seine-Saint-Denis » sur les orientations à retenir.
- la « Rencontre des acteurs » du 22 octobre 2014 « L'habitat au cœur du projet Métropolitain » qui prévoit notamment une table ronde « vers une Métropole plus solidaire en matière d'habitat »
- les ateliers préparatoires thématiques qui se sont tenus en mai et juin 2014

Ces éléments permettront de préparer un document DOHA portant sur la question des solidarités sociales et territoriales dans le projet métropolitain de l'habitat.

L'élaboration de ce DOHA servira également à établir et porter le point de vue départemental dans le cadre des rencontres de 2015 sur les futurs documents métropolitains et régionaux de l'habitat et d'y faire prendre en compte les problématiques rencontrées en Seine-Saint-Denis.

Dispositif de suivi et/ou d'évaluation prévu

Avancement de réalisation du document – son aboutissement – l'usage qui en est fait – l'écho dans les orientations prises aux plans métropolitain et régional.

Moyens financiers et ressources humaines proposés pour la mise en œuvre de cette action

Bureau Ressources + service de l'habitat et de la politique de la ville dans toutes ses composantes + contributions qui seront demandées aux directions départementales les plus concernées.

Action proposée pour une labellisation Agenda 21 : DEA

30. Engager l'actualisation du Plan Climat Energie

Orientation et axe concernés (Agenda 21) :

Orientation 2. : *Un nouveau modèle urbain métropolitain*

Axe 2.3. : *La ville durable, sobre et harmonieuse*

Politiques publiques concernées (démarche de gestion) :

Mission : *Ecologie urbaine*

Programme : *Qualité de l'environnement urbain*

Action : *Climat, air, déchets, eaux superficielles et souterraines*

Agent référent :

Guillaume Babin, Chargé du Plan climat air énergie, Bureau d'appui aux politiques d'écologie urbaine (BAPE), Service hydrologie urbaine et environnement (SHUE) – DEA

Contexte externe et/ou interne de mise en place de cette action

Le Département est maître d'ouvrage de son Plan Climat Energie, qui constitue le volet climat-énergie de l'Agenda 21.

Sa mise en œuvre repose à la fois sur la mobilisation de l'ensemble des services départementaux (pilotage d'actions de court, moyen et long terme en interne et appui technique) et l'entraînement des acteurs du territoire dans la démarche (soutien aux partenaires). Un réseau climat énergie a été créé et est invité chaque année à une conférence départementale sur le climat et l'énergie.

Le Département participe également aux démarches stratégiques de ce type à l'échelon régional (Schéma Régional Climat Air Energie et Plan Régional pour le Climat), et aux PCET des collectivités infra-départementales (17 collectivités de plus de 50 000 habitants concernées).

L'animation du PCED a vocation à constituer une activité récurrente de l'administration départementale mais il doit être actualisé tous les 5 ans (Loi Grenelle 2).

Objectifs stratégique(s) et opérationnel(s) de cette action (qualitatifs et/ou quantitatifs)

Les principaux effets attendus du PCED, sur le long terme, concernent principalement :

- la réduction des consommations d'énergie par le biais de la sensibilisation des acteurs du territoire et du conseil en énergie ;
- l'accélération de la rénovation thermique des bâtiments ;
- la lutte contre la précarité énergétique ;
- le développement des mobilités alternatives à l'automobile et au camion ;
- l'adaptation de la ville face aux phénomènes extrêmes (inondations, îlots de chaleur).

Sur le plan opérationnel, la révision du PCED doit aboutir à l'adoption d'un nouveau programme d'actions par le Conseil général à l'horizon 2016.

Modalités et calendrier de mise en œuvre

Dates prévisionnelles	Principales étapes et/ou principaux livrables
2013-2014	Réalisation et diffusion du bilan carbone « collectivité » et « territoire »
Novembre-décembre 2015	COP 21. Bien que la COP 21 ne fasse pas partie de la démarche PCED, elle constitue une véritable opportunité pour mobiliser et dynamiser les actions climats portées par le Département et les autres acteurs du territoire.
2015-2016	Actualisation du programme d'actions au travers d'une démarche d'animation interne et territoriale

Dispositif de suivi et/ou d'évaluation mis en place ou prévu

La mise en œuvre du PCED fait l'objet d'un suivi régulier en interne, d'une réactualisation des bilans carbone « territoire » et « collectivité » (en 2013-2014) et d'une évaluation spécifique de certains projets (ex : évaluation entre sept. 2011 et fév. 2013 d'un appel à projets sur le thème « PCED et Education populaire - Associer les populations éloignées des concertations au débat sur notre mode de développement » ; ex : évaluation en cours du programme pédagogique « Bio Eclair »).

Moyens financiers nécessaires pour la mise en œuvre de cette action

Le budget nécessaire à la mise en œuvre globale du PCED 2^{ème} génération se divise en deux grandes catégories.

Une partie concerne l'investissement lié à la recherche et développement, nécessaire à la pertinence du projet. Il sera réparti sur les budgets 2014, 2015 et 2016 et représente environ 120 000 €. Ce budget concerne une étude sur les bénéfices climat du premier plan d'actions (évaluation), l'accompagnement de la démarche de concertation territoriale, et la continuité des actions pilotées en 2014 sur la sensibilisation des collégiens aux problématiques climat.

D'autre part, le budget de fonctionnement prévu pour 2015 et 2016 est le même que celui adopté pour l'année 2014. Il concerne principalement les cotisations d'acteurs clés du territoire en matière d'énergie, et le soutien aux actions innovantes portées par les forces vives du département en matière de climat.

Ressources humaines nécessaires pour la mise en œuvre de cette action

Le chargé d'animation Plan climat énergie consacrera une part importante de son temps de travail à cette actualisation.

Argument(s) en faveur de la labellisation « Agenda 21 » 2015

Egalité :

Les inégalités environnementales se surajoutent fréquemment aux inégalités économiques et sociales. Le phénomène de la précarité énergétique, en forte augmentation sur notre territoire, en est une des expressions les plus marquantes. La mobilisation des Départements, chefs de file désignés sur cette question, est particulièrement attendue.

Innovation :

La mise en œuvre du PCED prévoit des actions d'amélioration des connaissances sur des sujets encore peu explorés (précarité énergétique, îlots de chaleur urbains...), qui pourront être accrues à l'occasion de la révision.

Transversalité :

La mise en œuvre et la révision du plan d'actions du Plan Climat Energie du Département reposent sur l'implication active d'une douzaine de directions. Elles participent en ce sens à l'animation de la transversalité dans la collectivité. Un comité technique interdirections a été mis en place, animé par la Direction générale (pôle Aménagement et développement durable) porteuse du PCED, qui permet de partager les objectifs, de suivre l'avancement du PCED et de se fixer les échéances futures. En tant que relais, les référents plan-climat-énergie désignés par chaque direction contribuent également à la démarche d'actualisation.

Participation et partenariat :

La dimension participative de la démarche climat – énergie réside dans la méthode d'élaboration du PCED associant l'ensemble des parties prenantes et un panel d'habitants du territoire. La mise à jour du programme d'actions du PCED prévoira cette participation des différents acteurs.

Action proposée pour une labellisation Agenda 21 : DNPB

31. Elaborer l'atlas des paysages de Seine-Saint-Denis

Orientation et axe concernés (Agenda 21) :

Orientation 2. : *Un nouveau modèle urbain métropolitain*

Axe 2.3. : *La ville durable, sobre et harmonieuse*

Politiques publiques concernées (démarche de gestion) :

Mission : *Ecologie urbaine*

Programme : *Biodiversité et nature en ville*

Action : *Soutien au développement de la trame verte*

Agent référent :

Justine RIGAULT, Chargée d'études, Service des politiques environnementales et de la biodiversité

Contexte externe et/ou interne de mise en place de cette action

Les atlas des paysages départementaux sont des outils de références pour de nombreux territoires, notamment pour la définition des grands projets urbains comme la métropole. Le département de Seine-Saint-Denis est le seul département d'Ile-de-France non couvert par un atlas, et il est de manière générale assez peu documenté sur les questions de paysage.

C'est pourquoi, depuis 2012, la Direction de la nature, des paysages et de la biodiversité (DNPB) et la DRIEA-UT93 travaillent sur une démarche exploratoire et partagée de connaissance des paysages urbains de notre territoire, en réunissant de nombreux partenaires dans un « groupe Paysages ». Avec l'appui du CAUE93, des séminaires ont été organisés sur la saison 2012-2013. Ces derniers ont rendus possibles échanges et réflexions. Ils ont également permis de pointer la nécessité d'élaborer un atlas des paysages de la Seine-Saint-Denis, en y intégrant une analyse des perceptions des habitants du territoire.

Objectifs stratégiques et opérationnels de cette action

Sur le plan stratégique, l'objectif pour le Département est de contribuer à l'acquisition de connaissances sur le paysage et ses perceptions en Seine-Saint-Denis, afin d'y améliorer les politiques d'aménagement, d'y affirmer l'identité territoriale et d'en valoriser le patrimoine local.

Sur le plan opérationnel, le Département souhaite élaborer son atlas autour de deux volets :

- le lancement d'un programme de recherches avec le Laboratoire d'Architecture et d'Anthropologie (LAA), organisme de recherche de l'école d'architecture de la Villette rattaché au CNRS. Ce programme vise à rendre compte des perceptions qu'ont les habitants et les usagers du territoire des paysages urbains de Seine-Saint-Denis. Ce type de travaux de recherches sur un sujet aussi complexe que les paysages urbains est inédit à l'échelle d'un territoire départemental.
- le lancement du volet d'expertise paysagère pour l'élaboration de l'atlas des paysages qui débutera après le programme de recherches afin de pouvoir s'en alimenter. Le groupe « Paysages » définira une stratégie collective de diffusion de l'atlas une fois celui-ci achevé.

Dispositif de suivi et/ou d'évaluation prévu

La coordination de l'étude sera assurée par l'Etat (DRIEA-UT93 et DRIEE) et le Conseil général de Seine-Saint-Denis. Un comité de pilotage de l'étude sera composé de la maîtrise d'ouvrage, du « groupe Paysages », des élus et services techniques des communes et intercommunalités volontaires. Un comité technique de suivi, composé de la maîtrise d'ouvrage, du « groupe Paysages » et des collectivités, se réunira également de manière régulière. Il sera élargi au panel d'habitants et acteurs qui auront été sollicités dans le cadre de la mission de perceptions.

Modalités et calendrier de mise en œuvre

Dates 2014	Etapas ou livrables
Juin	Lancement du programme de recherches du LAA (durée : un an)
4 ^{ème} trimestre	Début de la réalisation de l'atlas par un groupement de paysagistes (durée : 2 ans)

Moyens financiers nécessaires pour la mise en œuvre de cette action

Les deux volets de l'élaboration de l'atlas (recherche et expertise paysagères) seront réalisés en co-maîtrise d'ouvrage (Département de la Seine-Saint-Denis et services de l'Etat) dans le cadre d'un groupement de commandes dont le Conseil général est le coordonateur qui a fait l'objet d'une validation en Commission permanente du Conseil général le 30 janvier 2014.

Une enveloppe globale de 216 000 € TTC est prévue pour l'ensemble du projet. Le financement est assuré pour deux tiers par la DRIEE et pour le tiers restant par le Conseil général de Seine-Saint-Denis. Le projet s'étalera sur trois exercices budgétaires 2014, 2015 et 2016. La DNPB a prévu dans son BP 2014 la somme de 40 000 € correspondante.

Ressources humaines nécessaires pour la mise en œuvre de cette action

0,60 ETP d'un cadre A est nécessaire en 2014 pour la coordination du projet.

Arguments en faveur de la labellisation « Agenda 21 » 2015

Innovation :

La démarche d'atlas des paysages est très novatrice en milieu urbain. Dans la plupart des départements présentant une variété de paysages, les paysages denses des villes ont jusqu'alors été peu analysés. Le ministère en charge du Développement durable a d'ailleurs pointé ces lacunes et travaille actuellement sur une évolution de la méthode de réalisation des atlas des paysages, qui traiterait ces aspects urbains avec plus d'attention. Le département de la Seine-Saint-Denis qui participe aux échanges sur l'actualisation de la méthode, serait un territoire expérimental sur ce sujet.

La collaboration avec le LAA dans le cadre d'un marché de recherches contribue aussi à la dimension innovante du projet, puisqu'elle vise à rendre compte de la perception des paysages de la Seine-Saint-Denis à une échelle quotidienne et départementale à partir d'échanges avec les habitants et usagers. Or la prise en compte des perceptions des paysages dans les atlas, bien que préconisée dans la Convention Européenne du paysage et dans les méthodes du ministère, reste sous-évaluée à ce jour. Ce programme de recherches devrait permettre de définir une approche robuste, validée scientifiquement, pour rendre compte des perceptions des paysages urbains à une si grande échelle.

Transversalité :

Le « groupe paysages » intègre plusieurs directions du Conseil général : la Direction de l'aménagement et du développement, la Direction de l'eau et de l'assainissement, la Direction de la culture, du patrimoine, des sports et loisirs, et la Direction de la nature, des paysages et de la biodiversité.

Participation et partenariat :

La démarche du « groupe Paysages » s'est fondée sur un travail partenarial entre le Département, la DRIEA-UT93 et le CAUE93. Ce groupe intègre de multiples acteurs à différentes échelles sur le territoire : communale (Montreuil, Noisy-le-Grand, Aulnay-sous-Bois), intercommunale (Est Ensemble, Communauté d'Agglomération du Bourget, Plaine Commune), voire régionale (IAU, APUR, DRIEE).

Par ailleurs, le programme de recherches du LAA s'appuie sur des échanges et entretiens avec un groupe de vingt-quatre habitants volontaires (des personnes qui traversent le département, qui y travaillent ou qui y habitent) recrutés en cours d'année 2014. Des acteurs territoriaux sont aussi mis à contribution pour établir des témoignages. La restitution du programme de recherches se fera avec le « groupe Paysages » élargi au groupe d'habitants.

Action proposée pour une labellisation Agenda 21 : DEA

32. Réaliser les études d'avant-projet de découverte de la Vieille-Mer dans le Parc Georges Valbon : poursuite et lancement d'une étude urbaine

Orientation et axe stratégiques concernés (Agenda 21) :

Orientation 2. : *Un nouveau modèle urbain métropolitain*

Axe 2.3. : *La ville durable, sobre et harmonieuse*

Politiques publiques concernées (démarche de gestion) :

Mission : *Ecologie urbaine*

Programme : *Qualité de l'Environnement Urbain*

Action : *Climat, air, déchets, eaux superficielles et souterraines*

Agent référent :

Ronan QUILLIEN, Responsable du bureau de liaison aménagement et urbanisme (BLAU), Service hydrologie urbaine et environnement (SHUE) – DEA

Contexte externe et/ou interne de mise en place de cette action

Chaque habitant de Seine-Saint-Denis participe au financement des actions de préservation et reconquête des milieux naturels aquatiques au travers de leur facture d'eau, mais ils en profitent assez peu du fait du déficit en rivières et milieux humides dans le département.

La Vieille Mer est une petite rivière, progressivement busée et transformée en égout, qui prend sa source à Dugny, passe dans le parc départemental Georges Valbon et s'écoule sur 6 km vers Saint-Denis où elle se jette dans la Seine.

Le projet de sa réouverture est identifié comme exemplaire de l'aboutissement des politiques de l'eau en milieu urbain, cité par le SCOT de Plaine-Commune, le SDRIF et le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) qui pointe le fait que la Vieille-Mer est un « cours d'eau souterrain susceptible de faire l'objet d'opérations de réouverture » sur un tracé de « liaisons reconnues pour leur intérêt écologique en contexte urbain ». Le SDAGE Seine-Normandie identifie aussi la Vieille Mer comme une masse d'eau devant atteindre le bon potentiel écologique, application à l'échelle locale de la directive cadre européenne sur l'eau. Enfin, la commission locale de l'eau en charge du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer en cours d'élaboration identifie la Vieille-Mer comme un enjeu fort de reconquête des milieux.

Etape importante de la mise en œuvre d'une trame verte et bleue en Seine-Saint-Denis, la réouverture de ce cours d'eau pourrait également être l'un des projets mis en avant dans le cadre de la conférence internationale sur le climat de 2015 au Bourget (COP21).

Le Département est un acteur privilégié pour porter ce projet, car il est gestionnaire de la Vieille-Mer pour le compte du SIAAP et propriétaire d'une partie du foncier de cette rivière non domaniale.

Objectifs stratégique(s) et opérationnel(s) de cette action (qualitatifs et/ou quantitatifs)

Des études pré-opérationnelles ont été menées en 2014 sur le secteur amont (du Croult à la RN301 en sortie du Parc Georges Valbon) pour :

- recueillir les attentes et les possibilités de financement des partenaires institutionnels (DRIEE, AESN, Région IDF, SIAAP) ;
- actualiser les contraintes techniques, hydrauliques, paysagère et relatives à la biodiversité ;
- initier une démarche participative en direction des habitants et usagers du parc ;
- élaborer un avant-projet identifiant les difficultés techniques particulières et le coût du projet.

Ces études devront permettre de finaliser fin 2014 le positionnement du Département sur la faisabilité de la découverte de la Vieille-Mer dans son secteur amont. Des études complémentaires sur des points techniques précis seront sûrement à mener courant 2015 mais la fin de l'année 2014 verra la

nécessité d'arbitrer sur les modalités de poursuite du projet (recherche de financement pour les travaux, échéances à fixer...).

Cette perspective amène le Département à envisager une étude urbaine concernant le projet de la Vieille-Mer dans son ensemble qui se déroulerait sur 2015 et 2016. Au-delà de la faisabilité technique, les éléments manquent cruellement concernant l'insertion urbaine de la rivière : impact sur les services urbains (déplacement, espaces publics), usages à développer, création de continuités urbaines, valorisation des espaces publics, valorisation des entrées du Parc Georges Valbon, franchissement de l'ex-RN301...

L'étude sera organisée en 2 temps :

- étude urbaine : état des lieux/diagnostic ;
- ateliers d'urbanisme permettant d'affiner le diagnostic et de favoriser une mise en lumière du projet auprès des différents acteurs politiques et institutionnels ainsi que de la population.

Cette étude doit faire l'objet d'un marché public mais pourra être confiée à un/des prestataire(s) qui ont l'expérience du travail à cette échelle et de l'animation territoriale (APUR, IAU par exemple...) et dont la crédibilité sur des études de cette ampleur n'est plus à démontrer.

Modalités et calendrier de mise en œuvre

Dates prévisionnelles	Principales étapes et/ou principaux livrables
1 ^{er} trim. 2015	Lancement de l'étude
4 ^{ème} trim. 2015	Rendu phase 1 : étude urbaine
2016	Phase 2 : organisation d'ateliers d'urbanisme et de groupe de travail

Dispositif de suivi et/ou d'évaluation mis en place ou prévu

Le pilotage de l'étude s'assurera de la juste réalisation du cahier des charges encadrant la commande passée aux prestataires en charge de l'étude.

Moyens financiers nécessaires pour la mise en œuvre de cette action

Le budget à mobiliser au sein du Département pour la mise en œuvre de cette action en 2015 est de 60 000 € HT (puis 60 000€ en 2016) consacré au financement d'études. Il est inscrit au budget annexe d'assainissement pour le BP 2015 de la DEA. L'Agence de l'Eau et la Région apporte des aides financières significatives couvrant entre 50 et 80% du coût global du projet suivant les phases.

Ressources humaines nécessaires pour la mise en œuvre de cette action

Le pilotage de l'étude est assuré par un agent cadre A au sein de la DEA.

Afin de permettre l'élaboration d'un projet compatible avec les ambitions du parc Georges Valbon en termes d'usages, de paysages, de sécurité et d'entretien, la DEA et la DNPB collaborent, notamment sur la rédaction du cahier des charges de l'étude et le Comité de pilotage de l'étude.

Argument(s) en faveur de la labellisation « Agenda 21 » 2015

La découverte de cours d'eau en milieu urbain est un véritable défi technique. En Ile-de-France, seule la Bièvre a fait l'objet d'une approche comparable dans le Val-de-Marne. L'ambition du projet sur la Vieille Mer est de permettre la reconquête d'une rivière anciennement très dégradée, busée puis couverte et d'adosser à cette réouverture des objectifs forts en termes de renaturation, de biodiversité et de création de nouveaux milieux dans le parc Georges Valbon.

Les différents acteurs institutionnels sont associés depuis la première phase de l'étude. De plus, la réflexion est en cours pour mener des actions de sensibilisation et de participation des usagers.

Action proposée pour une labellisation Agenda 21 : DNPB

33. Lancer un défi technique à des étudiants de Seine-Saint-Denis au sein du parc de la Poudrerie

Orientation et axe concernés (Agenda 21) :

Orientation 2. : *Un nouveau modèle urbain métropolitain*

Axe 2.3. : *La ville durable, sobre et harmonieuse*

Politiques publiques concernées (démarche de gestion) :

Mission : *Ecologie urbaine*

Programme : *Biodiversité et nature en ville*

Action : *Parcs départementaux et liaisons vertes*

Agent référent :

Mathilde ZENZIUS, Chargée d'études, Service des politiques environnementales et de la biodiversité

Contexte externe et/ou interne de mise en place de cette action

L'aménagement de la trame verte en Seine-Saint-Denis fait face à des contraintes fortes, en particulier à la nécessité d'aménager les derniers espaces restés sans usage, aux sols parfois pollués ou instables, tout en préservant leur potentiel de biodiversité. La question se pose également d'améliorer l'accès aux parcs dans un territoire caractérisé par de multiples coupures. Ces problématiques sont autant de défis techniques à relever en faisant preuve d'innovation.

Il existe par ailleurs en Seine-Saint-Denis et en Ile-de-France un grand nombre de formations post-bac qui cherchent chaque année des projets concrets à proposer à leurs étudiants.

A la rencontre de ces deux constats, le Département a identifié sur son territoire un projet d'aménagement de la trame verte dont la conception pourrait utilement être confiée à des étudiants.

Objectifs stratégiques et opérationnels de cette action

Sur le plan opérationnel, l'action consiste à lancer en 2014 un « Défi technique », c'est-à-dire un projet collectif réalisé par une classe de niveau licence ou BTS du lycée du paysage et de l'environnement Fénélon à Vaujours, accompagnée par un master de la même filière d'une « grande école », l'Ecole Supérieure d'Architecture des Jardins et du Paysage (ESAJ).

Il est proposé de prendre pour sujet l'aménagement du Bois départemental de la Tussion. Ce bois de 22 hectares, intégré à l'ensemble plus vaste du parc forestier de la Poudrerie, est fermé au public depuis de nombreuses années, ses sols étant rendus instables par la dissolution de gypse. Dans le cadre du projet d'avenir, une forte demande des habitants et des acteurs locaux a émergé pour sa réouverture, de manière à permettre sa découverte et à faciliter l'accès au reste du parc. Compte-tenu des risques, cette réouverture ne peut être envisagée que par l'aménagement de cheminements sur pilotis sécurisés, une opportunité de faire de la traversée de ce bois un moment de découverte ludique de la nature.

Le défi technique confié aux étudiants consistera à concevoir un projet d'aménagement compatible avec les niveaux de contraintes du site. Le rendu attendu est une esquisse.

Sur le plan stratégique, à travers ce défi, le Département souhaite à la fois :

- apporter des réponses créatives et concrètes pour l'aménagement de sites soumis à des risques de mouvement de terrain liés au gypse, une problématique très répandue en Seine-Saint-Denis. Les propositions des étudiants seront promues auprès des professionnels du territoire, via les Ressources pour un Environnement Vert en Seine-Saint-Denis (REVES), une plateforme numérique de partage des savoirs et savoir-faire lancée fin 2013.

- contribuer à la qualité de la formation des étudiants de Seine-Saint-Denis impliqués, en leur confiant un projet à caractère fortement opérationnel au contact de professionnels et en facilitant leur découverte d'une grande école.

Dispositif de suivi et/ou d'évaluation prévu

La coordination du projet sera assurée par un comité technique restreint, réunissant la DNPB et les enseignants des établissements partenaires. Un bilan est prévu fin 2015 avec les partenaires associés au projet, afin d'évaluer l'apport de l'expérience pour les étudiants et l'ensemble des partenaires, ainsi que les résultats atteints.

Modalités et calendrier de mise en œuvre

Dates	Etapas ou livrables
Début 2014	définition du cahier des charges, conventions de partenariat avec les établissements
Novembre. 2014 – février 2015	élaboration du projet par les étudiants, au sein de petits groupes
Février – juin 2015	Approfondissement des projets par les étudiants de l'ESAJ, restitutions et sélection de la meilleure proposition
Fin 2015	porter à connaissance des résultats du projet et évaluation de l'expérimentation

Moyens financiers nécessaires pour la mise en œuvre de cette action

Une somme de 10 000 € est proposée au BP 2015 de la DNPB pour financer l'intervention de l'ESAJ et les supports de communication des projets.

Le coût de l'aménagement du bois retenu au terme de ce défi ne peut être fixé avec précision à ce stade, mais devrait avoisiner les 600 000 € pour la période 2016 - 2018.

Ressources humaines nécessaires pour la mise en œuvre de cette action

0,25 ETP d'une chargée d'études en 2014

Arguments en faveur de la labellisation « Agenda 21 » 2015

Egalité :

La mise en place de ce défi technique doit permettre à des étudiants de niveau BTS ou licence issus d'établissements situés en Seine-Saint-Denis d'échanger et de travailler en partenariat avec des étudiants issus de master en grande école. Il constitue en ce sens un moyen de faciliter leur intégration à des filières très sélectives. Par ailleurs, il s'agit d'un projet professionnalisant. Une telle démarche s'inscrit dans les objectifs des Engagements pour l'égalité adoptés par le Département en 2013 pour améliorer l'accès à l'emploi sur le territoire, notamment à travers la formation des jeunes.

Innovation :

Le format « défi technique » constitue une façon innovante pour le Département de dialoguer avec les étudiants de son territoire et d'élaborer les contours d'une intervention publique, sur le modèle des concours réalisés dans le domaine de l'architecture. Cette approche permettra au Département de bénéficier d'un regard neuf sur sa politique d'aménagement, et ainsi d'ouvrir le champ des possibles.

Participation et partenariat :

Les services de Villepinte et le conseil de quartier voisin du bois de la Tussion pourront être associés aux travaux des étudiants : entretiens, participation à la restitution des propositions... Des experts seront également sollicités afin de favoriser l'appropriation des enjeux techniques du projet par les étudiants (DRIEE, INERIS,...).

Action proposée pour une labellisation Agenda 21 : DSOE

34. Animer une réflexion sur la démocratie participative dans le cadre du laboratoire d'idées « Osons la participation »

Orientation et axe concernés (Agenda 21) :

Orientation 3 : Une gouvernance partagée, du local au global

Axe 3.1 : Faire vivre le dialogue territorial et la démocratie en Seine-Saint-Denis, en particulier autour des enjeux du développement durable

Politiques publiques concernées (démarche de gestion) :

Mission : Direction et animation de l'action départementale

Programme : Pilotage et stratégie

Action : Agenda 21

Agentes référentes :

Jeanne CHABOCHE, Cheffe de projet Agenda 21, Service du développement territorial et de la modernisation – DSOE

Charlotte SEUTIN, Chargée de mission – DG

Contexte externe et/ou interne de mise en place de cette action

Dans le champ de la participation, le Département expérimente depuis de nombreuses années différentes modalités d'échanges, parfois incité par un cadre réglementaire contraignant. De nombreux dispositifs existent donc déjà : des instances (ex. le Conseil général des collégiens renouvelé en 2013), des temps d'échanges (ex. les groupes de travail organisés avec des personnes âgées pour l'élaboration du 3^{ème} schéma les concernant ou les conférences territoriales d'insertion), des rencontres ouvertes à tous (les réunions publiques organisées sur le budget 2013), etc.

Pour autant, des marges de progrès demeurent pour approfondir et améliorer ces démarches, notamment en ce qui concerne la mobilisation des publics éloignés de la concertation traditionnelle,

Un laboratoire d'idées consacré au rôle des usagers, des habitants et des acteurs du territoire dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques départementales a été mis en place dans cette perspective à l'initiative de la Direction générale début 2013. Il a été renommé « Osons la participation. Pour imaginer ensemble le service public en Seine-Saint-Denis ».

Objectifs stratégiques et opérationnels de cette action

L'objectif du laboratoire d'idées est de favoriser :

- l'amélioration de la qualité de la participation des publics à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation de ses activités, sur la base de l'expérience déjà acquise, à travers le renforcement des connaissances et compétences au sein de l'administration,
- le partage et la mutualisation des savoir-faire et l'expérience acquise par les agents impliqués sur ces démarches dans les différents services du Département,
- la valorisation de ces pratiques en interne comme en externe, et le renforcement de la cohérence du positionnement de la collectivité, à travers l'affirmation de ses valeurs et principes clés d'intervention en la matière.

Dispositif de suivi et/ou d'évaluation prévu

A ce jour, il n'existe pas de dispositif de suivi-évaluation formalisé pour analyser les réalisations du laboratoire d'idées. En revanche, plusieurs objectifs ont été définis en termes de livrables dont la bonne réalisation constitue une première étape en termes de suivi. Par ailleurs, dans chacun de ces livrables, un système d'évaluation ou d'actualisation a été prévu.

Modalités et calendrier de mise en œuvre

Dates 2014	Etapes ou livrables
2013	Diagnostic de l'expérience du Département en termes de démarches participatives, benchmarking et formalisation de propositions d'amélioration à l'intention de la Direction générale
2014	<ul style="list-style-type: none"> - Production d'une Charte de la participation pour affirmer les principes, valeurs et partis-pris du Département sur la question de la démocratie participative - Mise en ligne d'un espace numérique dédié accessible à tous les agents sur l'intranet départemental
2014 - 2015	<ul style="list-style-type: none"> - Production d'un guide, à destination des agents destiné à éclairer et faciliter la tâche de chaque agent concerné par la mise en place d'une démarche participative dans le cadre de son activité professionnelle - Production d'un recueil d'expériences croisé au sujet des projets déjà menés dans le cadre de démarches participatives au sein du Département
2015	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation d'un évènement dédié permettant le lancement des livrables produits et arbitrage sur les moyens dédiés à leur animation

Moyens financiers nécessaires pour la mise en œuvre de cette action

Pas de moyen, hormis éventuellement des frais de maquettage des différents livrables produits (moins de 15 000 €)

Ressources humaines nécessaires pour la mise en œuvre de cette action

L'animation du laboratoire d'idées est réalisée par deux chargées de missions sous le pilotage stratégique de la DG en charge du Solidarité. Les modalités optimales d'animation et de suivi des livrables produits nécessitent l'équivalent d'un mi-temps.

Arguments en faveur de la labellisation « Agenda 21 » 2015

L'amélioration des démarches participatives conduites par le Département peut permettre :

- de mieux adapter les services publics à la réalité des besoins et attentes de leurs usagers ou bénéficiaires. Les services publics ainsi définis sont de meilleure qualité, et des économies sont souvent réalisées, en évitant d'avoir à corriger après coup des politiques et dispositifs inadaptés.
- de contribuer à la transparence de l'action publique. Ces démarches peuvent aussi contribuer à rapprocher les citoyens de leurs élus et des administrations.

Action proposée pour une labellisation Agenda 21 : DSOE

35. Engager une dynamique de coopération territoriale autour de l'accueil de la COP21 (DSOE&DEA)

Orientation et axe concernés (Agenda 21) :

Orientation 3. : Une gouvernance partagée, du local au global

Axe 3.2. Peser dans la gouvernance pour une métropole plus solidaire et une organisation institutionnelle plus à l'écoute des territoires

Politiques publiques concernées (démarche de gestion) :

Mission : Direction et animation de l'action départementale

Programme : Pilotage et stratégie

Action : Agenda 21

Agentes référentes :

Juliette ARRIGHI, Chargée de mission, Service de la coopération territoriale et Jeanne CHABOCHE, Cheffe de projet Agenda 21, Service du développement territorial et de la modernisation – DSOE
Aurore BIMONT, Cheffe de projet COP21, Service de l'hydrologie urbaine et de l'environnement – DEA

Contexte externe et/ou interne de mise en place de cette action

En décembre 2015, la France accueillera la 21ème Conférence Climat des Nations Unies (COP21) au Bourget lors de laquelle elle présidera des négociations internationales historiques ayant pour objectif d'aboutir à un accord universel permettant de limiter le réchauffement global à 2°C. Face à l'urgence de changer de modèle de société pour limiter autant que possible le dérèglement climatique, le Conseil général de Seine-Saint-Denis a souhaité en faire un événement fédérateur pour les acteurs locaux et une opportunité d'engagement citoyen. Par une délibération du 26 juin 2014 approuvée à l'unanimité, il a formalisé son engagement en ce sens.

Les collectivités de la Seine-Saint-Denis veulent contribuer le mieux possible à la réussite de cette conférence en sensibilisant et en mobilisant la population locale. Leur enjeu commun est aussi de faire entendre la voix et de faire connaître la spécificité de la Seine-Saint-Denis, de ses habitants, associations, entreprises, et de valoriser leurs savoir-faire.

Objectifs stratégiques et opérationnels de cette action

Dans ce contexte, l'objectif de la coopération territoriale autour de la COP21 est de permettre le partage de l'information et de rechercher des synergies et des complémentarités entre les différents projets portés en Seine-Saint-Denis.

Dispositif de suivi et/ou d'évaluation prévu

Le suivi de ce volet de l'intervention du Département sur la COP21 est assuré dans le cadre des instances de pilotage internes au Département : le COPIL COP21, le COTECH COP21 et la réunion de coordination COP21

Modalités et calendrier de mise en œuvre

Dates prévisionnelles	Etapas ou livrables
2015	Animation du Comité de pilotage des élus locaux pour la COP21 tous les 2 mois à partir du printemps 2015 et échanges en binôme avec les collectivités ou structures, représentation dans les instances de coopération territoriale liées à la COP21

	Animation autour de 4 axes de travail portant sur les projets ayant vocation à associer les collectivités locales volontaires. Des réunions dédiées auront vocation à opérationnaliser le contenu de ces axes de travail partagés.
	Mise en ligne sur le site Internet www.seine-saint-denis.fr de toutes les initiatives prises sur le territoire en 2015 en direction du grand public (projections, expositions, conférences débats, etc.) et des acteurs locaux (appels à projets).

Moyens financiers nécessaires pour la mise en œuvre de cette action

Il n'existe pas de budget dédiée à la coopération terre la COP21, qui constitue plus un mode de faire s'appliquant aux différents volets de l'intervention au sein du Département.

Ressources humaines nécessaires pour la mise en œuvre de cette action

Trois chargées de mission sont mobilisées spécifiquement pour animer ce volet de coopération territoriale au sein de la DEA et de la DSOE, elles y consacrent une petite partie de leur ETP.

Arguments en faveur de la labellisation « Agenda 21 » 2015

La mobilisation du Département pour la COP21 est à l'image des politiques qu'il mène depuis de nombreuses années dans les secteurs de l'environnement, de l'aménagement, des transports, de l'éducation, du développement économique, de la solidarité internationale et de la lutte contre les inégalités. Il reflète également la spécificité de la Seine-Saint-Denis, un territoire créatif, en mutation économique, divers, jeune et populaire. Pour répondre aux besoins de ce territoire, le Département souhaite accélérer la transition écologique aux bénéfices de la population locale.

Action proposée pour une labellisation Agenda 21 : DEIP

36. Mettre en place un Observatoire départemental des pratiques de solidarité internationale

Orientation et axe concernés (Agenda 21) :

Orientation 3. : Une gouvernance partagée, du local au global

Axe 3.3. : Un Département ouvert sur l'Europe et le monde

Politiques publiques concernées (démarche de gestion) :

Mission : Citoyenneté active, solidarité internationale et sports

Programme : Solidarité, coopérations internationales

Action : Via le monde

Agente référente :

Jane BERNARD, Coordinatrice des actions et projets, Via le monde – DEIP

Poursuite des objectifs pluriannuels du projet

Objectif stratégique : permettre aux publics des décideurs, des bailleurs et des ONG de connaître objectivement le milieu de la solidarité internationale en Seine-Saint-Denis

- 1) Collecter, organiser et produire des données et analyses, quantitatives et qualitatives sur les pratiques solidaires des acteurs du territoire
- 2) Valoriser les formes d'engagement solidaires spécifiques à la Seine-Saint-Denis, et positionner le département comme territoire pilote à l'échelle régionale et métropolitaine
- 3) Développer une évaluation plus systématique des pratiques et de leurs impacts

Partenaires

Acteurs locaux de la solidarité internationale et de l'éducation au développement

Conseil régional d'Ile-de-France

Centres de recherche et Universités du territoire

En interne : D.S.O.E ; Délégation à la vie associative et à l'éducation populaire.

Durée prévisionnelle (date de début – date de fin)

2013-2015/16 : à partir de la validation Conseil régional/Conseil général de la convention de partenariat afférente.

Destinataires (usagers, population en général, jeunesse)

Associations du territoire et plateformes associatives nationales de la solidarité internationale

Elus (départementaux et régionaux)

Services Départementaux et Municipaux

Activités prévues en 2015

Poursuite du diagnostic territorial sur le nombre et la typologie des acteurs engagés et leurs formes de mobilisation. Cartographies de leurs projets en termes de rayonnement local et international.

Moyens du projet

Projet développé dans le cadre du partenariat avec la Région, incluant un appui financier du Conseil régional et le recrutement d'un demi-ETP supplémentaire (+ un(e) stagiaire longue durée/an).

Indicateurs en construction

- Mise en forme d'une banque de données permettant de décrire et d'analyser les modes d'engagement en solidarité internationale (nombre et nature des données collectées)
- Production, valorisation et mutualisation des données
- Rapport annuel d'analyse des données

Action proposée pour une labellisation Agenda 21 : DBL

37. Prévenir la production de déchets et renforcer le tri des déchets

Orientation et axe concernés (Agenda 21) :

Orientation 4. : Développer l'éco-responsabilité de l'institution départementale

Axe 4.1. : Favoriser les bonnes pratiques des agents

Politiques publiques concernées (démarche de gestion) :

Mission : Supports internes

Programme : Logistique

Action : Logistique liée aux locaux

Agente référente :

Claire GIBIERGE, Cheffe du secteur Gestion des déchets, Service de la vie quotidienne des sites – DBL

Contexte externe et/ou interne de mise en place de cette action

Cette action est mise en place dans le cadre du Grenelle 2 de l'environnement (responsabiliser le producteur du déchet) et de la directive européenne (2008/98/CE) du 19 novembre 2008 qui établit un cadre juridique pour le traitement des déchets au sein de la Communauté. Elle vise à protéger l'environnement et la santé humaine par la prévention des effets nocifs de la production et de la gestion des déchets. Elle détermine aussi une hiérarchie dans le traitement des déchets : prévention, préparation en vue du réemploi, recyclage, autre valorisation (énergétique), élimination.

Le Plan National de Prévention des déchets 2014-2020 a défini un axe destiné aux administrations et collectivités territoriales afin d'améliorer le tri sur leurs sites et d'échanger des bonnes pratiques.

Le Département est responsable des déchets qu'il produit et doit s'assurer d'une part de produire moins de déchets et d'autre part, que ces derniers soient éliminés dans le respect de la réglementation.

Objectifs stratégiques et opérationnels de cette action

Les résultats attendus de la mise en œuvre de l'action sont le réemploi, le recyclage et la valorisation des déchets produits par le Département, ce qui permet de réduire les impacts sur l'environnement.

Il est également attendu d'obtenir 50% de papiers produits et recyclés sur le gisement de déchets des sites centraux afin de générer des recettes lors du rachat du papier.

Dispositif de suivi et/ou d'évaluation prévu

Le dispositif de suivi et d'évaluation mis en œuvre pour suivre cette action sont des indicateurs de suivi de l'activité (tonnage des déchets collectés : Déchets Industriels Non Dangereux (DIND), papiers/cartons, papier blanc, cartouches d'encre et toners, piles, encombrants,...) Ces données sont suivies sous la forme de tableaux de bord.

Modalités et calendrier de mise en œuvre

Dates	Etapes ou livrables
2012	Expérience du tri du papier blanc sur 2 sites (Galliéni et Cité 2)
2013	Extension de l'expérience du tri du papier blanc sur le site de l'Européen 2
2014	Fourniture d'un bilan suite à cette expérience

2013	Début d'un travail expérimental avec un éco-organisme (Valdélia) pour la reprise gratuite du mobilier, en cas de mobilier obsolète ou cassé. Le mobilier en bon état est mis en réserve dans un entrepôt de stockage de la DBL en vue de sa réutilisation dans les services départementaux.
2014	Poursuite du travail avec l'éco-organisme et premières données chiffrées (tonnage du mobilier déposé à l'éco-organisme) Mise en place du tri du papier blanc sur les sites de la Préfecture
2015	Mise en place du tri sur le site de la Préfecture (Bâtiments Préfecture, Malraux, Cassin et Trésorerie Générale) Rédaction d'une convention écrite avec l'éco-organisme Valdélia

Moyens financiers nécessaires pour la mise en œuvre de cette action

Les actions menées se font dans le cadre du marché de la DBL.

Ressources humaines nécessaires pour la mise en œuvre de cette action

Les moyens humains nécessaires sont un équivalent temps plein à 30 %.

Arguments en faveur de la labellisation « Agenda 21 » 2015

Cette action a un caractère innovant car peu d'administrations se sont lancées dans une démarche de tri des déchets.

Cette action facilite la transversalité entre directions car lorsqu'une demande est traitée et que l'utilisateur est satisfait, les actions bénéfiques de ce processus ainsi que les coordonnées du responsable sont généralement transmises aux collègues.

Les différents services et directions se sont associés à cette démarche notamment par le biais du Plan de prévention des déchets, des groupes de travail mis en place ou encore par rapport aux demandes que reçoit le secteur Gestion des déchets.

Action proposée pour une labellisation Agenda 21 : DSOE

38. Encourager l'impression éco-responsable

Orientation et axe concernés (Agenda 21) :

Orientation 4. : Développer l'éco-responsabilité de l'institution départementale

Axe 4.1. : Favoriser les bonnes pratiques des agents

Politiques publiques concernées (démarche de gestion) :

Mission : Direction et animation de l'action départementale

Programme : Pilotage et stratégie

Action : Agenda 21

Agente référente :

Valérie Gila, Chef de projet MOE – DSI

Contexte externe et/ou interne de mise en place de cette action

La consommation de papier en 2010 du Département a été de 33 millions de feuilles. La production de ces 159 tonnes de papier nécessite une grande consommation d'énergie et de matières, elle émet également plus de 50 tonnes de CO₂. Chaque utilisateur du système d'information imprime ou duplique en moyenne 42 pages par jour, soit une consommation individuelle de 35 Kg de papier par an qu'il est nécessaire d'acheter, de stocker, d'archiver ou de recycler.

A l'issue d'une étude réalisée en 2010, le Département a fait le choix d'engager une démarche transversale autour d'un projet novateur intitulé Imprimeco qui vise à améliorer le confort et la qualité des impressions tout en réduisant l'empreinte économique et écologique.

Imprimeco s'articule autour de deux axes :

- la généralisation d'équipements d'impression haut volume plus respectueux de l'environnement,
- l'adoption des gestes clés de l'impression éco-responsable par tous les agents.

Grâce à ces deux démarches, l'administration s'est fixée comme objectif de réduire son volume d'impressions de 20 % sur 4 ans. Un objectif atteignable puisqu'il correspond, à l'échelle de chaque agent, à éviter l'impression de 8 pages par jour.

Un guide de l'impression éco-responsable a été réalisé pour accompagner la démarche. Il présente 10 gestes clés grâce auxquels les agents peuvent adopter facilement et durablement un comportement plus respectueux de l'environnement lorsqu'ils impriment.

Objectifs stratégiques et opérationnels de cette action

Les objectifs stratégiques du projet sont de :

- rationaliser l'utilisation des matériels d'impression et de reprographie et favoriser leur mutualisation / de maîtriser au mieux les budgets liés à l'impression et à la reproduction de documents ;
- rationaliser la consommation de papier, de consommables bureautiques et d'énergie.

Ces objectifs se déclinent sur le plan opérationnel de la façon suivante :

- optimiser le suivi des consommations de l'ensemble du parc d'impression,
- optimiser le mode d'organisation, définir les principes qui permettent d'assurer la qualité de service attendue par les utilisateurs,
- ancrer auprès des agents les bonnes pratiques d'impression par la mise en place d'un plan d'accompagnement au changement,
- suivre le projet et faire le lien avec l'ensemble des pratiques internes.

Dispositif de suivi et/ou d'évaluation prévu

Le suivi est assuré par le comité de projet et le comité de pilotage Imprim'éco.

Modalités et calendrier de mise en œuvre

Dates	Étapes ou livrables
2015	<p>Elaboration d'un panorama de la répartition des imprimantes individuelles et multifonctions par site et d'un panorama des performances de chaque direction en matière d'impression</p> <p>Déménagement de près de 600 agents à l'Européen 3, qui basculeront dans la démarche Imprim'éco</p> <p>Renforcement de la sensibilisation des agents</p> <p>Expérimentation de l'utilisation des badges comme condition pour réaliser des photocopies</p> <p>Mise en place du nouveau logiciel PRISMA au BRI</p> <p>Demande de subvention de plus de 34 000 € à adresser à la Région</p>

Moyens financiers nécessaires pour la mise en œuvre de cette action

Le projet est réalisé dans le périmètre financier dédié aux équipements dans le cadre du budget de la DSI.

Ressources humaines nécessaires pour la mise en œuvre de cette action

- Une chargée de projet en coordination pour la DSI
- Des contributeurs dans les directions

Arguments en faveur de la labellisation « Agenda 21 » 2015

Toutes les directions sont concernées par le projet ; plusieurs directions sont directement porteuses de certains volets du projet selon leur domaine de compétence.

Action proposée pour une labellisation Agenda 21 : PPRS

39. Renforcer le Plan de déplacements des agents

Orientation et axe concernés (Agenda 21) :

Orientation 4. : Développer l'éco-responsabilité de l'institution départementale
Axe 4.1. : Favoriser les bonnes pratiques des agents

Politiques publiques concernées (démarche de gestion) :

Mission : Ressources humaines
Programme : Relations sociales et santé au travail
Action : Déplacements des agents

Agent référent :

Sabino PATRUNO, Chargé de projet, Service des affaires générales – PPRS

Contexte externe et/ou interne de mise en place de cette action

En 2005, le Département a interrogé les agents sur leurs habitudes de déplacements et leurs attentes. Les réponses ont permis d'élaborer le Plan de déplacement des agents (PDA), incitant à utiliser les transports en commun et proposant des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle, plus respectueux de l'environnement.

Pour mettre en œuvre son Plan de déplacement des agents, le Département dispose des marges de manœuvre qui sont celles de tout projet touchant au fonctionnement interne.

Objectifs stratégiques et opérationnels de cette action

Le plan de déplacement des agents est un ensemble de mesures destinées à optimiser l'accessibilité des sites départementaux tout en favorisant l'utilisation des transports en commun et des modes alternatifs à la voiture individuelle. Cela passe par :

- une prise en charge de la carte Intégrale à hauteur de 60% ou 70%,
- la mise en place d'un pool de vélos de service,
- la mise en place d'un système de mise en relation des agents pour favoriser le covoiturage,
- la mise à disposition de tickets de transport en commun,
- une communication et une sensibilisation des agents.

Dispositif de suivi et/ou d'évaluation prévu

Une enquête sur les déplacements des agents départementaux a été réalisée en mai et juin 2012 à laquelle 20% des agents ont répondu. Elle avait pour objectif d'actualiser la première enquête datant de 2005, de réaliser une cartographie des modes de déplacement des agents, d'obtenir leur appréciation des actions mises en œuvre.

Modalités et calendrier de mise en œuvre

Dates	Etapas ou livrables
2013	Validation par la Direction Générale de la note relative aux orientations du PDA et relance du groupe de travail
2014	Mise en œuvre des axes proposés : renforcer la communication et la sensibilisation auprès des agents, développer des moyens d'information pour l'utilisation des transports en commun, encourager le covoiturage, poursuivre l'extension de la mise à

	disposition de tickets de service, prendre en compte les besoins en stationnement vélos
2015	Etude de nouvelles pistes Formalisation du PDA

Moyens financiers nécessaires pour la mise en œuvre de cette action

Les propositions d'inscriptions budgétaires sont de 11500€ pour l'achat de tickets de métro et l'entretien des vélos de service (cf.Action 9).

Ressources humaines nécessaires pour la mise en œuvre de cette action

Les moyens humains suivants sont mis en œuvre :

- un groupe de travail composé d'agents de plusieurs directions,
- un agent référent en équivalent temps plein à 20% (ETP 20%).

Arguments en faveur de la labellisation « Agenda 21 » 2015

Innovation :

Cette action est innovante car elle cherche à développer des modes de déplacement alternatifs à la voiture.

Transversalité :

Le groupe de travail associe le PPRS, la DAD, la DNPB, la DVD, la DBL, la DSOE et la DirCOM. L'ensemble des Directions sont concernées par les mesures du PDA.

Participation et partenariat :

Les agents ont été sollicités à chaque étape importante de l'élaboration ou de la mise en œuvre du PDA (dernière enquête en 2012).

Action proposée pour une labellisation Agenda 21 : DSOE

40. Sensibiliser et former les agents au développement durable

Orientation et axe concernés (Agenda 21) :

Orientation 4. : Développer l'éco-responsabilité de l'institution départementale

Axe 4.1. : Favoriser les bonnes pratiques des agents

Politiques publiques concernées (démarche de gestion) :

Mission : Direction et animation de l'action départementale

Programme : Pilotage et stratégie

Action : Agenda 21

Agente référente :

Jeanne CHABOCHE, Cheffe de projet Agenda 21, Service du développement territorial et de la modernisation – DSOE

Contexte externe et/ou interne de mise en place de cette action

La démarche d'Agenda 21 des services pose la sensibilisation et la formation des agents aux enjeux du développement durable et une appropriation effective par les agents des éco-gestes comme fondement de l'engagement éco-responsable de l'administration départementale.

Cette volonté traduit l'ambition du Département de s'enrichir d'une culture « développement durable » et de disposer de compétences en interne sur ces thématiques, tout en informant les agents sur les grandes questions d'actualité. Pour répondre à ces objectifs, plusieurs dispositifs ont été mis en place :

- les cycles annuels de conférences-débats et de cinés-débats (15 conférences avec visites de sites et 2 ciné-débats depuis 2006)
- les actions de formation : formations à l'éco-conduite et à l'achat durable
- des réunions de sensibilisation dans les services et directions : selon la configuration et les effectifs de la direction, ces réunions peuvent concerner l'ensemble des agents, ou seulement les chefs de service chargés ensuite à leur tour de sensibiliser leurs collaborateurs.
- des manifestations annuelles à destination de l'ensemble des agents, s'appuyant sur des événements nationaux : semaine du développement durable en avril, quinzaine du commerce équitable en mai, semaine européenne de la mobilité en septembre et semaine européenne de réduction des déchets en novembre. Participer à ces événements permet de valoriser les projets à l'œuvre dans les services et d'assurer une régularité dans la communication interne sur le développement durable, favorisant l'appropriation par les agents des gestes éco-responsables.
- une intervention sur l'éco-responsabilité lors de la journée d'accueil des nouveaux arrivants.

Objectifs stratégiques et opérationnels de cette action

- Sensibiliser les agents, les associer à la démarche d'éco-responsabilité du département
- Susciter la participation des directions dans les actions de sensibilisation
- Pérenniser les dispositifs (tri des déchets, déplacements doux, prévention des consommations)
- Informer et communiquer sur la démarche
- Actualiser les connaissances des agents en tenant compte des avancées légales et des nouvelles technologies

Dispositif de suivi et/ou d'évaluation prévu

Le suivi est assuré par le comité de pilotage de l'Orientation 4 et dans le cadre de groupes projet en fonction des actions à mettre en œuvre.

Modalités et calendrier de mise en œuvre

Dates	Etapas ou livrables
2015	Des formations spécifiques (éco-conduite, achats durables, déchets de chantier)
	Participation aux événements annuels (semaine mobilité, prévention déchets, développement durable ...)
	Réalisation et diffusion de support de sensibilisation

Moyens financiers nécessaires pour la mise en œuvre de cette action

Budget prévisionnel : frais de communication annuels de 5 000 €

Ressources humaines nécessaires pour la mise en œuvre de cette action

Le pilotage opérationnel est assuré par le Service du développement territorial et de la modernisation (SDTM), en collaboration avec le Service de la formation et communication interne du Pôle personnel et la Direction de la communication.

Arguments en faveur de la labellisation « Agenda 21 » 2015

Toutes les directions sont concernées par les sensibilisations ; le dispositif s'appuie sur les référents éco-responsables qui sont sollicités en amont pour la préparation des actions, leur mise en œuvre et la communication au sein de leur direction.

Action proposée pour une labellisation Agenda 21 : DBL

41. Valoriser les opérations de constructions exemplaires

Orientation et axe concernés (Agenda 21) :

Orientation 4. : Développer l'éco-responsabilité de l'institution départementale

Axe 4.2. : Concevoir et gérer un patrimoine durablement

Politiques publiques concernées (démarche de gestion) :

Mission : Supports internes

Programme : Bâtiments départementaux

Action : Construction, rénovations lourdes

Agent référent :

Agnès ANTHOINE, Chargée d'étude, Service de l'ingénierie et de la maîtrise d'ouvrage – DBL

Contexte externe et/ou interne de mise en place de cette action

Le patrimoine départemental est très vaste – avec ses sites centraux, ses circonscriptions d'action sociale, ses crèches, ses collèges – et assez ancien, à l'image du bâti en Seine-Saint-Denis.

En la matière, la politique départementale vise à construire, rénover et entretenir ce patrimoine en cohérence avec les besoins exprimés par les utilisateurs et selon de hautes exigences de respect de l'environnement, de maîtrise des ressources, de sécurité, de qualité et d'habitabilité.

Les activités sont structurées autour de quatre objectifs :

- réaliser les travaux de construction, les rénovations lourdes et les grosses réparations,
- assurer la sécurité des biens et des personnes,
- veiller à l'entretien et la maintenance du patrimoine bâti,
- consolider sa gestion par une bonne gestion des fluides.

Les choix des élus et les obligations du Grenelle de l'environnement aboutissent au renforcement des exigences environnementales dans la maintenance, la réhabilitation et l'extension de ce patrimoine.

Objectifs stratégiques et opérationnels de cette action

- Valoriser les opérations de constructions exemplaires
- Mettre en œuvre la démarche Haute Qualité Environnementale (HQE) pour les opérations de construction et de rénovations lourdes
- Sensibiliser les utilisateurs aux bons comportements à adopter dans les constructions durables récemment livrées notamment par la réalisation de guides d'utilisation
- Mise en place d'une certification NF HQE® Equipements Sportifs pour le pôle sportif du collège intercommunal de Saint-Denis & Saint-Ouen

Dispositif de suivi et/ou d'évaluation prévu

Le suivi est assuré par la chargée d'étude à la Direction des Bâtiments et de la Logistique. Les données sont suivies sous la forme de tableaux de bord de vérification de la Qualité Environnementale du Bâtiment.

Modalités et calendrier de mise en œuvre

Dates	Etapas ou livrables
2013	Livraison du Collège Jean Lurçat à Saint-Denis

	Livraison de la Maison des Solidarités à Noisy-le-Sec et rédaction d'un guide d'utilisation du bâtiment
	Livraison de l'extension de la Direction du Service des Archives à Bobigny
	Certification NF HQE® Equipements Sportifs pour le pôle sportif du collège intercommunal de Saint-Denis Saint-Ouen en phase programmation / conception
2014 – 2015	Suivi des performances environnementales en exploitation du Collège Jean Lurçat à Saint-Denis
	Suivi des performances environnementales en exploitation des 12 opérations de collèges livrées en contrat de partenariat public privé
	Suivi environnemental de la réalisation du pôle sportif du collège intercommunal de Saint-Denis Saint-Ouen et finalisation de la certification NF HQE® Equipements Sportifs en phase réalisation
	Suivi environnemental de la réalisation pour la reconstruction du collège Didier Daurat au Bourget
	Suivi des objectifs de performance environnementale pendant les étapes de conception pour la reconstruction du bâtiment de stockage du Stade de la Motte à Bobigny
	Suivi des objectifs de performance environnementale pendant les étapes de conception pour la construction du 6 ^{ème} collège d'Aubervilliers
	Suivi environnemental de la réalisation pour la restructuration et extension du collège Jean Jaurès à Saint-Ouen
2016-2017	Suivi des objectifs de performance environnementale pendant les étapes de conception pour la reconstruction des ateliers techniques de la DEA et du Garage Départemental
2015	Suivi des objectifs de performance environnementale pendant les étapes de conception pour la construction du gymnase Maurice Thorez à Stains
	Suivi des objectifs de performance environnementale pendant les étapes de conception pour la restructuration avec extension du collège Gustave Courbet à Pierrefitte-sur-Seine

Moyens financiers nécessaires pour la mise en œuvre de cette action

Selon les opérations de construction ou de rénovation, les moyens financiers sont inclus généralement dans le budget de l'opération (DBL ou DEJ).

Ressources humaines nécessaires pour la mise en œuvre de cette action

Ces activités sont réparties entre les chargés d'opération, la chargée d'étude AMO HQE interne (80% ETP) et les AMO HQE externes.

Arguments en faveur de la labellisation « Agenda 21 » 2015

Transversalité :

Les opérations de constructions exemplaires concernent diverses directions, ce qui constitue un bon support à un travail transversal.

Participation et partenariat :

Les partenaires sont à la fois internes et externes. En effet, les opérations nécessitent souvent l'intervention d'AMO HQE externes afin d'intégrer la démarche HQE pour chacune d'entre elles.

Action proposée pour une labellisation Agenda 21 : DBL & DAD

42. Mieux connaître les bâtiments pour mieux les gérer

Orientation et axe concernés (Agenda 21) :

Orientation 4. : Développer l'éco-responsabilité de l'institution départementale

Axe 4.2. : Concevoir et gérer un patrimoine durablement

Politiques publiques concernées (démarche de gestion) :

Mission : Supports internes

Programme : Bâtiments départementaux

Action : Entretien, maintenance

Agent référent :

Stéphane OUGIER, Chef de projet, Service de l'ingénierie et de la maîtrise d'ouvrage – DBL

Contexte externe et/ou interne de mise en place de cette action

Le patrimoine départemental est très vaste – avec ses sites centraux, ses circonscriptions d'action sociale, ses crèches, ses collèges – et assez ancien, à l'image du bâti en Seine-Saint-Denis.

En la matière, la politique départementale vise à construire, rénover et entretenir ce patrimoine en cohérence avec les besoins exprimés par les utilisateurs et selon de hautes exigences de respect de l'environnement, de maîtrise des ressources, de sécurité, de qualité et d'habitabilité.

Les activités sont structurées autour de quatre objectifs :

- réaliser les travaux de construction, les rénovations lourdes et les grosses réparations,
- assurer la sécurité des biens et des personnes,
- veiller à l'entretien et la maintenance du patrimoine bâti,
- consolider sa gestion par une bonne gestion des fluides et du contrôle des consommations.

Les choix des élus et les obligations du Grenelle de l'environnement aboutissent au renforcement des exigences environnementales dans la pérennité et l'extension de ce patrimoine.

Cette action est maintenant inscrite en partie dans la stratégie foncière et immobilière du Département, adoptée en mai 2013. Ce projet a pour ambition d'améliorer la connaissance de son patrimoine, y compris non bâti et de définir des règles (référentiel de programmation) par type d'activité. L'objectif est de pouvoir ainsi décider et planifier les investissements en fonction de l'état de vétusté, fonctionnel, réglementaire et d'autres paramètres telle que la localisation.

Ce projet est découpé en 9 chantiers dont plusieurs débutent en 2014. Le renseignement du référentiel commun (données) commence en 2014 pour finir en 2015, pour une première projection en 2016.

Objectifs stratégiques et opérationnels de cette action

Le projet de stratégie foncière et immobilière est un projet suivi en direct par la Direction Générale. Il concerne l'ensemble du patrimoine départemental bâti et non bâti. Néanmoins, la DBL joue un rôle important dans la réalisation de ce projet, par les informations qu'elle détient sur le patrimoine bâti, mais aussi par la connaissance des outils déjà développés (Carnet d'établissement, Pilot, Techbase,...).

L'objectif du projet est de structurer une démarche de stratégie patrimoniale permettant de :

- structurer et partager la connaissance du patrimoine via une base de données provisoire;
- aligner le parc immobilier sur la stratégie et les besoins des directions;
- optimiser les coûts d'exploitation et d'investissement;
- valoriser les actifs non utilisés par le département dans le cadre de ses missions ;
- Acquérir un système d'information patrimonial.

Dispositif de suivi et/ou d'évaluation prévu

Le suivi est assuré par le chef de projet à la Direction des bâtiments et de la logistique.

Modalités et calendrier de mise en œuvre

Dates	Etapes ou livrables
2013	Diagnostic et élaboration des feuilles de route pour la mise en œuvre de la stratégie foncière et immobilière
2014	Cadrage général du projet (mise en œuvre) ; Elaboration du référentiel commun ; Elaboration des tableaux de surface ; Création de la base de données provisoire ; Collecte des données du cœur de référentiel ; Début de la collecte des données du référentiel commun.
2015	Fin de la 1 ^{ère} collecte des données du référentiel commun ; Analyse des données du cœur de référentiel ; Analyse de l'ensemble des données ; Proposition d'une organisation pour pérenniser le travail engagé ; Etablissement d'un cahier des charges pour l'acquisition d'un système d'information patrimonial.
2016	Choix d'un système d'information patrimonial.

Moyens financiers nécessaires pour la mise en œuvre de cette action

Les moyens financiers utilisés sont ceux des différents services de la DBL en fonction des besoins. Pour l'acquisition du système d'information patrimonial, des moyens financiers plus importants seront nécessaires, mais difficile à estimer à ce jour.

Ressources humaines nécessaires pour la mise en œuvre de cette action

Le chef de projet est un chargé d'études du SIMO rattaché pour la durée du projet à la Direction Générale. L'ensemble des directions sont des partenaires potentiels, car elles occupent ou gèrent une partie du patrimoine départemental. On peut citer la DADJ, DBL, DEJ, DEA, DNPB, DBFCP, DCPSL, DAD, DVD,...

Arguments en faveur de la labellisation « Agenda 21 » 2015

Les opérations de constructions exemplaires peuvent concerner diverses directions (DBL / DADJ / DSI / DEJ) et constitue un bon support à un travail transversal.

Action proposée pour une labellisation Agenda 21 : DSOE

43. Maîtriser et réduire la consommation d'énergie et d'eau

Orientation et axe concernés (Agenda 21) :

Orientation 4. : Développer l'éco-responsabilité de l'institution départementale

Axe 4.2. : Concevoir et gérer un patrimoine durablement

Politiques publiques concernées (démarche de gestion) :

Mission : Supports internes

Programme : Bâtiments départementaux

Action : Fluides

Agente référente :

Julie DUBRULLE, Chargée d'étude, Service de l'ingénierie et de la maîtrise d'ouvrage – DBL

Contexte externe et/ou interne de mise en place de cette action

Le Département a souhaité développer le suivi et l'analyse des consommations de fluides de ses bâtiments grâce à l'utilisation d'un outil de gestion.

L'outil permet de produire de l'aide à la décision sur la fourniture d'énergie à partir des factures. Cela a participé à l'élaboration du Schéma directeur énergie, de la réalisation de la cartographie énergétique jusqu'au suivi des résultats du plan d'actions qui a été défini.

Les bénéfices constatés sont :

- D'avoir une porte d'entrée unique compilant l'ensemble des données relatives aux fluides.

Les données de consommations et de coûts intégrées donnent un historique allant de 2009 et sont actualisées au rythme des relevés de consommations. Les émissions de gaz à effet de serre y sont également calculées.

L'outil intègre les points de comptage de l'ensemble des directions gestionnaires à savoir la direction de l'éducation et de la jeunesse, la direction de l'eau et de l'assainissement et la direction des bâtiments et de la logistique.

Les utilisateurs peuvent visualiser un point de comptage précis et élargir à une vue globale de l'ensemble des fluides gérés par le Département. Ainsi, plusieurs intérêts d'utilisation et plusieurs profils d'utilisateurs sont possibles.

Les relevés de consommations des bâtiments nouvellement dotés de Gestion Technique du Bâtiment (GTC) sont rapatriés dans l'outil. De plus, les 7 sites sensibles et gros consommateurs ont été monitorés, les courbes de charge sont visualisables en temps réel sur l'outil.

- Une aide à la réalisation de missions telles que :
 - o le calcul des dotations financières réalisées par la DEJ (gain de temps significatif),
 - o le bilan des consommations et des coûts des directions gestionnaires en vue du suivi des indicateurs qualité par exemple et dans le cadre de projets transversaux comme l'actualisation du Plan Climat Energie ou encore la Stratégie Foncière et Immobilière,
 - o la préparation et le suivi des marchés de fournitures d'énergie suite à la dérégulation du marché,
 - o la réalisation d'optimisations tarifaires sur 19 contrats d'électricité pour un gain estimé à 110 000 euros HTVA (année de référence 2013).

Dans le cadre du contrat d'entretien maintenance d'une durée de quatre ans des évolutions fonctionnelles et ergonomiques ont été apportées par le développeur de l'application pour la satisfaction des utilisateurs.

Les actions de sensibilisation aux éco-gestes ont été menées sur l'ensemble des bâtiments neufs et rénovés au travers de la réalisation et présentation de guides d'utilisations des bâtiments. Une conférence énergie a été réalisée le 24 juin 2014. Dans le cadre des semaines du développement durable 2011 et 2012 ont été conduits des actions de sensibilisation sur les immeubles Verdi et Erik Satie faisant l'objet de travaux.

Ce concept vise à être étendu sur l'ensemble des sites centraux.

L'ensemble des Diagnostics de Performance Energétique (DPE) obligatoires ont été réalisé sur les bâtiments départementaux. Par ailleurs, de nombreux audits énergétiques ont été réalisés dans le cadre du Schéma directeur énergie. Les préconisations de travaux d'efficacité énergétique ainsi réalisés ont été inscrites aux plans exceptionnels d'investissement 2015-2020 concernant la rénovation des collèges et des sites sociaux.

L'action réalisée en 2011 sur l'obtention des certificats d'économies d'énergies pour deux crèches rénovées a été largement communiqué aux services opérationnels du Département. En conséquence, une plateforme NR-PRO a été mise en place à la DEJ et à la DBL afin de systématiser les demandes à l'ensemble des opérations d'améliorations de performance énergétique.

A titre d'exemple, de part les économies d'énergie prévues par la rénovation de la crèche Voltaire à Montreuil, les recettes estimées s'élèvent à 13 000 euros en moyenne, en fonction du prix d'achat.

Objectifs stratégiques et opérationnels de cette action

Les objectifs stratégiques et opérationnels de cette action :

- mettre en place un suivi des données de consommation des bâtiments grâce à un outil performant,
- s'appuyer sur les éléments recueillis pour organiser les travaux d'entretien et de rénovation,
- sensibiliser sur les enjeux d'économie,
- actualiser les connaissances des agents en tenant compte des avancées légales et des nouvelles technologies.

Dispositif de suivi et/ou d'évaluation prévu

Le suivi est assuré par la chargée d'étude.

Modalités et calendrier de mise en œuvre

Dates	Etapas ou livrables
2011	Sensibilisation immeuble Verdi
	Planification de travaux de rénovation sur l'immeuble Verdi
2012	Sensibilisation immeuble Erik Satie
	Sensibilisation à l'occasion de la semaine du développement durable
2013	Diagnostic énergétique crèche Voltaire
	Elaboration du marché d'exploitation maintenance pour l'outil Nextep
	Mise en œuvre de l'outil Nextep pour l'ensemble des directions gestionnaires
2014	Outil Nextep de suivi des fluides : - Intégration de l'ensemble des fluides DBL, DEA et DEJ - 7 compteurs électriques monitorés et données de GTC consultables sur l'outil - Evolution significative de l'outil
	Réalisation de diagnostics énergétiques dans le cadre du Schéma directeur énergie et intégration des préconisations d'efficacité énergétique au PEI 2 de la DEJ et au PEP de la DBL

	Optimisation tarifaire des contrats d'électricité et intégration de ressource renouvelable dans les marchés de fournitures d'énergie
	Sensibilisation aux éco-gestes : Conférence énergie et guides d'utilisation des bâtiments neufs ou rénovés

Moyens financiers nécessaires pour la mise en œuvre de cette action

Le coût d'entretien-maintenance de l'outil est de 20 000€ par an. Des études peuvent être réalisées ponctuellement selon le besoin.

Ressources humaines nécessaires pour la mise en œuvre de cette action

- Une chargée d'études (50% ETP) sur le projet Nextep.
- Des référents utilisateurs de l'outil par direction et des prestataires externes en informatique et en énergie.

Arguments en faveur de la labellisation « Agenda 21 » 2015

Transversalité :

Dans la mesure où elles s'attachent au suivi des bâtiments départementaux, cette action vise l'ensemble des directions.

Participation et partenariat :

Les partenariats sont à la fois interne à travers les sensibilisations et le suivi des travaux de rénovation et externe car le projet nécessite l'intervention d'un prestataire chargé de l'outil de suivi.

Action proposée pour une labellisation Agenda 21 : DBL

44. Elaborer un catalogue des éco-matériaux pour les marchés de travaux à bons de commande de trois corps d'Etat : revêtements de sols souples, peintures, menuiseries bois

Orientation et axe concernés (Agenda 21) :

Orientation 4. : Développer l'éco-responsabilité de l'institution départementale

Axe 4.2. : Concevoir et gérer un patrimoine durablement

Politiques publiques concernées (démarche de gestion) :

Mission : Supports internes

Programme : Bâtiments départementaux

Action : Entretien, maintenance

Agente référente :

Malika KESSOUS, Cheffe de bureau de la politique d'achat, Service de la qualité et des relations avec les usagers – DBL

Contexte externe et/ou interne de mise en place de cette action

Cette action se situe au croisement de nombreux enjeux pour le Département :

- des enjeux d'optimisation et de qualité des achats
 - o performance achats : optimisation financière des marchés et systématisation des achats durables
 - o amélioration continue : certification ISO9001 de la direction concernée
 - o démarche HQE des bâtiments et schéma pour une construction durable
- des enjeux d'organisation
 - o transversalité entre services
 - o complémentarité et cohérence des missions entre bureaux supports et bureaux opérationnels
 - o conduite du changement

Objectifs stratégiques et opérationnels de cette action

Objectifs stratégiques

- Développer la connaissance de l'offre du secteur sur le territoire de la Seine-Saint-Denis
- Poursuivre l'amélioration continue de la performance achats, en lien avec la démarche qualité
- Développer une expertise interne, partagée entre les bureaux supports et opérationnels

Objectifs opérationnels

- Constitution d'une source d'informations actualisée
- Préparation de la rédaction des futurs marchés
- Établissement de préconisations opérationnelles dans l'exécution des marchés de travaux
- Appropriation du catalogue comme outil de travail

Concrètement, la mise en œuvre de l'action consiste en :

- une aide à l'intégration des préconisations en matière de développement durable dans la rédaction des marchés et sur les chantiers,
- la rédaction des programmes et des cahiers des charges,
- l'apport d'une expertise environnementale et sanitaire,
- l'établissement d'exigences en matière de performance achat adaptées à la réalité de l'offre et aux contraintes de la collectivité.

Dispositif de suivi et/ou d'évaluation prévu

Mise en place d'indicateurs de suivi

- Fréquence de consultation et/ou d'utilisation du catalogue
- Nombres de marchés ciblés renouvelés en 2014 ayant intégré les préconisations / nombre de marchés ciblés renouvelés en 2014
- Nombre de produits vertueux / nombre total de produits utilisés

Evaluation de l'outil

- Recueil de la satisfaction des utilisateurs (techniciens travaux) et réajustement de l'outil à n+1 de la notification des marchés (mars 2015) : améliorations apportées par le nouveau marché, utilisation des fiches de contrôle des matériaux et de l'exécution de la prestation sur chantier, etc.

Modalités et calendrier de mise en œuvre

Dates	Étapes ou livrables
Septembre 2012-septembre 2013	Phase 1 : conduite de l'analyse, rédaction des marchés en renouvellement, rédaction et diffusion du guide (corps d'Etat « Revêtements de sols souples »)
Septembre 2013-mars 2014	Diffusion, partage du guide auprès des utilisateurs (DBL-SPP, DEJ) Enrichissement du guide corps d'Etat « Menuiseries bois »
Mars 2014-mars 2015	Suivi/évaluation de l'utilisation du guide dans l'exécution des marchés Enrichissement du guide corps d'Etat « Peintures »
Mars-septembre 2015	Actualisation/réajustement du guide selon recueil satisfaction utilisateurs

Avancement à novembre 2014 :

- Renouvellement des marchés de revêtements de sols et menuiseries bois : 2 marchés renouvelés sur 3 marchés ciblés. En attente : renouvellement du marché de travaux de peinture (marché en cours de rédaction, les préconisations environnementales sont intégrées)
- Analyse en cours des bordereaux des prix unitaires (BPU) des marchés revêtements de sols et menuiseries bois pour mesurer l'impact financier des éco-matériaux par rapport aux matériaux conventionnels et la proportion de produits écologiques sur le total des produits inscrits au BPU.
- Présentation de l'outil et de ses modalités d'utilisation (techniciens DBL)

A engager d'ici à mars 2015

- Renseignement de l'outil sur les données « menuiseries bois » et « peintures »
- Présentation et partage avec les techniciens des outils opérationnels de suivi des chantiers : synthèse des obligations environnementales inscrites aux marchés, BPU (avec mise en exergue des éco-matériaux), liste des moyens de preuve à demander aux titulaires.
- Recueil des informations remontées par les techniciens (suivi de l'exécution des préconisations environnementales).
- Suivi de la rédaction du marché « peintures », analyse de l'offre environnementale.
- Présentation de la démarche et des outils associés à la Direction de l'éducation et de la jeunesse (part importante de la consommation des marchés).

A engager entre mars et septembre 2015

- Suivi de l'exécution des trois marchés, analyse de la fréquence du recours des éco-matériaux, recueil de la satisfaction des techniciens sur la qualité des éco-matériaux
- Présentation aux techniciens des outils opérationnels de suivi du marché « peintures » (même démarche que pour les marchés de revêtements de sols et de menuiseries bois)
- Actualisation du guide des éco-matériaux.

Moyens financiers nécessaires pour la mise en œuvre de cette action

Aucun budget spécifique

Arguments en faveur de la labellisation « Agenda 21 » 2015

Innovation :

Le guide a pour principal objectifs de favoriser le recours à des matériaux et pratiques innovants en matière environnementale dans le domaine des travaux (éco-matériaux, pratiques environnementales sur chantier et approche en coût global).

Sa vision globale associant des exigences environnementales fortes dans les marchés (stade de rédaction) et la mise à disposition pour les techniciens d'outils de contrôle sur chantier (phase d'exécution du marché) vise d'une part à inciter les opérateurs économiques à développer une offre plus vertueuse sur le plan environnemental, d'autre part à renforcer au sein des services une approche qualité et performance des achats.

Transversalité :

La réalisation du guide est un projet participatif, interne à la Direction des bâtiments et de la logistique. A chacune des étapes clés du projet, les acteurs cibles ont été associés, notamment les techniciens du secteur travaux. Des référents ont également été désignés.

Le Direction de l'éducation et de la jeunesse, direction utilisatrice des marchés ciblés par le catalogue, a été sollicitée pour le recueil des besoins par la Direction des bâtiments et de la logistique. Une présentation de l'outil et de ses modalités d'utilisation est prévue au premier trimestre 2014.

Action proposée pour une labellisation Agenda 21 : DBL

45. Intégrer la démarche et les préconisations ergonomiques dans la conception et l'aménagement des bâtiments

Orientation et axe concernés (Agenda 21) :

Orientation 4. : Développer l'éco-responsabilité de l'institution départementale

Axe 4.2. : Concevoir et gérer un patrimoine durablement

Politiques publiques concernées (démarche de gestion) :

Mission : Supports internes

Programme : Bâtiments départementaux

Action : Entretien, maintenance

Agente référente :

Anne GRUNSTEIN, Responsable du pôle ergonomie, Service de l'ingénierie et de la maîtrise d'ouvrage – DBL

Contexte externe et/ou interne de mise en place de cette action

Cette action s'intègre dans deux principaux projets : le projet de prévention des troubles musculo-squelettiques, et le projet de stratégie foncière et immobilière.

Cette action sera enrichie par la capitalisation des interventions ergonomiques réalisées sur la conception et l'aménagement des sites sociaux et éducatifs, des accueils de sites centraux et des interventions pour le maintien en emploi des agents en situation de handicap.

Il s'agit pour le Département, gestionnaire de ses bâtiments d'optimiser ses investissements sur les travaux pour offrir aux usagers des conditions d'accueil de qualité et des conditions de travail protectrice de la santé des agents et garante de l'efficacité du service qu'ils rendent.

Cette action ne figurait pas dans le précédent programme d'actions de l'Agenda 21.

Objectifs stratégiques et opérationnels de cette action

Les objectifs stratégiques sont multiples :

- amélioration de l'usage des bâtiments éducatifs et sociaux
- améliorer l'accueil des usagers en intégrant leurs besoins dans l'organisation du travail et la conception des espaces d'accueil
- amélioration des conditions de travail
- prévention des risques professionnels
- maîtrise des dépenses, à la fois par limitation des travaux d'adaptation et la réduction de l'absentéisme

Les objectifs opérationnels

- Poursuivre et valoriser la démarche d'étude croisée avec les compétences internes du SIMO : environnement / énergie / patrimoine / ergonomie / accessibilité pour les opérations de rénovation et conception de bâtiments.
- Intégrer les préconisations ergonomiques dans les marchés de mobilier et d'équipement
- Donner des éléments d'orientation pour les responsables d'établissements chargés des achats
- Participer à l'enrichissement du programme fonctionnel des collègues
- Réaliser des fiches fonctionnelles pour des espaces spécifiques dans le cadre du PPEP

- Favoriser la démarche projet, analyse des besoins, définition de descriptifs, recherche sur le marché, test, voir conception d'équipement
- Valoriser en interne et en externe le film sur les recommandations ergonomiques et les gestes éco responsables pour les agents travaillant sur écran

Dispositif de suivi et/ou d'évaluation prévu

Une évaluation est prévue pour les projets de rénovation et de TMGR qui impliquent une amélioration de l'usage et des conditions de travail.

Modalités et calendrier de mise en œuvre

Dates	Etapes ou livrables
1 ^{er} trimestre 2015	Participation à la mise à jour du programme type des collèges notamment sur le programme fonctionnel et équipement
1 ^{er} trimestre 2015	Sur la base du retour d'expérience du projet de rénovation de la crèche Voltaire finalisation d'une conduite de projet partagée DEF/DBL SIMO SPP pour les crèches du PPEP
2 ^{ème} trimestre 2015	Organisation d'une deuxième session de formation collective SPP/SIMO sur l'intégration de l'ergonomie dans les projets de conception
2015	Capitalisation des préconisations de prévention des TMS pour les agents ATTEE des collèges
2015-2018	Réalisation des rénovations de crèches en mode projet avec l'ensemble des compétences SIMO et SPP

Ressources humaines nécessaires pour la mise en œuvre de cette action

1 poste d'ergonome à temps plein

Arguments en faveur de la labellisation « Agenda 21 » 2015

Innovation :

Cette action a un caractère novateur dans la démarche qui est très intégratrice, prenant en compte la qualité d'usage et de travail.

Le caractère novateur se trouve aussi dans les livrables : conception d'outils de référence pour la programmation et d'équipements (poste de change en crèche, table de pré tri pour la restauration en collège...) qui recouvrent les trois enjeux de développement durable social, par l'amélioration des conditions de travail, économique par la fonctionnalité des bâtiments et la réduction de l'absentéisme, et environnemental (réduction consommation énergétique).

Transversalité :

Cette action est particulièrement transversale car elle associe les directions opérationnelles, la DBL et le PPRS

Participation et partenariat :

Cette action est participative dans la démarche mais aussi dans les partenariats qu'elle noue.

Démarche participative impliquant les agents et leurs responsables de la validation des analyses à la conception.

Démarche partenariale, avec l'association des ergonomes internes ADECAPE et plus particulièrement la Ville de Paris, les régions Centre et Ile de France, la Ville du Havre et le Conseil Général du Val de Marne. A partir de problématiques communes, partage d'expériences et construction de démarches et outils.

Action proposée pour une labellisation Agenda 21 : PPRS

46. Promouvoir la diversité et la lutte contre les discriminations à travers la candidature au Label diversité

Orientation et axe concernés (Agenda 21) :

Orientation 4. : Développer l'éco-responsabilité de l'institution départementale

Axe 4.3. : Améliorer la qualité du service public avec le projet d'administration

Politiques publiques concernées (démarche de gestion) :

Mission : Ressources humaines

Programme : Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences

Action : Gestion des compétences

Agente référente :

Frédérique LAHALLE, Cheffe de la mission « Accompagnement du changement et communication RH » et référente diversité de la collectivité – PPRS

Contexte externe et/ou interne de mise en place de cette action

La sollicitation du Label diversité s'inscrit dans la continuité d'engagements pris par le Département :

- **Engagements pour l'égalité et contre les discriminations**

Le Département de la Seine-Saint-Denis est fortement engagé en faveur de l'égalité et de la lutte contre les discriminations. A l'échelle des politiques publiques, le domaine d'action prioritaire fixé par le Département correspond à la première préoccupation des séquanodionysiens, à savoir l'emploi.

C'est dans ce sens que le Département a délibéré sur ses engagements dans un rapport lors de la séance du Conseil général le 30 mai 2013.

- **l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes**

Au-delà des obligations légales en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, le Département met en place depuis quelques années des actions afin de parvenir à une égalité de fait. Cela se traduit par l'élaboration de statistiques sexuées dans les outils de gestion des ressources humaines dont le bilan social. Par ailleurs, le Département entend renforcer son action dans le cadre du rapport « Lutter contre les stéréotypes filles-garçons. Un enjeu d'égalité et de mixité dès l'enfance », remis au Ministère des droits des femmes le 15 janvier 2014.

- **la politique de maintien dans l'emploi des personnels bénéficiaires de l'obligation d'emploi**

Le Département de la Seine-Saint-Denis a créé, en 2007, une mission Handicap afin d'impulser la mise en œuvre de la loi du 11 février 2005, favorisant le recrutement et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap, renforcer leur accompagnement et améliorer leur environnement professionnel. En 2008, le Département a bénéficié d'un conventionnement avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP). Depuis 2006, le nombre de bénéficiaires de l'obligation d'emploi n'a cessé d'augmenter pour atteindre 537 agents en janvier 2012, soit une progression de 120% depuis 2006 et 8% de l'effectif global.

Objectifs stratégiques et opérationnels de cette action

Le Label diversité est le témoignage de l'engagement effectif et volontaire d'un organisme pour promouvoir la diversité, en prévenant les discriminations dans le cadre de sa gestion des ressources humaines, tout en s'attachant à son ancrage territorial et en s'intéressant par ailleurs aux relations qu'il entretient avec ses fournisseurs et ses usagers.

L'organisme certifié doit démontrer de façon régulière le respect du cahier des charges défini par l'AFNOR, qui s'articule autour de 6 grands axes :

- connaître ses risques en matière de discriminations ;
- mobiliser ses collaborateurs, les sensibiliser, les former et communiquer ;
- maîtriser ses processus de gestion des ressources humaines ;
- s'intéresser à l'ancrage territoriale ;
- s'engager vis-à-vis des fournisseurs et de ses usagers ;
- s'assurer de l'efficacité de ses actions.

Dispositif de suivi et/ou d'évaluation prévu

La candidature au Label diversité s'appuiera sur deux procédures de suivi : une procédure émise par l'organisme certificateur et une procédure émise par la collectivité territoriale.

Modalités et calendrier de mise en œuvre

Dates	Etapas ou livrables
2014	Etat des lieux de la diversité au sein du Département
2014/2015	Mise en conformité des procédures internes avec le cahier des charges de l'AFNOR
1er semestre 2015	Audit de l'AFNOR

Moyens financiers nécessaires pour la mise en œuvre de cette action

Le Département de la Seine-Saint-Denis mobilisera un budget dans le cadre des marchés publics portant sur deux volets :

- **Accompagnement au label diversité**

Ce volet comprend les montants suivants :

- minimum de 40 000 euros TTC
- maximum de 120 000 euros TTC

- **Recours à un organisme certificateur en vue de l'obtention du Label diversité**

Estimation d'un budget de 40000€ HT pour un cycle de 4 ans (deux audits)

Ressources humaines nécessaires pour la mise en œuvre de cette action

Dans le cadre de la première étape de candidature, les moyens humains suivants sont mis en œuvre :

- un groupe projet composé de quatre agents, dont un seul agent à plein temps sur le sujet

Pour l'obtention du Label diversité le cahier des charges impose :

- un référent diversité en charge de veiller à ce que les plans d'actions découlant de la politique diversité soient établis, mis en œuvre et suivis ;
- un référent pour la cellule d'écoute en charge du traitement des réclamations internes ou externes portant sur des discriminations supposées ou avérées.

Arguments en faveur de la labellisation « Agenda 21 » 2015

Egalité :

L'égalité est le pilier de la démarche en faveur de la diversité et de la lutte contre les discriminations amorcée par le Département. Au-delà des obligations légales définies par le législateur, il s'agit de passer d'une égalité de droit à une égalité réelle.

Transversalité :

La prise en compte de l'égalité et de la lutte contre les discriminations doit être effective dans l'ensemble des politiques de gestion des ressources humaines. L'intégration de ces principes devra être menée en transversalité en prenant en compte l'ensemble des métiers de la collectivité, leurs spécificités ainsi que la particularité de chaque direction ou service responsable de la conduite de politiques publiques.

Participation et partenariat :

L'obtention du Label diversité est conditionnée par la conduite, au sein de la collectivité, d'une démarche participative incluant notamment les organisations syndicales. En effet, les organisations syndicales seront parties prenantes tout au long du processus de candidature. C'est pour cette raison que la collectivité a mis en place un « Comité consultatif Label diversité » composé de l'ensemble des organisations syndicales ainsi que des représentants de la collectivité. Il sera chargé du suivi de la mise en place des actions préconisées dans le cahier des charges ainsi que la formulation de propositions tout au long de la démarche. Par ailleurs, la collectivité devra dans le cadre du Label diversité développer des partenariats et des actions avec les partenaires locaux ainsi que les fournisseurs afin de favoriser la diversité.

Action proposée pour une labellisation Agenda 21 : DBFCP

47. Approfondir l'éco-responsabilité et l'éthique de la commande publique

Orientation et axe concernés (Agenda 21) :

Orientation 4. : Développer l'éco-responsabilité de l'institution départementale

Axe 4.1. : Le Département, acheteur et financeur responsable

Politiques publiques concernées (démarche de gestion) :

Mission : Finances

Programme : Commande publique

Agent référent :

Fabien LEPETIT, Directeur de la commande publique - DCP

Contexte externe et/ou interne de mise en place de cette action

L'Agenda 21 de la Seine-Saint-Denis ambitionne d'orienter les politiques publiques départementales vers un développement durable mais aussi d'inciter ses partenaires à aller dans cette voie : la commande publique est à ce titre un excellent levier d'actions.

Les marchés publics départementaux intègrent des clauses environnementales*, permettant d'encourager la préservation des ressources naturelles dans le cadre des réponses des différents prestataires. Le Département a également veillé à la promotion et au développement des clauses sociales* dans la commande publique, permettant de faire réaliser une partie d'un marché par des entreprises d'insertion professionnelle.

En 2014, le Département a lancé plusieurs « marchés d'insertion », destinés aux structures d'insertion par l'activité économique, et dont l'objet est l'intégration professionnelle de personnes éloignées de l'emploi.

Objectifs stratégique(s) et opérationnel(s) de cette action (qualitatifs et/ou quantitatifs)

Pour 2015, les objectifs poursuivis sont les suivants :

- passer plusieurs marchés réservés, en lien avec le GESAT
- poursuivre la mutualisation des achats entre les directions départementales pour acheter moins et mieux
- contribuer au développement d'une politique d'achat (sourcing, stratégies pour augmenter la concurrence dans les secteurs d'achat où elle est insuffisante...)
- assurer le contrôle des objectifs d'achat public socialement responsable
- obtenir davantage d'offres dématérialisées (obligation au-delà de 3 millions d'euros).

Modalités et calendrier de mise en œuvre

Dates prévisionnelles	Principales étapes et/ou principaux livrables
2015	Systématisation des clauses éco-responsables de développement durable dans les marchés du Département de la Seine-Saint-Denis dans la limite des capacités de suivi par les services, et contrôler l'atteinte des objectifs
2015	Poursuite du partenariat privilégié avec le GESAT pour développer les marchés réservés avec les ESAT et EA
2015	Poursuite de la mutualisation des achats entre les directions départementales pour acheter moins et mieux

2015	<p>Contribution au développement d'une politique d'achat (sourcing, stratégies pour augmenter la concurrence dans les secteurs d'achat où elle est insuffisante...)</p> <p>Obtention de davantage d'offres dématérialisées</p>
------	--

Dispositif de suivi et/ou d'évaluation mis en place ou prévu

Dispositif de reporting : indicateurs de commande publique socio-responsable

- Nombre de clauses environnementales
- Part des clauses environnementales mises en œuvre
- Nombre de clauses sociales
- Part des clauses sociales mises en œuvre
- Nombre d'heure d'insertion mises en œuvre par clause sociale
- Nombre d'heures d'insertion effectuées
- Nombre de marchés réservés

Moyens financiers nécessaires pour la mise en œuvre de cette action

En dehors de la participation à Maximilien, qui permet un échange de bonnes pratiques en termes d'achat public durable, aucun moyen financier spécifique n'est nécessaire pour mener à bien cette action.

Ressources humaines nécessaires pour la mise en œuvre de cette action

Cette action nécessite la contribution de l'ensemble des agents de la commande publique :

- conseillers commande publique et chefs de bureau: détecter dans chaque marché les opportunités d'introduction d'éléments de commande publique durable
- assistants marchés publics : répertorier les éléments de publique durable des marchés départementaux
- direction de service : assurer le suivi des indicateurs de commande publique durable

Argument(s) en faveur de la labellisation « Agenda 21 » 2015

Alors qu'en 2015, le territoire séquano-dionysien accueillera la Conférence internationale pour le climat, l'exemplarité du Département en tant qu'acheteur engagé dans la lutte contre le réchauffement climatique permettra à la fois de faire la démonstration de la possibilité de développer l'achat éco-responsable, mais aussi d'encourager les acteurs économiques territoriaux innovant dans ce domaine.

Véritable levier de développement de l'insertion et de l'accès à l'emploi au bénéfice des personnes en difficulté sociale et professionnelle, la commande publique est par ailleurs un outil de lutte contre le chômage et l'exclusion. En orientant ses financements publics, la Seine-Saint-Denis favorise directement l'accès à l'emploi pour les personnes qui en sont éloignées et permet de rapprocher localement offre et demande dans un secteur d'activité donné.

Délibération n° du 1 octobre 2015

MISE À JOUR DU PLAN D' ACTIONS DE L'AGENDA 21

Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,

Vu le décret d'application du 17 juin 2011 relatif à la loi précitée,

Vu le rapport de son président,

Les commissions consultées,

après en avoir délibéré

- APPROUVE la mise à jour du plan d'actions de l'Agenda 21 conformément au document ci-annexé ».

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
le Directeur général des services,

Valéry Molet

Adopté à l'unanimité :

Date d'affichage du présent acte, le

Adopté à la majorité :

Voix contre :

Date de notification du présent
acte, le

Abstentions :

Certifie que le présent acte est
devenu exécutoire le

